

VU POUR ETRE ANNEXE à mon acte

en date du 04 FEV 2016

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

  
Gilles BARSACQ



# PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE DEPARTEMENTAL

## « LIEVRE »



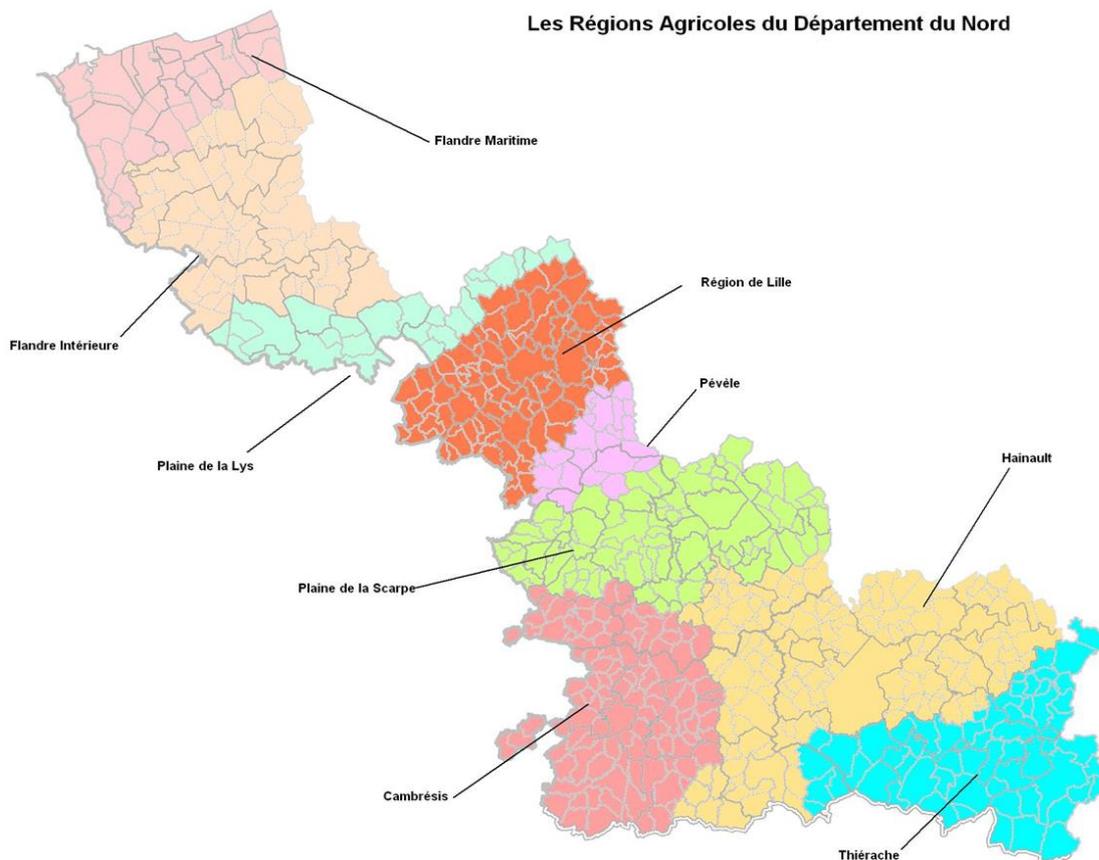
# SOMMAIRE

Tronc commun	Page 3 à 16
Unité de gestion n°1	Page 17 à 21
Unité de gestion n°2	Page 22 à 26
Unité de gestion n°3	Page 27 à 31
Unité de gestion n°4	Page 32 à 36
Unité de gestion n°5	Page 37 à 41
Unité de gestion n°6	Page 42 à 46
Unité de gestion n°7	Page 47 à 52
Unité de gestion n°8	Page 53 à 58
Unité de gestion n°9	Page 59 à 63
Unité de gestion n°10	Page 64 à 69
Unité de gestion n°11	Page 70 à 75
Unité de gestion n°12	Page 76 à 80
Unité de gestion n°13	Page 81 à 85
Unité de gestion n°14	Page 86 à 90
Unité de gestion n°15	Page 91 à 96
Unité de gestion n°16	Page 97 à 101
Unité de gestion n°17	Page 102 à 106
Unité de gestion n°18	Page 107 à 111
Unité de gestion n°19	Page 112 à 116
Unité de gestion n°20	Page 117 à 121
Cartographie représentant les mesures de gestion	Page 122

Un plan de gestion cynégétique lièvre existe sur l'ensemble du département du Nord depuis 2009. A partir des cartes d'attributions et de réalisations de ces dernières années, la Fédération des Chasseurs du Nord a divisé le département en 20 unités de gestion cohérentes en respectant les limites des régions agricoles.

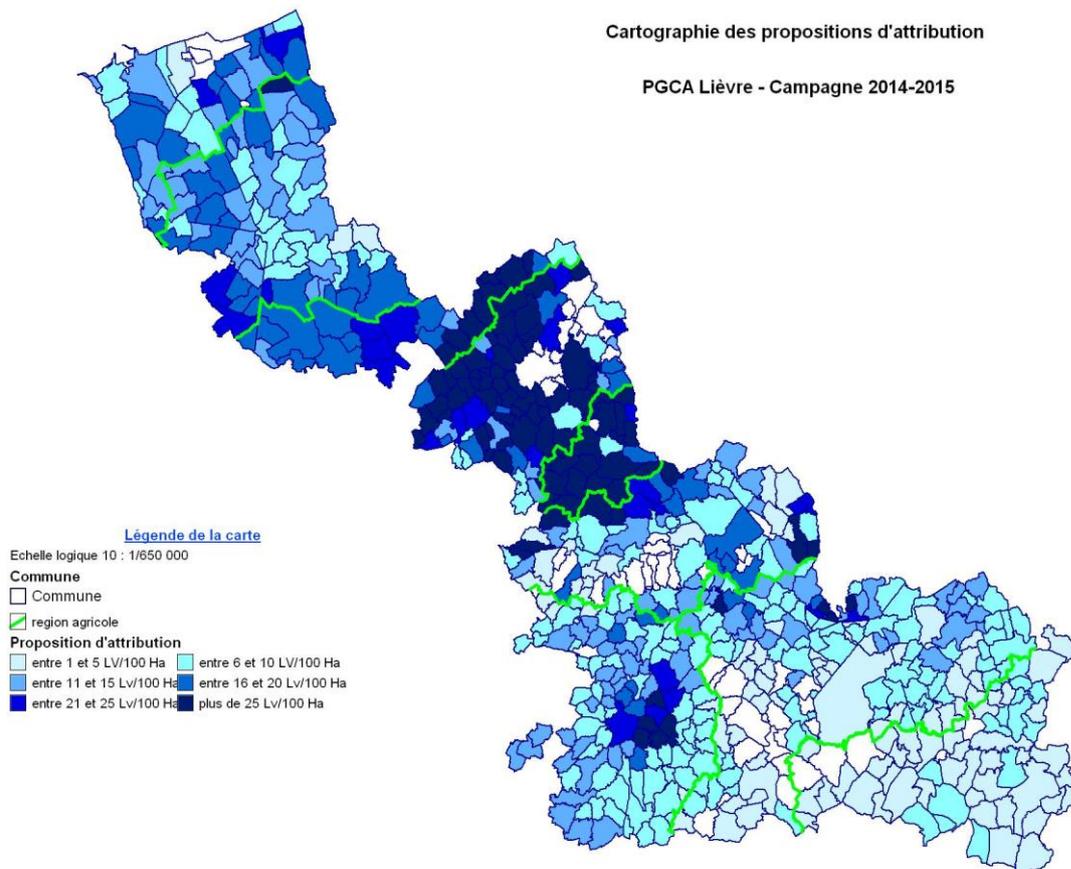
- La Flandre maritime possède ainsi 1 seule unité de gestion : UGL1,
- la Flandre intérieure 4 unités de gestion : UGL2, UGL3, UGL4 et UGL5,
- la plaine de la Lys : 1 seule unité de gestion : UGL6,
- la région de Lille : 1 seule unité de gestion : UGL7,
- la Pévèle : 1 seule unité de gestion : UGL8,
- la plaine de la Scarpe et de l'Escaut : 2 unités de gestion : UGL9 et UGL10,
- le Cambrésis : 3 unités de gestion : UGL12, UGL13 et UGL14,
- le Hainaut : 5 unités de gestion : UGL11, UGL15, UGL16, UGL17 et UGL18,
- la Thiérache : 2 unités de gestion : UGL19 et UGL20.

Les petites régions agricoles du Nord ont été retenues pour bâtir les unités de gestion « lièvre ».

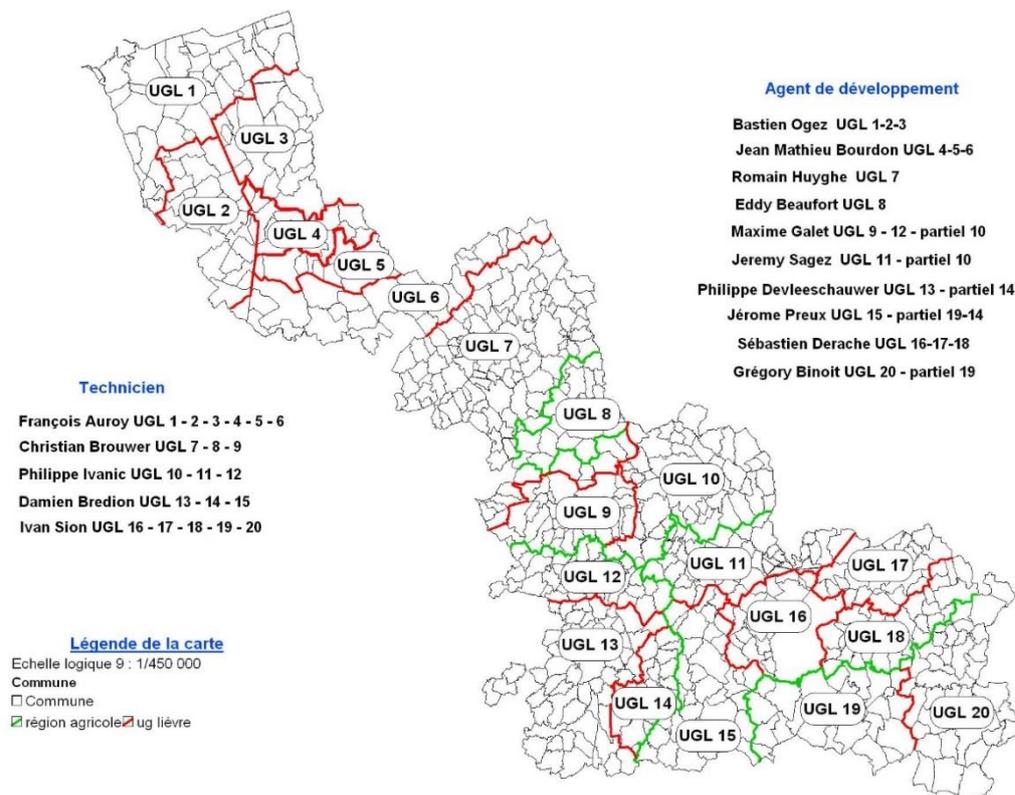


## Carte d'attribution de la saison 2014/2015

Les cartes des attributions des années précédentes montrent au sein de chaque région agricole des zones d'attributions comparables: c'est la naissance des unités de gestion!



## 20 unités de gestion lièvres dans le département



## Éligibilité du plan de gestion lièvre

Le plan de gestion départemental Lièvre décliné sur chaque unité de gestion est approuvé pour six années par un arrêté Préfectoral après avis de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS).

Pour être éligible, ce plan de gestion doit être présenté par au moins 60% des détenteurs de droits de chasse représentant au minimum 60% de la surface déclarée au Plan de Gestion Cynégétique de la saison précédente.

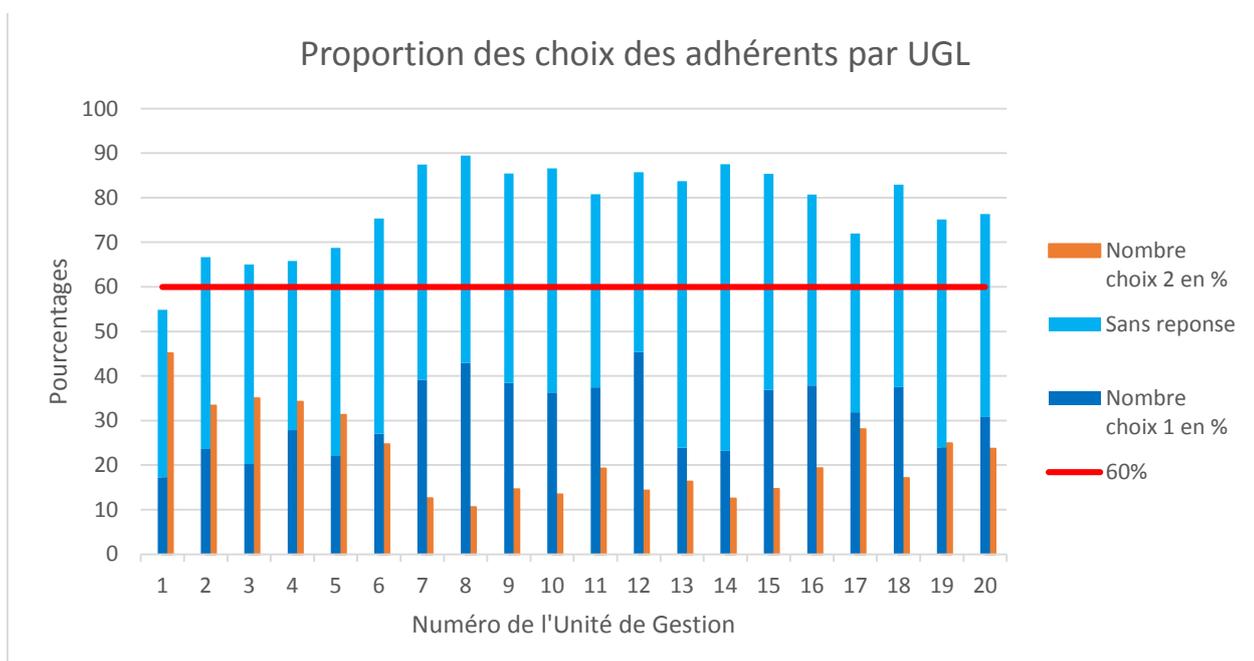
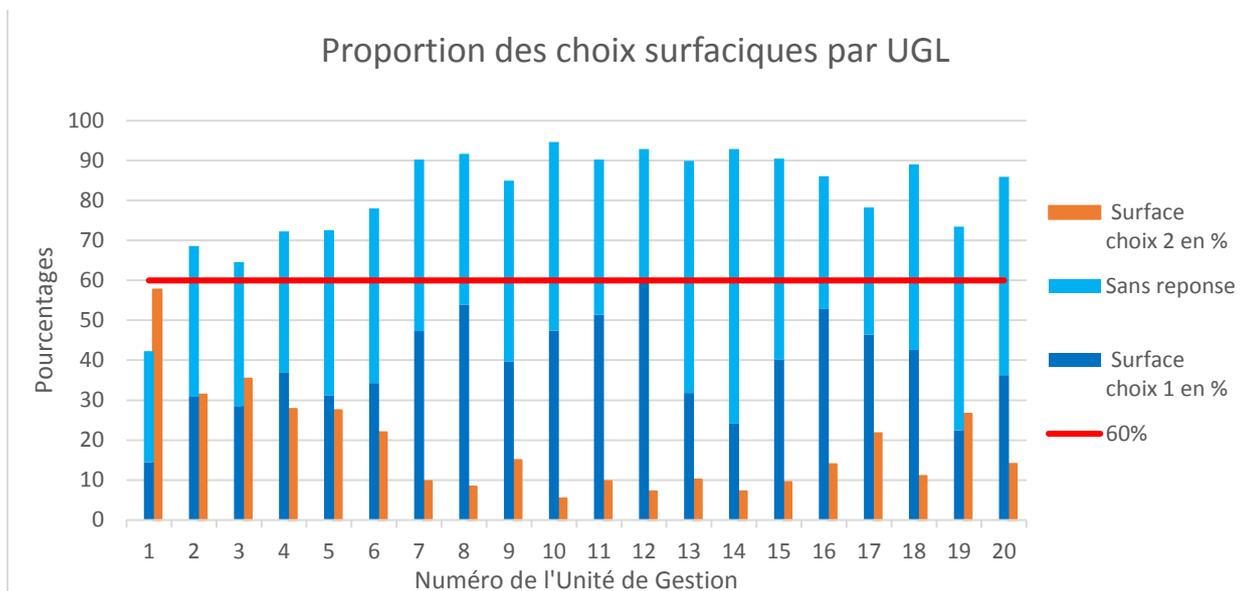
La Fédération des Chasseurs du Nord a questionné l'ensemble de ses adhérents (CMS-CAS) par courrier le 14/01/2015. Le délai de réponse était fixé au 10/02/2015. La règle de l'enquête fixait qu'une non-réponse valait la conservation des modalités du PGC en place depuis 2009 (option 1: PGC avec bagues et limitations de jours de chasse – Option 2 : PCG sans bague et avec limitations de jours de chasse).

### Résultats de l'enquête :

Enquête lancée du 14/01/2015 jusqu'au 10/02/15

Enquête réalisée auprès de tous les CAS et CMS soit **3572** adhérents

**1871** réponses soit un taux de retour de **52,38 %**.



## **L'objectif du plan de gestion**

Sur proposition de la FDC59 et en concertation avec les responsables de territoire un objectif quantifié (moyenne des comptages de printemps réalisés sur l'UGL) est défini, en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agrocynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.

### **Préconisations pour atteindre l'objectif :**

Les acteurs de ce plan de gestion veillent à l'aménagement de leur territoire pour le rendre plus favorable aux gibiers.

En partenariat avec les agriculteurs du secteur ils s'efforcent d'obtenir une mosaïque de cultures afin de :

- Réduire les pertes mécaniques dans les bandes enherbées avec une maîtrise des broyages dans des périodes favorables.
- Recouper le grand parcellaire par des bandes inter-cultures laissées en place jusqu'au 15 mars ou par des plantations de haies.
- Conserver des couverts en période hivernale par le maintien des couverts CIPAN jusqu'au 15 janvier.
- Diminuer l'impact de la prédation et favoriser l'effet « lisière » par des inter-cultures en « Patchwork ».
- Maintenir des abris favorables par l'implantation de couverts adaptés, sous les pylônes de transport d'énergie.

### **Les acteurs de ce plan de gestion s'emploient à :**

- Maintenir ou créer des réserves de chasse réparties sur l'ensemble du territoire de l'unité de gestion.
- Disposer de piégeurs agréés qui assurent la régulation des prédateurs tout au long de l'année, dans le respect de la législation en vigueur.
- Disposer de gardes assermentés qui assurent la surveillance des territoires tout au long de l'année.

**DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES**  
**DU PLAN DE GESTION**

## Procédure d'attribution des bagues pour les plans de gestion avec systèmes de marquages et limitation des jours de chasse

A partir d'une grille d'attribution réalisée au regard des données de comptages de printemps, de l'indice kilométrique d'abondance et du suivi annuel de la moyenne des comptages de printemps sur l'UGL, les attributions seront définies en sous-commissions communales avec un objectif de convergence progressive vers une fourchette d'attribution homogène sur l'unité de gestion. Au terme des deux premières années 30% des communes de l'UGL devront avoir la même attribution, 60% au terme de la quatrième année pour arriver à 100% à l'échéance du PGC.

### TERRITOIRE AVEC COMPTAGE DE PRINTEMPS VALIDE PAR LA FDC59 (au regard du protocole établi par l'ONCFS) :

Les territoires couverts par un comptage devront atteindre 10% au terme des deux premières années du PGC, 20% au terme des quatre ans et 30% à l'échéance du PGC.

Comparaison de l'objectif à la moyenne des comptages de printemps des 6 dernières années sur l'UGL	Objectif UGL non atteint (à + ou - 10%)			Objectif UGL atteint (à + ou - 10%)			Objectif UGL dépassé (à + ou - 10%)		
	↘	↔	↗	↘	↔	↗	↘	↔	↗
Evolution des populations sur l'UGL									
Résultat du comptage de printemps en lièvres / 100Ha sur la commune	Attribution /100Ha			Attribution /100Ha			Attribution /100Ha		
Moins de 10 lièvres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15 lièvres < Obj UGL	0	0 à 1	0 à 2	0 à 2	0 à 3	0 à 4	0 à 3	0 à 4	3 à 5
15 lièvres >= Obj UGL	0 à 2	0 à 3	0 à 4	0 à 4	0 à 5	0 à 6	0 à 5	0 à 6	5 à 9
20 lièvres < Obj UGL	0 à 2	0 à 3	0 à 4	0 à 4	0 à 5	0 à 6	0 à 5	0 à 6	5 à 9
20 lièvres >= Obj UGL	0 à 3	0 à 4	0 à 5	0 à 5	0 à 6	6 à 9	0 à 6	6 à 9	9 à 12
25 lièvres < Obj UGL	0 à 3	0 à 4	0 à 5	0 à 5	0 à 6	6 à 9	0 à 6	6 à 9	9 à 12
25 lièvres >= Obj UGL	0 à 4	0 à 6	0 à 7	0 à 7	0 à 8	8 à 12	0 à 8	8 à 12	12 à 15
30 lièvres < Obj UGL	0 à 4	0 à 6	0 à 7	0 à 7	0 à 8	8 à 12	0 à 8	8 à 12	12 à 15
30 lièvres >= Obj UGL	0 à 6	0 à 7	0 à 8	0 à 8	0 à 10	10 à 14	0 à 10	10 à 14	14 à 18
35 lièvres < Obj UGL	0 à 6	0 à 7	0 à 8	0 à 8	0 à 10	10 à 14	0 à 10	10 à 14	14 à 18
35 lièvres >= Obj UGL	0 à 7	0 à 9	0 à 10	0 à 10	0 à 12	12 à 16	0 à 12	12 à 16	16 à 21
40 lièvres < Obj UGL	0 à 7	0 à 9	0 à 10	0 à 10	0 à 12	12 à 16	0 à 12	12 à 16	16 à 21
40 lièvres >= Obj UGL	0 à 9	0 à 10	0 à 12	0 à 12	5 à 14	14 à 20	5 à 14	14 à 20	20 à 24

45 lièvres < Obj UGL	0 à 9	0 à 10	0 à 12	0 à 12	5 à 14	14 à 20	5 à 14	14 à 20	20 à 24
45 lièvres >= Obj UGL	3 à 10	3 à 12	5 à 14	5 à 14	6 à 16	16 à 22	6 à 16	16 à 22	22 à 30
50 lièvres < Obj UGL	3 à 10	3 à 12	5 à 14	5 à 14	6 à 16	16 à 22	6 à 16	16 à 22	22 à 30
50 lièvres >= Obj UGL	3 à 12	4 à 14	6 à 16	6 à 16	8 à 18	18 à 25	8 à 18	18 à 25	25 à 40
55 lièvres < Obj UGL	3 à 12	4 à 14	6 à 16	6 à 16	8 à 18	18 à 25	8 à 18	18 à 25	25 à 40
55 lièvres >= Obj UGL	4 à 14	5 à 16	8 à 18	8 à 18	10 à 20	20 à 27	10 à 20	20 à 27	27 à 45
60 lièvres < Obj UGL	4 à 14	5 à 16	8 à 18	8 à 18	10 à 20	20 à 27	10 à 20	20 à 27	27 à 45
60 lièvres >= Obj UGL	5 à 16	6 à 18	10 à 20	10 à 20	12 à 22	22 à 30	12 à 22	22 à 30	30 à 50
65 lièvres < Obj UGL	5 à 16	6 à 18	10 à 20	10 à 20	12 à 22	22 à 30	12 à 22	22 à 30	30 à 50
65 lièvres >= Obj UGL	6 à 18	6 à 20	12 à 22	12 à 22	14 à 24	24 à 33	14 à 24	24 à 33	33 à 60
70 lièvres < Obj UGL	6 à 18	6 à 20	12 à 22	12 à 22	14 à 24	24 à 33	14 à 24	24 à 33	33 à 60
70 lièvres >= Obj UGL	6 à 20	8 à 22	14 à 24	14 à 24	16 à 26	26 à 35	16 à 26	26 à 35	35 à 60
75 lièvres < Obj UGL	6 à 20	8 à 22	14 à 24	14 à 24	16 à 26	26 à 35	16 à 26	26 à 35	35 à 60
75 lièvres >= Obj UGL	8 à 22	8 à 24	16 à 26	16 à 26	18 à 28	28 à 38	18 à 28	28 à 38	38 à 70
80 lièvres < Obj UGL	8 à 22	8 à 24	16 à 26	16 à 26	18 à 28	28 à 38	18 à 28	28 à 38	38 à 70
80 lièvres >= Obj UGL	10 à 24	10 à 26	18 à 28	18 à 28	20 à 30	30 à 40	20 à 30	30 à 40	40 à 70
85 lièvres < Obj UGL	10 à 24	10 à 26	18 à 28	18 à 28	20 à 30	30 à 40	20 à 30	30 à 40	40 à 70
85 lièvres >= Obj UGL	12 à 26	12 à 28	20 à 30	20 à 30	22 à 32	32 à 43	22 à 32	32 à 43	43 à 75
90 lièvres < Obj UGL	12 à 26	12 à 28	20 à 30	20 à 30	22 à 32	32 à 43	22 à 32	32 à 43	43 à 75
90 lièvres >= Obj UGL	12 à 28	15 à 30	22 à 32	22 à 32	24 à 34	34 à 45	24 à 34	34 à 45	45 à 75
95 lièvres < Obj UGL	12 à 28	15 à 30	22 à 32	22 à 32	24 à 34	34 à 45	24 à 34	34 à 45	45 à 75
95 lièvres >= Obj UGL	15 à 30	15 à 32	24 à 34	24 à 34	26 à 36	36 à 48	26 à 36	36 à 48	48 à 80
100 lièvres < Obj UGL	15 à 30	15 à 32	24 à 34	24 à 34	26 à 36	36 à 48	26 à 36	36 à 48	48 à 80
100 lièvres >= Obj UGL	20 à 32	20 à 34	26 à 36	26 à 36	28 à 38	38 à 50	28 à 38	38 à 50	50 à 80

TERRITOIRE SANS COMPTAGE DE PRINTEMPS VALIDE PAR LA FDC59:

Comparaison de l'objectif à la moyenne des comptages de printemps des 6 dernières années sur l'UGL	Objectif UGL non atteint (à + ou - 10%)			Objectif UGL atteint (à + ou - 10%)			Objectif UGL dépassé (à + ou - 10%)		
	↘	↔	↗	↘	↔	↗	↘	↔	↗
Evolution des populations sur l'UGL	↘	↔	↗	↘	↔	↗	↘	↔	↗
Attribution année N-1 en lièvres / 100Ha sur la commune	Attribution /100Ha			Attribution /100Ha			Attribution /100Ha		
0	0	0	0	0	0 à 1	0 à 2	0	0 à 2	0 à 3
1	0	0	1	0 à 1	0 à 2	0 à 3	0 à 1	0 à 2	0 à 3
2	0	0	2	0 à 1	0 à 2	0 à 3	0 à 1	0 à 2	0 à 3
3	0 à 1	0 à 2	0 à 3	0 à 2	0 à 3	0 à 4	0 à 3	0 à 4	0 à 5
4	0 à 2	0 à 3	0 à 4	0 à 3	0 à 4	0 à 5	0 à 4	0 à 5	0 à 7
5	0 à 3	0 à 4	0 à 5	0 à 4	0 à 5	0 à 7	0 à 5	0 à 7	0 à 8
6	0 à 4	0 à 5	0 à 7	0 à 5	0 à 7	0 à 8	0 à 6	0 à 7	0 à 9
7	0 à 5	0 à 7	0 à 8	0 à 6	0 à 7	0 à 9	2 à 7	4 à 8	4 à 10
8	0 à 6	0 à 7	0 à 9	2 à 7	4 à 8	4 à 10	2 à 8	4 à 9	4 à 12
9	2 à 7	4 à 8	4 à 10	2 à 8	4 à 9	4 à 12	2 à 9	4 à 10	4 à 13
10	2 à 8	4 à 9	4 à 12	2 à 9	4 à 10	4 à 13	3 à 10	5 à 11	5 à 14
11	2 à 9	4 à 10	4 à 13	3 à 10	5 à 11	5 à 14	3 à 11	5 à 12	5 à 15
12	3 à 10	5 à 11	5 à 14	3 à 11	5 à 12	5 à 15	3 à 12	5 à 13	5 à 16
13	3 à 11	5 à 12	5 à 15	3 à 12	5 à 13	5 à 16	4 à 13	7 à 14	7 à 17
14	3 à 12	5 à 13	5 à 16	4 à 13	7 à 14	7 à 17	4 à 14	7 à 15	7 à 18
15	4 à 13	7 à 14	7 à 17	4 à 14	7 à 15	7 à 18	4 à 15	7 à 16	7 à 19
16	4 à 14	7 à 15	7 à 18	4 à 15	7 à 16	7 à 19	4 à 16	7 à 17	7 à 20
17	4 à 15	7 à 16	7 à 19	4 à 16	7 à 17	7 à 20	5 à 17	8 à 18	8 à 21
18	4 à 16	7 à 17	7 à 20	5 à 17	8 à 18	8 à 21	5 à 18	8 à 19	8 à 22
19	5 à 17	8 à 18	8 à 21	5 à 18	8 à 19	8 à 22	5 à 19	10 à 20	10 à 23
20	5 à 18	8 à 19	8 à 22	5 à 19	10 à 20	10 à 23	8 à 20	10 à 21	10 à 24
21	5 à 19	10 à 20	10 à 23	8 à 20	10 à 21	10 à 24	8 à 21	10 à 22	10 à 25
22	8 à 20	10 à 21	10 à 24	8 à 21	10 à 22	10 à 25	10 à 22	13 à 23	13 à 26
23	8 à 21	10 à 22	10 à 25	10 à 22	13 à 23	13 à 26	10 à 23	13 à 24	13 à 27

24	10 à 22	13 à 23	13 à 26	10 à 23	13 à 24	13 à 27	13 à 24	16 à 25	16 à 28
25	10 à 23	13 à 24	13 à 27	13 à 24	16 à 25	16 à 28	13 à 25	16 à 26	16 à 29
26	13 à 24	16 à 25	16 à 28	13 à 25	16 à 26	16 à 29	15 à 26	18 à 27	18 à 30
27	13 à 25	16 à 26	16 à 29	15 à 26	18 à 27	18 à 30	15 à 27	18 à 28	18 à 31
28	15 à 26	18 à 27	18 à 30	15 à 27	18 à 28	18 à 31	18 à 28	21 à 29	21 à 32
29	15 à 27	18 à 28	18 à 31	18 à 28	21 à 29	21 à 32	18 à 29	21 à 30	21 à 33
30	18 à 28	21 à 29	21 à 32	18 à 29	21 à 30	21 à 33	21 à 30	23 à 31	23 à 34
31	18 à 29	21 à 30	21 à 33	21 à 30	23 à 31	23 à 34	21 à 31	23 à 32	23 à 35
32	21 à 30	23 à 31	23 à 34	21 à 31	23 à 32	23 à 35	24 à 32	26 à 33	26 à 36
33	21 à 31	23 à 32	23 à 35	24 à 32	26 à 33	26 à 36	24 à 33	26 à 34	26 à 37
34	24 à 32	26 à 33	26 à 36	24 à 33	26 à 34	26 à 37	27 à 34	29 à 35	29 à 38
35	24 à 33	26 à 34	26 à 37	27 à 34	29 à 35	29 à 38	27 à 35	29 à 36	29 à 39
36	27 à 34	29 à 35	29 à 38	27 à 35	29 à 36	29 à 39	30 à 36	31 à 37	31 à 40
37	27 à 35	29 à 36	29 à 39	30 à 36	31 à 37	31 à 40	30 à 37	31 à 38	31 à 41
38	30 à 36	31 à 37	31 à 40	30 à 37	31 à 38	31 à 41	31 à 38	32 à 39	32 à 42
39	30 à 37	31 à 38	31 à 41	31 à 38	32 à 39	32 à 42	31 à 39	32 à 40	32 à 45
40	31 à 38	32 à 39	32 à 42	31 à 39	32 à 40	32 à 45	32 à 40	33 à 41	33 à 48
41	31 à 39	32 à 40	32 à 45	32 à 40	33 à 41	33 à 48	33 à 41	34 à 42	34 à 51
42	32 à 40	33 à 41	33 à 48	33 à 41	34 à 42	34 à 51	34 à 42	35 à 43	35 à 54
43	33 à 41	34 à 42	34 à 51	34 à 42	35 à 43	35 à 54	35 à 43	36 à 44	36 à 57
44	34 à 42	35 à 43	35 à 54	35 à 43	36 à 44	36 à 57	36 à 44	37 à 45	37 à 60
45	35 à 43	36 à 44	36 à 57	36 à 44	37 à 45	37 à 60	37 à 45	38 à 46	38 à 65
46	36 à 44	37 à 45	37 à 60	37 à 45	38 à 46	38 à 65	38 à 46	39 à 47	39 à 70
47	37 à 45	38 à 46	38 à 65	38 à 46	39 à 47	39 à 70	39 à 47	40 à 48	40 à 75
48	38 à 46	39 à 47	39 à 70	39 à 47	40 à 48	40 à 75	40 à 48	41 à 49	41 à 80
49	39 à 47	40 à 48	40 à 75	40 à 48	41 à 49	41 à 80	41 à 54	50 à 55	50 à 85
50 à 55	40 à 48	41 à 49	41 à 80	41 à 54	50 à 55	50 à 85	45 à 59	56 à 60	56 à 90
56 à 60	41 à 54	50 à 55	50 à 85	45 à 59	56 à 60	56 à 90	50 à 69	61 à 70	61 à 100
61 à 70	45 à 59	56 à 60	56 à 90	50 à 69	61 à 70	61 à 100	60 à 79	71 à 80	71 à 110
71 à 80	50 à 69	61 à 70	61 à 100	60 à 79	71 à 80	71 à 110	70 à 89	81 à 90	81 à 120

## Procédure de limitation des jours de chasse pour les plans de gestion sans systèmes de marquage

A partir d'une grille réalisée au regard des données de l'indice kilométrique d'abondance et du suivi annuel de la moyenne des comptages de printemps, le nombre de jours sera défini en réunion d'unité de gestion.

Comparaison de l'objectif à la moyenne des comptages de printemps des 6 dernières années sur l'UGL	Objectif UGL non atteint (à + ou - 10%)			Objectif UGL atteint (à + ou - 10%)			Objectif UGL dépassé (à + ou - 10%)		
	↘	↔	↗	↘	↔	↗	↘	↔	↗
Evolution des populations sur l'UGL									
Nombre de jours de chasse de l'espèce sur l'UGL	0 jour	0 à 1 jour	0 à 2 jours	Entre 0 et 3 jours	4 jours	5 à 7 jours	4 jours	5 à 7 jours	7 jours

### ✓ Période de chasse :

Ce Plan de Gestion lièvre fixe une période de chasse du lièvre s'étalant de l'ouverture générale au premier dimanche de décembre.

Chaque unité de gestion définit le nombre de jours de chasse à l'intérieur de cette période avec des dispositions particulières de modulation :

- Modulation sur déclaration des jours de chasse transmis à la FDC avant le 10 septembre de chaque saison cynégétique. La demande sera accompagnée d'un plan au 1/25000.
- Une seule modulation par territoire de chasse déclaré et retenu par la FDC.
- Est considéré comme un territoire :  
Soit un ensemble de parcelles d'un seul tenant sur une ou plusieurs communes, cet ensemble ne constituant qu'un seul territoire.  
Soit un ensemble de parcelles éparses sur une ou plusieurs communes, cet ensemble dont la somme globale est inférieure à 100 hectares ne peut constituer qu'un seul territoire.
- Pas de modulation possible pour les territoires de moins de 20 hectares d'un seul tenant ou moins de 5 ha de bois d'un seul tenant.

### Modulation sur cartes :

Chaque détenteur de droit de chasse sur l'unité de gestion où la carte de modulation est mise en œuvre, procède à la répartition des jours de chasse au lièvre accordés dans l'unité de gestion. Cette répartition s'effectue par le biais d'une carte nommée « carte de modulation » délivrée par la Fédération départementale des chasseurs (FDC) conformément au modèle annexé.

Cette carte est nominative et numérotée, le numéro de l'Unité de gestion y est inscrit.

Chaque détenteur de droit de chasse peut bénéficier d'une carte unique de modulation pour l'ensemble des parcelles liées à ses droits quelle qu'en soit leur répartition dans l'unité de gestion.

Toutefois, le détenteur d'un droit de chasse dont la superficie cumulée est supérieure à 100 hectares peut, sur sa demande, bénéficier d'une carte supplémentaire par tranche de 100 hectares. Dans ce cas, la ou les cartes supplémentaires attribuées porteront la mention de la ou des communes concernées.

La carte de modulation est délivrée par la fédération des chasseurs sur déclaration des droits détenus par le demandeur. La fédération des chasseurs peut procéder à la vérification des droits ainsi déclarés et refuser la délivrance si les conditions d'attribution ci-dessus ne sont pas respectées ou dans le cas d'une fausse déclaration.

Préalablement à toute action de chasse du lièvre sur le territoire visé par la carte de modulation, l'exemplaire original de la carte de modulation doit être coché à la date du jour à la diligence et sous la responsabilité conjointe du titulaire de la carte et du chasseur exerçant l'action de chasse. Cette marque est effectuée au stylo à bille, sans ratures, l'usage de crayons à mine graphite ou de toute encre effaçable est proscrit.

Tout chasseur en action de chasse au lièvre doit :

- soit être porteur de la carte de prélèvement originale.
- soit être porteur d'une photocopie lisible de la carte originale où les journées de chasse auront été portées.

Ces documents seront présentés à toute réquisition des agents assermentés compétents pour exercer la police de la chasse. Ces agents peuvent à tout moment se faire présenter la carte originale afin de vérifier la conformité de la photocopie présentée.

Les manquements aux dispositions du présent paragraphe seront sanctionnés par les dispositions prévues au Code de l'Environnement.

### ✓ **Les dispositifs de marquage :**

La FDC 59 fournit des dispositifs de marquage aux territoires ayant obtenu une attribution.

Chaque animal prélevé doit être marqué au moment du prélèvement et avant tout transport. En battue, le marquage peut être effectué dès la fin de traque et obligatoirement avant tout transport en véhicule ou avant tout transport en dehors de la zone qui vient d'être traquée. Le dispositif de marquage doit être posé entre l'os et le tendon d'une des pattes postérieures.

Le dispositif de marquage se présente sous forme d'un ruban adhésif coloré.

A chaque année correspond une couleur.

Sur ce système de marquage, il sera indiqué :

- le numéro du département, le numéro d'UGL et le numéro de territoire.
- l'espèce concernée donc ici le lièvre brun (LB).
- le numéro du bracelet.

Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 avant le 31 décembre de l'année en cours.

### ✓ **Dépôt des demandes :**

Le dépôt des demandes devra être effectué pour le 15/05 de l'année cynégétique précédente.

Chaque demande qui arrivera à la FDC, portera obligatoirement le cachet de réception.

Les demandes qui arriveront entre le 15/05 et le 30/08 seront considérées comme demandes tardives. Elles ne pourront être traitées que par la commission de révision, dans ce cas, la remise de bracelet ne pourra se faire au plus tôt que dans la semaine suivant l'ouverture générale.

### ✓ **Comitologie :**

**Commissions d'attributions par UGL :** Service technique de la FDC59/représentants des adhérents territoriaux/syndicats agricoles/ONF/ONCFS/propriétaires forestiers sous la présidence de la FDC59.

Dès le mois de juin, la Fédération des chasseurs réunit les commissions d'attributions.

Tout déclarant voulant participer aux commissions d'attributions, doit s'inscrire au moment du dépôt de sa demande.

Afin de garantir un équilibre au sein de ces commissions d'attributions, la répartition de ces postes se fait par tirage au sort en fonction de la superficie des territoires. Les représentants s'engagent à siéger en commission d'attribution pour les six années du plan de gestion.

### Répartition :

- 0 à 3 représentants pour des territoires de 0 à 20 hectares.
- 0 à 3 représentants pour des territoires de 20 à 80 hectares.
- 0 à 3 représentants pour des territoires de + de 80 hectares.

La liste des membres est consultable sur le site de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord.

L'objectif de cette commission d'attribution est d'émettre un avis sur chaque déclaration effectuée et de fixer un ratio de prélèvement pour la commune concernée. Chaque avis formulé est notifié sur un procès-verbal de délibération. Ce PV est signé par les membres présents de la commission d'attribution et ne pourra être modifié sans leur aval. Il est contre signé par le représentant fédéral qui anime la commission d'attribution. Dans le cas d'absence totale de représentants lors des réunions, les attributions seront définies par la FDC59.

Les attributions seront ensuite établies en fonction de la superficie déclarée par chaque demandeur et en fonction de la densité d'attribution fixée par la commission d'attribution et après validation de la FDC59.

La fédération des chasseurs peut à tout moment demander le justificatif du droit de chasse.

Lors des commissions d'attributions, si une réclamation est formulée concernant un territoire, et que celle-ci est pleinement fondée, l'attribution reste en instance dans l'attente de l'obtention des justificatifs. Le demandeur en sera averti par courrier ou par mail.

La Fédération établit ensuite une synthèse des attributions consultable sur son site internet.

- ✓ **Commission de révision** : Service technique/élus FDC59/syndicats agricoles représentatifs/ONF/ONCFS/Propriétaires forestiers, sous la présidence de la FDC59

### **Procédure de révision :**

Tout bénéficiaire d'une attribution peut demander une révision.

La demande de révision doit être envoyée par courrier ou par mail avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours, cachet de la poste faisant foi, à la Fédération des Chasseurs du nord.

Cette demande doit être motivée et justifiée.

La Fédération réunit avant l'ouverture générale la commission de révision.

Si la révision est accordée, la Fédération informe par courrier ou mail le demandeur et délivre le nombre de bracelets correspondant.

Les propositions de révisions sont présentées, pour information, à la commission de recours.

### **Attributions supplémentaires :**

Toute demande d'attribution supplémentaire en cours de saison de chasse liée à la surabondance ou à des dégâts de lièvres se fera également par demandes motivées auprès de la FDC59 qui consultera la commission de révision.

Les demandes d'attribution supplémentaires devront être adressées à la Fédération des Chasseurs du Nord avant le 1<sup>er</sup> novembre.

- ✓ **Commission de recours** : Service technique/élus FDC59/DDTM/ONCFS sous la présidence de la DDTM.

### **Procédure de recours :**

Toute contestation sur la décision de révision ou d'attribution supplémentaire se fera par recours motivé auprès de Monsieur le Directeur de la DDTM qui consultera la commission de recours et toute personne susceptible d'apporter un éclairage sur la demande. Les recours devront être adressés à la DDTM avant le 1<sup>er</sup> novembre.

- ✓ **Contrôles et sanctions :**

La Fédération peut poursuivre devant les juridictions compétentes tous demandeurs ayant volontairement effectué des fausses écritures.

La Fédération est susceptible d'effectuer des contrôles sur la totalité des demandeurs d'une commune lorsque la superficie déclarée en plan de gestion dépasse la superficie chassable de celle-ci.

✓ **Suivi de l'objectif :**

**-La réalisation de comptages de printemps.**

Chaque année, des comptages de printemps sont réalisés sur des territoires de l'unité de gestion. Les protocoles de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage sont appliqués.

Les résultats sont validés obligatoirement par la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord. Le suivi de l'objectif s'effectuera par sa comparaison à la moyenne des comptages de printemps des six dernières années sur l'UGL. Les territoires couverts par un comptage devront atteindre 10% au terme des deux premières années du PGC, 20% au terme des quatre ans et 30% à l'échéance du PGC.

**-Les IKA.**

La Fédération des Chasseurs du Nord poursuivra quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres à partir d'indices kilométriques d'abondance réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IKA aux responsables de territoires se fera lors de la réunion des commissions d'attributions.

✓ **Suivi des réalisations :**

Pour le 15 mars, le bilan de prélèvement devra être adressé à la Fédération Départementale des Chasseurs soit par envoi du document ou par saisie en ligne.

✓ **Durée du plan de gestion:**

La durée de validité du Plan de Gestion Cynégétique approuvé est fixée par arrêté préfectoral. Elle est au maximum de 6 ans.

Il peut être modifié par UGL à la demande de 60% des demandeurs de droits de chasse représentant au minimum 60% de la SAU de l'UGL avant le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et également à l'initiative de monsieur le Préfet après avis de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord.

## Calendrier annuel des procédures

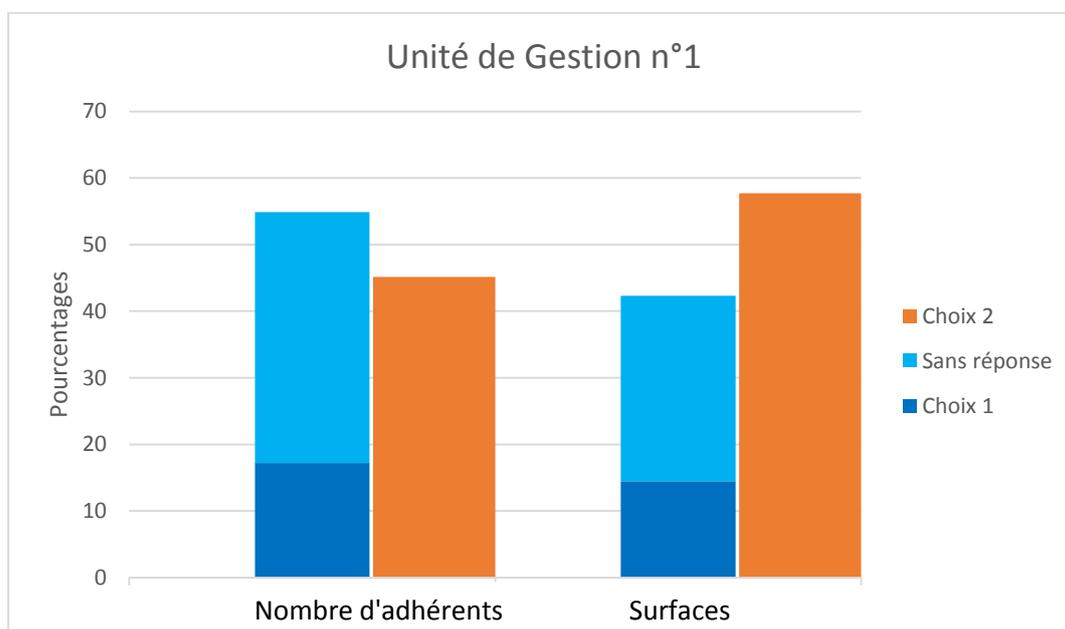
Février	IKA	Fédération des Chasseurs du Nord	/
Mars/Avril	Comptages de printemps	FDC/Adhérents territoriaux	/
Mars/Avril	Suivi de la moyenne des comptages de printemps sur chaque UGL	FDC/Adhérents territoriaux	Réunions d'UGL
Avril	Bilan de la saison et perspectives	CDCFS	Information de la CDCFS
15 avril	Envoi des demandes de plan de gestion cynégétique lièvre	FDC	/
15 mai	Date butoir des retours des demandes de plan de gestion lièvre	Adhérents	/
Juin	Réunions des commissions d'attributions	Membres des commissions d'attributions	Vérification des demandes et fixation des attributions
Juillet	Envois des courriers/emails d'attributions et des demandes de modulations	FDC	Ouverture du registre des bagues
1 <sup>er</sup> septembre	Date butoir des demandes de révision	Adhérents territoriaux	/
1 <sup>er</sup> septembre	Envois des bagues	FDC	/
10 septembre	Réunion de la commission de révision	Membres de la commission de révision	/
10 septembre	Renvoi des modulations	FDC	/
Sur convocation de la DDTM	Réunion de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage	CDCFS	Information sur les attributions et révisions et présentation du registre des bagues avant l'ouverture.
Sur convocation ou sollicitation courriel de la FDC59	Consultation de la commission de révision	Membres de la commission de révision	Pour décision quant aux attributions supplémentaires avant le 15 novembre.
Sur convocation ou sollicitation courriel de la DDTM	Consultation de la commission de recours	Membres de la commission de recours et experts	Pour décision DDTM quant aux recours avant le 15 novembre.
31 décembre	Clôture du registre des bagues	FDC	/
15 mars	Renvoi des bilans de prélèvement et des cartes de modulations	Adhérents	/

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021**  
**« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE**  
**DE L'UNITE DE GESTION DE LA FLANDRE MARITIME**  
**UGL 1**

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DE LA FLANDRE MARITIME – UGL 1

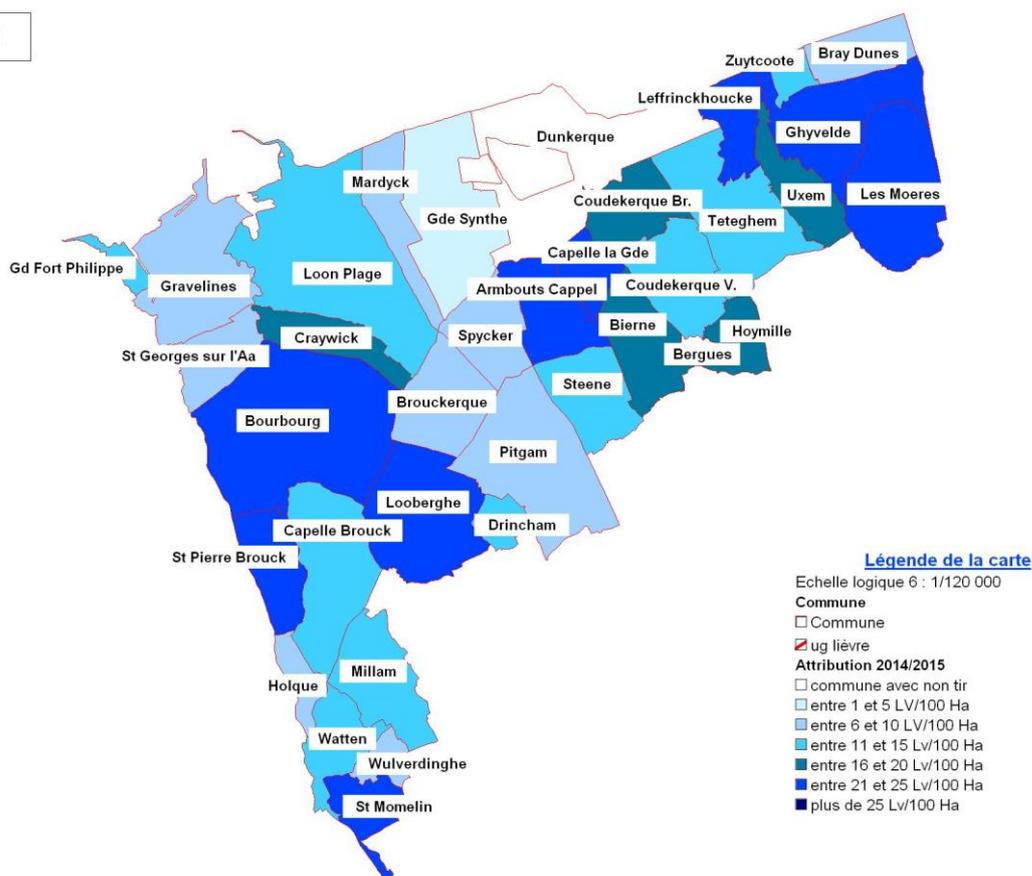
- Pour mettre en œuvre un plan de gestion, une condition impérative:
- Il faut que 60% des détenteurs de droits de chasse de l'unité de gestion, représentant 60% de la surface chassable de l'unité de gestion soient favorables à ce plan de gestion. Pour connaître l'avis de chaque demandeur de PGC lièvres, la FDC a lancé en janvier une enquête.
- La surface chassable déclarée par les demandeurs de plan de gestion de l'UGL 1 est de 29783 Hectares. Le nombre de demandeurs de plan de gestion sur l'UGL 1 s'élève à 308 demandeurs. Tous les responsables de territoires ont été invités par courrier en date du 14 janvier 2015 à transmettre leur avis sur la mise en place du plan de gestion cynégétique lièvres. La règle de l'enquête fixait qu'une non-réponse valait la conservation des modalités du PGC en place depuis 2009 (option 1: PGC avec bagues et limitations de jours de chasse).
- 169 demandeurs (soit 54.87 % des demandeurs), représentant 12599 hectares (soit 42.30 % de la surface déclarée de l'UGL 1) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres avec bagues et limitation de jours de chasse (option 1)
- 139 demandeurs (soit 45.13 % des demandeurs), représentant 17184 hectares (soit 57.70 % de la surface déclarée de l'UGL 1) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres sans bague et limitation de jours de chasse (option 2)
- **Le plan de gestion cynégétique lièvre brun sans bague et limitations de jours de chasse est donc majoritairement souhaité par les représentants des chasseurs de l'UGL 1.**

Représentation des surfaces et du nombre d'adhérents en fonction des modalités de gestion choisies



## Cartographie de l'UGL 1 « Flandre Maritime » / proposition d'attribution PGCA Lièvre – Campagne 2014-2015

UGL 1



L'unité de gestion UGL 1 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

ARMBOUTS-CAPPEL, BERGUES, BIERNE, BOURBOURG, BRAY-DUNES, BROUCKERQUE, CAPPELLE-BROUCK, CAPPELLE-LA-GRANDE, COUDEKERQUE-BRANCHE, COUDEKERQUE-VILLAGE, CRAYWICK, DRINCHAM, DUNKERQUE, FORT-MARDYCK, GHYVELDE, GRANDE-SYNTHÉ, GRAND-FORT-PHILIPPE, GRAVELINES, HOLQUE, HOYMILLE, LEFFRINCKOUCKE, LES MOERES, LOOBERGHE, LOON-PLAGE, MILLAM, PITGAM, SAINT-GEORGES-SUR-L'AA, SAINT-MOMELIN, SAINT-PIERRE-BROUCK, SAINT-POL-SUR-MER, SPYCKER, STEENE, TETEGHEM, UXEM, WATTEN, WULVERDINGHE, ZUYDCOOTE

## L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 1

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 1 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **23 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

- **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvre maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1er dimanche de décembre.**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **0 à 7 jours.**

- **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur cartes transmises sur demandes aux responsables de territoires. Une seule carte par territoires de chasse déclarés. Avant de partir à la chasse aux lièvres, le chasseur indique sur sa carte le jour de chasse. En action de chasse, le chasseur est porteur de sa carte de modulation qu'il présentera en cas de contrôle, à tous Agents chargés de la Police de la chasse. Le contrôle de la garderie vérifiera que le jour de chasse est bien inscrit sur la carte et tout manquement constituera une infraction au PGC.

## SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES

### Les comptages de printemps au sein de l'UGL 1 en nombre de lièvres/100 hect.

NOM COMMUNE	Comptage 2010	Comptage 2011	Comptage 2012	Comptage 2013	Comptage 2014	Comptage 2015
Loon plage	15	3	6	13	12	8
Mardyck	20	7	11			
Gravelines	26	21	21	26	17	27
Craywick Bourbourg	30	17	31	35		41
Coudekerque Branche	25	38	14	26	25	46
Bourbourg Loon Plage	39	23	31	32		48
Drincham Pitgam Looberghe					23	
<b>Moyenne aux 100 hect</b>	<b>25,8</b>	<b>18,1</b>	<b>19</b>	<b>26,4</b>	<b>19,25</b>	<b>34</b>

La Fédération des Chasseurs du Nord poursuivra quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IK aux responsables de territoires se fera lors de la réunion d'UGL 1.

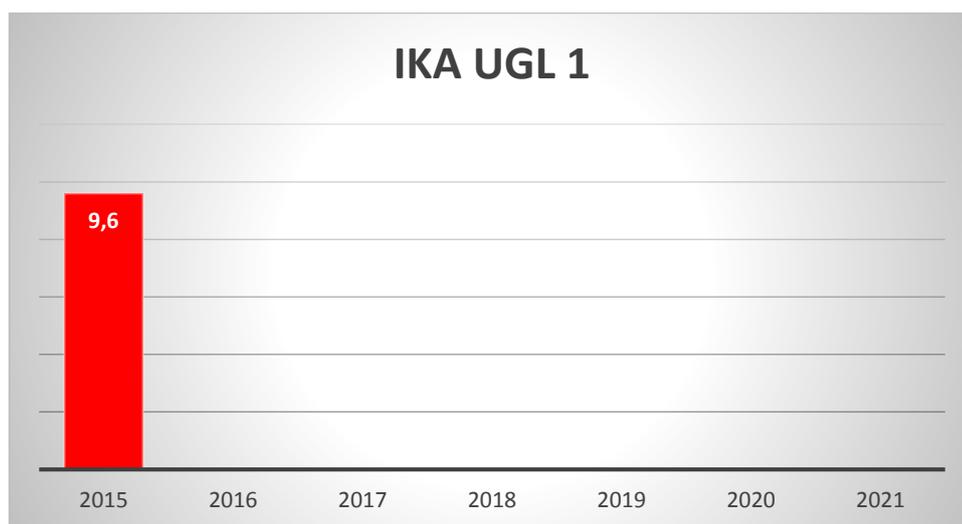
Dans le cadre du Plan de Gestion Cynégétique, la FDC 59 a mis en place un nouveau protocole concernant les Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) avec un taux de fiabilité de 95%. Ce nouveau protocole a été élaboré et validé par les ingénieurs de l'ONCFS, spécialisés sur le lièvre.

Avec cette nouvelle méthodologie, nous sommes donc passés d'un « IKA circuit » à un « IKA tronçons » permettant une meilleure fiabilité statistique à l'échelle de l'unité de gestion.

#### **Attention !**

Cette modification du protocole, ne nous permet pas de faire une analyse comparative avec les données antérieures.

**Nous rappelons également qu'un IKA est une méthode dite « indiciaire ». En effet, il nous donne le nombre d'animaux vus par kilomètre éclairé. En aucun cas, il ne permet de transformer le résultat en « densité ».**



### **BILAN DES PRELEVEMENTS**

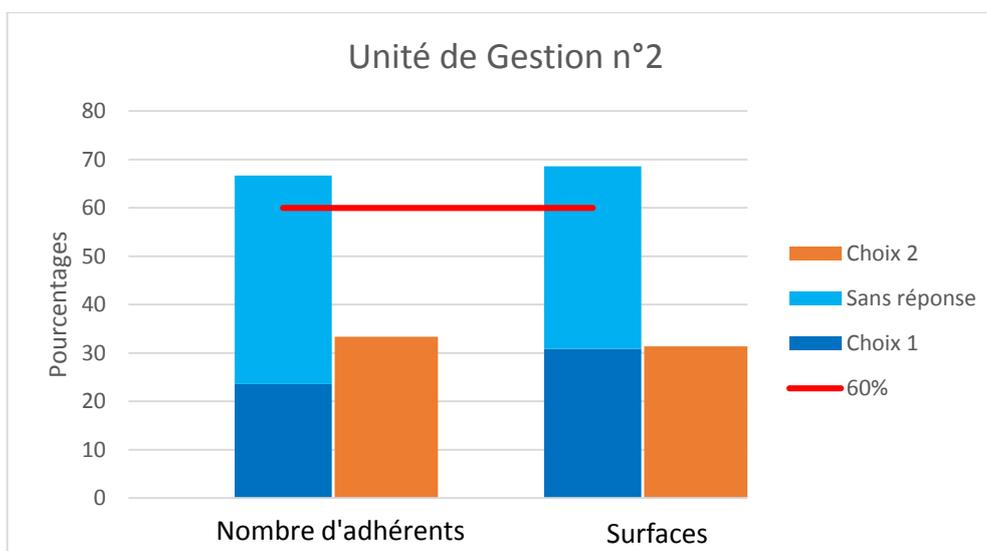
Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 15 mars**.

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DE LA FLANDRE INTERIEURE  
UGL 2**

**MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DE LA FLANDRE INTERIEUR – UGL 2**

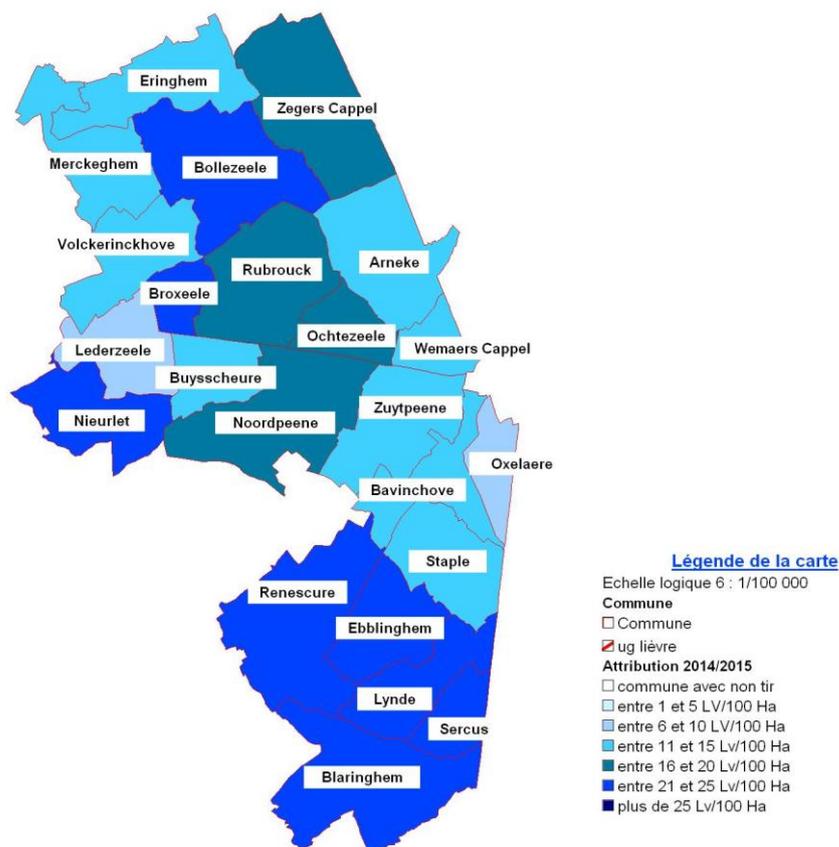
- Pour mettre en œuvre un plan de gestion, une condition impérative:
- Il faut que 60% des détenteurs de droits de chasse de l'unité de gestion, représentant 60% de la surface chassable de l'unité de gestion soient favorables à ce plan de gestion. Pour connaître l'avis de chaque demandeur de PGC lièvres, la FDC a lancé en janvier une enquête.
- La surface chassable déclarée par les demandeurs de plan de gestion de l'UGL 2 est de 21242 Hectares. Le nombre de demandeurs de plan de gestion sur l'UGL 2 s'élève à 339 demandeurs. Tous les responsables de territoires ont été invités par courrier en date du 14 janvier 2015 à transmettre leur avis sur la mise en place du plan de gestion cynégétique lièvres. La règle de l'enquête fixait qu'une non-réponse valait la conservation des modalités du PGC en place depuis 2009 (option 1: PGC avec bagues et limitations de jours de chasse).
- 226 demandeurs (soit 66.67 % des demandeurs), représentant 14571 hectares (soit 68.59 % de la surface déclarée de l'UGL 2) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres avec bagues et limitation de jours de chasse (option 1)
- 113 demandeurs (soit 33.33 % des demandeurs), représentant 6671 hectares (soit 31.41 % de la surface déclarée de l'UGL 2) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres sans bague et limitation de jours de chasse (option 2)
- **Le plan de gestion cynégétique lièvre brun avec dispositifs de marquage et limitations de jours de chasse est donc majoritairement souhaité par les représentants des chasseurs de l'UGL 2.**

**Représentation des surfaces et du nombre d'adhérents en fonction des modalités de gestion choisies**



## Cartographie de l'UGL 2 « Flandre Intérieure » / proposition d'attribution PGCA Lièvre – Campagne 2014-2015

UGL 2



L'unité de gestion UGL 2 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

Merckeghem, Eringhem, Zégerscappel, Bollezeele, Volckerinckhove, Nieurlet, Lederzeele, Broxeele, Buyscheure, Rubrouck, Ochtezeele, Arneke, Noordpeene, Zuytpeene, Wemaers Cappel, Bavinchove, Staple, Oxelaere, Renescure, Ebblinghem, Lynde, Sercus, Blaringhem.

## L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 2

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 2 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **30 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

### • MODALITE DE CHASSE :

Ce territoire en Plan de Gestion lièvres maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1er dimanche de décembre.**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **8 jours.**

### • MODULATION DES JOURS DE CHASSE :

Modulation sur cartes transmises sur demandes aux responsables de territoires. Une seule carte par territoires de chasse déclarés. Avant de partir à la chasse aux lièvres, le chasseur indique sur sa carte le jour de chasse. En action de chasse, le chasseur est porteur de sa carte de modulation qu'il présentera en cas de contrôle, à tous Agents chargés de la Police de la chasse. Le contrôle de la garderie vérifiera que le jour de chasse est bien inscrit sur la carte et tout manquement constituera une infraction au PGC.

## SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES

### Les comptages de printemps au sein de l'UGL 2 en nombre de lièvres / 100 Hect.

NOM COMMUNE	2010	2011	2012	2013	2014	2015
BLARINGHEM			56	33	55	88
BOLLEZEELE	36	30	45	29		47
BUYSSCHEURE	14	18	13	7		
ERINGHEM	34		25	24		
MERCKEGHEM	23	17		27	18	29
NOORDPEENE	25		20	28	37	61
RUBROUCK	16	17	18	14	17	
Moyenne aux 100 hect	24,7	20,5	29,5	23,1	31,75	56,25

La Fédération des Chasseurs du Nord poursuivra quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IK aux responsables de territoire se fera lors de la réunion des sous-commissions communales.

Dans le cadre du Plan de Gestion Cynégétique, la FDC 59 a mis en place un nouveau protocole concernant les Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) avec un taux de fiabilité de 95%. Ce nouveau protocole a été élaboré et validé par les ingénieurs de l'ONCFS, spécialisés sur le lièvre. Avec cette nouvelle méthodologie, nous sommes donc passés d'un « IKA circuit » à un « IKA tronçons » permettant une meilleure fiabilité statistique à l'échelle de l'unité de gestion.

#### **Attention !**

Cette modification du protocole, ne nous permet pas de faire une analyse comparative avec les données antérieures.

**Nous rappelons également qu'un IKA est une méthode dite « indiciaire ». En effet, il nous donne le nombre d'animaux vus par kilomètre éclairé. En aucun cas, il ne permet de transformer le résultat en « densité ».**



### **BILAN DES PRELEVEMENTS**

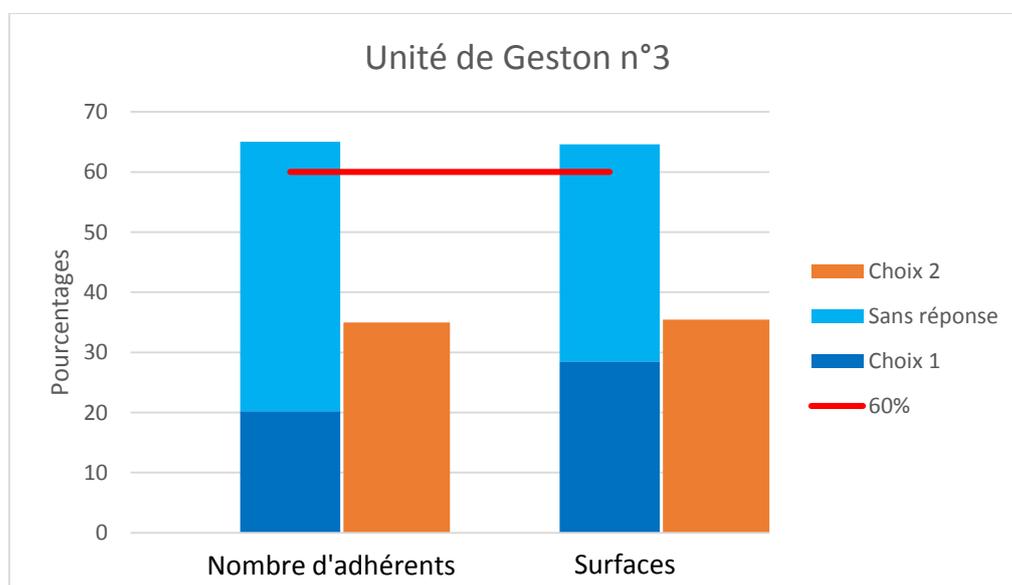
Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 15 mars**.

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DE LA FLANDRE INTERIEURE  
UGL 3**

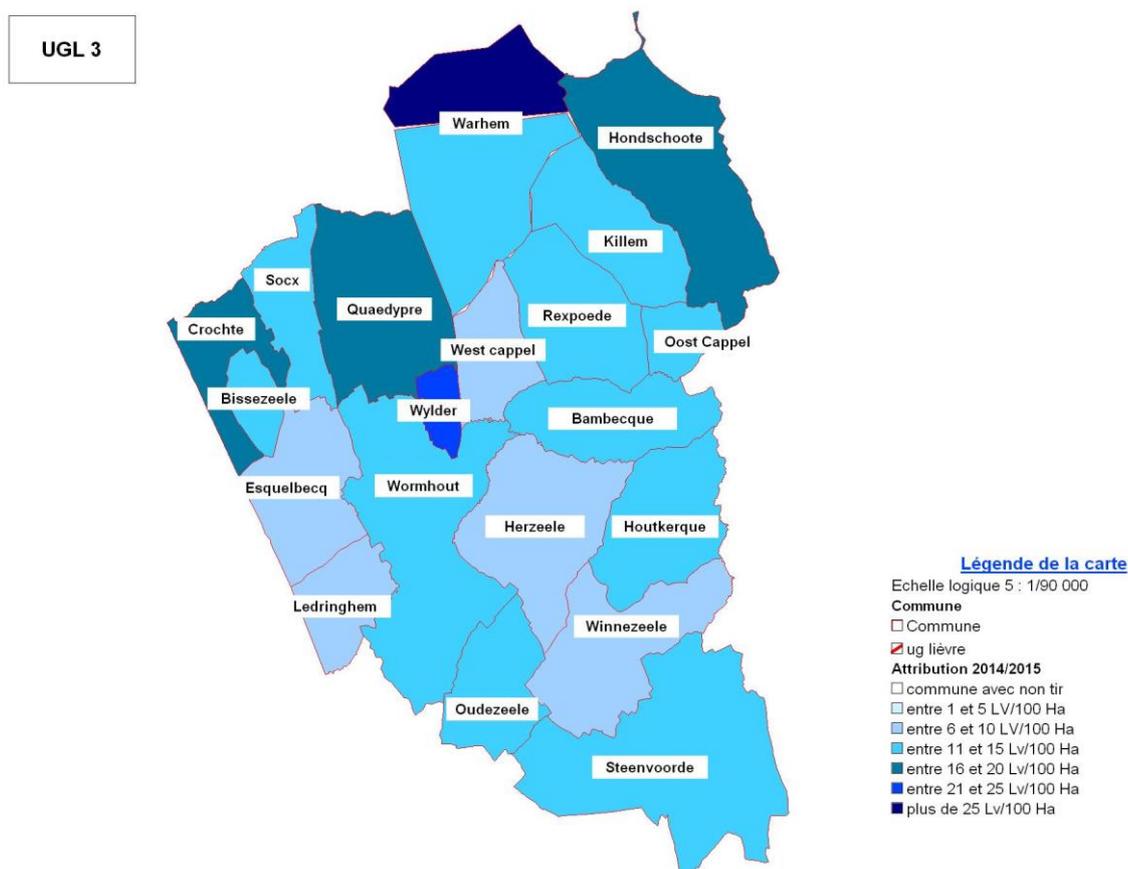
**MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DE LA FLANDRE INTERIEUR – UGL 3**

- Pour mettre en œuvre un plan de gestion, une condition impérative:
- Il faut que 60% des détenteurs de droits de chasse de l'unité de gestion, représentant 60% de la surface chassable de l'unité de gestion soient favorables à ce plan de gestion. Pour connaître l'avis de chaque demandeur de PGC lièvres, la FDC a lancé en janvier une enquête,
- La surface chassable déclarée par les demandeurs de plan de gestion de l'UGL 3 est de 22853 Hectares. Le nombre de demandeurs de plan de gestion sur l'UGL 3 s'élève à 346 demandeurs. Tous les responsables de territoires ont été invités par courrier en date du 14 janvier 2015 à transmettre leur avis sur la mise en place du plan de gestion cynégétique lièvres. La règle de l'enquête fixait qu'une non-réponse valait la conservation des modalités du PGC en place depuis 2009 (option 1: PGC avec bagues et limitations de jours de chasse).
- 225 demandeurs (soit 65.03 % des demandeurs), représentant 14757 hectares (soit 64.57 % de la surface déclarée de l'UGL 3) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres avec bagues et limitation de jours de chasse (option 1)
- 121 demandeurs (soit 34.97 % des demandeurs), représentant 8096 hectares (soit 35.43 % de la surface déclarée de l'UGL 3) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres sans bague et limitation de jours de chasse (option 2)
- **Le plan de gestion cynégétique lièvre brun avec dispositifs de marquage et limitations de jours de chasse est donc largement souhaité par les représentants des chasseurs de l'UGL 3.**

**Représentation des surfaces et du nombre d'adhérents en fonction des modalités de gestion choisies**



## Cartographie de l'UGL 3 « Flandre Intérieure » / proposition d'attribution PGCA Lièvre – Campagne 2014-2015



- L'unité de gestion UGL 3 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

Warhem, Hondschoote, Killem, Rexpoède, Oost Cappel, West cappel, Bambecque, Herzeele, Houtkerque, Winnezeele, Steenvoorde, Oudezeele, Ledringhem, Wormhout, Esquelbecq, Wylder, Quaëdypre, Socx, Bissezeele, Crochte.

## L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 3

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 3 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **25 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

- **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvres maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> dimanche de décembre**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **8 jours.**

- **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur cartes transmises sur demandes aux responsables de territoires. Une seule carte par territoires de chasse déclarés. Avant de partir à la chasse aux lièvres, le chasseur indique sur sa carte le jour de chasse. En action de chasse, le chasseur est porteur de sa carte de modulation qu'il présentera en cas de contrôle, à tous Agents chargés de la Police de la chasse. Le contrôle de la garderie vérifiera que le jour de chasse est bien inscrit sur la carte et tout manquement constituera une infraction au PGC.

## SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES

### Les comptages de printemps au sein de l'UGL 3 en nombre de lièvres / 100 Hect.

NOM COMMUNE	2010	2011	2012	2013	2014	2015
ESQUELBECQ	24	22	10	13		
SOCX	22	15	8	10		
WEST CAPPEL						11
Moyenne aux 100 hect	23,0	18,5	9	11,5	0	11

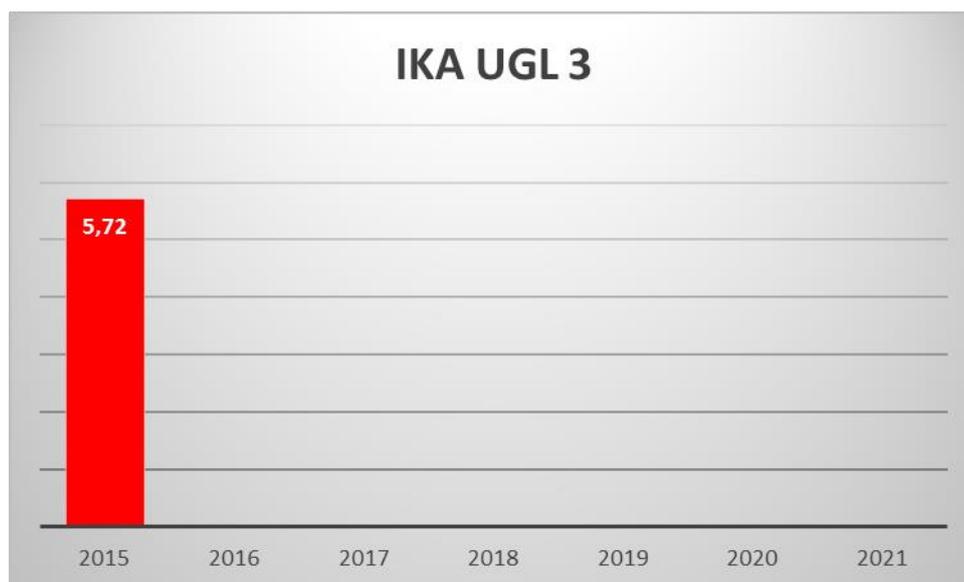
La Fédération des Chasseurs du Nord poursuivra quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IK aux responsables de territoires se fera lors de la réunion des sous-commissions communales.

Dans le cadre du Plan de Gestion Cynégétique, la FDC 59 a mis en place un nouveau protocole concernant les Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) avec un taux de fiabilité de 95%. Ce nouveau protocole a été élaboré et validé par les ingénieurs de l'ONCFS, spécialisés sur le lièvre. Avec cette nouvelle méthodologie, nous sommes donc passés d'un « IKA circuit » à un « IKA tronçons » permettant une meilleure fiabilité statistique à de l'unité de gestion.

#### **Attention !**

Cette modification du protocole, ne nous permet pas de faire une analyse comparative avec les données antérieures.

**Nous rappelons également qu'un IKA est une méthode dite « indiciaire ». En effet, il nous donne le nombre d'animaux vus par kilomètre éclairé. En aucun cas, il ne permet de transformer le résultat en « densité ».**



### **BILAN DES PRELEVEMENTS**

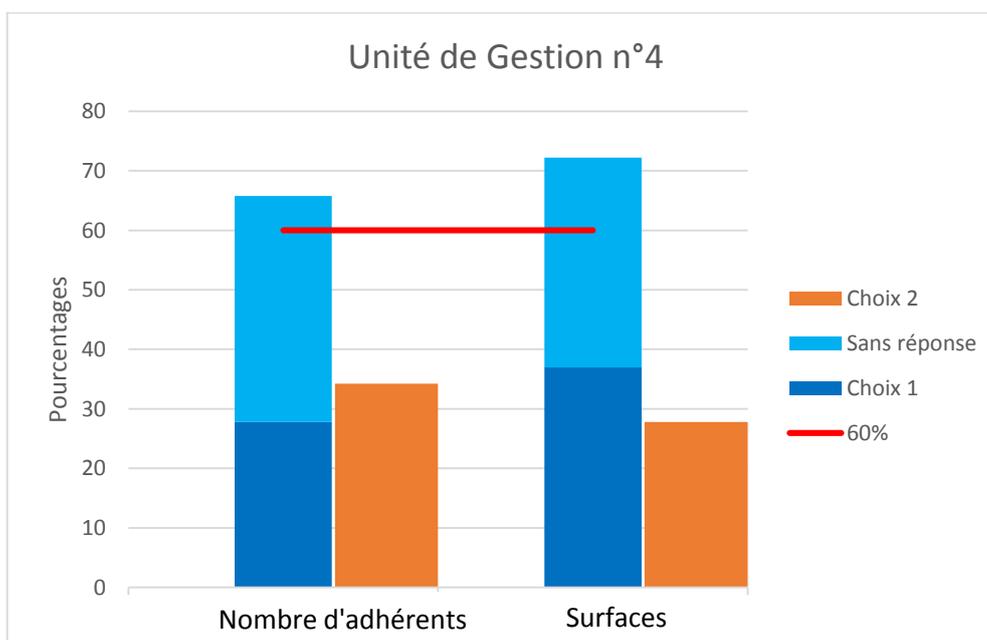
Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 15 mars**.

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DE LA FLANDRE INTERIEURE  
UGL 4**

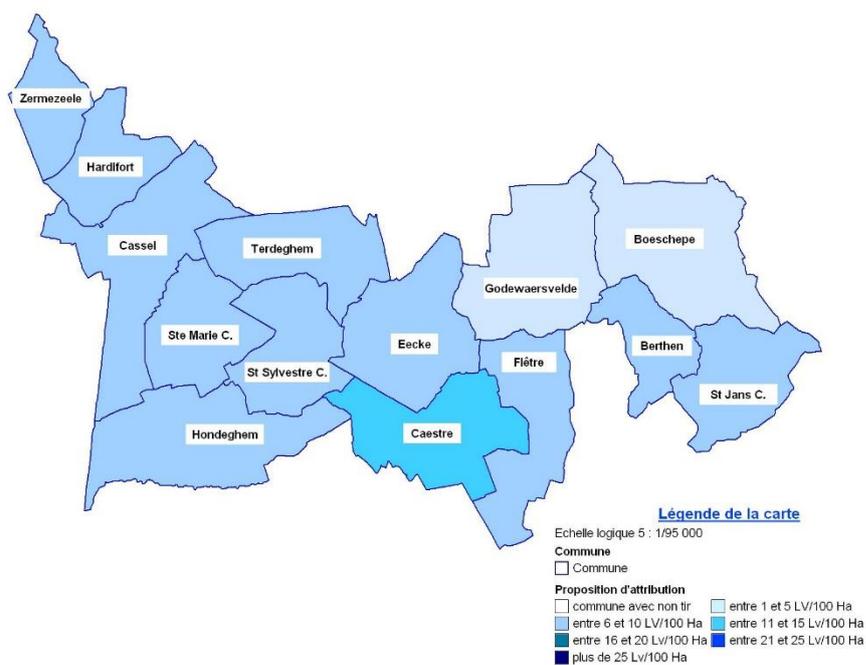
**MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DE LA FLANDRE INTERIEUR– UGL 4**

- Pour mettre en œuvre un plan de gestion, une condition impérative:
- Il faut que 60% des détenteurs de droits de chasse de l'unité de gestion, représentant 60% de la surface chassable de l'unité de gestion soient favorables à ce plan de gestion. Pour connaître l'avis de chaque demandeur de PGC lièvres, la FDC a lancé en janvier une enquête.
- La surface chassable déclarée par les demandeurs de plan de gestion de l'UGL 4 est de 10334 Hectares. Le nombre de demandeurs de plan de gestion sur l'UGL 4 s'élève à 187 demandeurs. Tous les responsables de territoires ont été invités par courrier en date du 14 janvier 2015 à transmettre leur avis sur la mise en place du plan de gestion cynégétique lièvres. La règle de l'enquête fixait qu'une non-réponse valait la conservation des modalités du PGC en place depuis 2009 (option 1: PGC avec bagues et limitations de jours de chasse).
- 123 demandeurs (soit 65.78 % des demandeurs), représentant 7463 hectares (soit 72.22 % de la surface déclarée de l'UGL 4) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres avec bagues et limitation de jours de chasse (option 1)
- 64 demandeurs (soit 34.22 % des demandeurs), représentant 2871 hectares (soit 27.78 % de la surface déclarée de l'UGL 4) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres sans bague et limitation de jours de chasse (option 2)
- **Le plan de gestion cynégétique lièvre brun avec dispositifs de marquage et limitations de jours de chasse est donc majoritairement souhaité par les représentants des chasseurs de l'UGL 4.**

**Représentation des surfaces et du nombre d'adhérents en fonction des modalités de gestion choisies**



## Cartographie de l'UGL 4 « Flandre Intérieure » / proposition d'attribution PGCA Lièvre – Campagne 2014-2015



L'unité de gestion UGL 4 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

BERTHEN,BOESCHEPE,CAESTRE ,CASSEL,EECKE, FLETRE,GODEWAERSVELDE,HARDIFORT,HONDEGHEM,SAINTE-MARIE-CAPPEL,SAINT-JANS-CAPPEL,SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL,TERDEGHEM,ZERMEZEEL

## L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 4

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 4 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **20 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

- **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvre maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> Dimanche de décembre**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **8 jours.**

- **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur cartes transmises sur demandes aux responsables de territoires. Une seule carte par territoires de chasse déclarés. Avant de partir à la chasse aux lièvres, le chasseur indique sur sa carte le jour de chasse. En action de chasse, le chasseur est porteur de sa carte de modulation qu'il présentera en cas de contrôle, à tous Agents chargés de la Police de la chasse. Le contrôle de la garderie vérifiera que le jour de chasse est bien inscrit sur la carte et tout manquement constituera une infraction au PGC.

## SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES

### Les comptages de printemps au sein de l'UGL4 en nombre de lièvres / 100 Hect.

NOM COMMUNE	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CAESTRE				20		
FLETRE	12.3	17.61	12.7	16.1	24	12
Moyenne aux 100 hect	12.3	17.61	12.7	18	24	12

La Fédération des Chasseurs du Nord poursuivra quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IK aux responsables de territoires se fera lors de la réunion des sous-commissions communales.

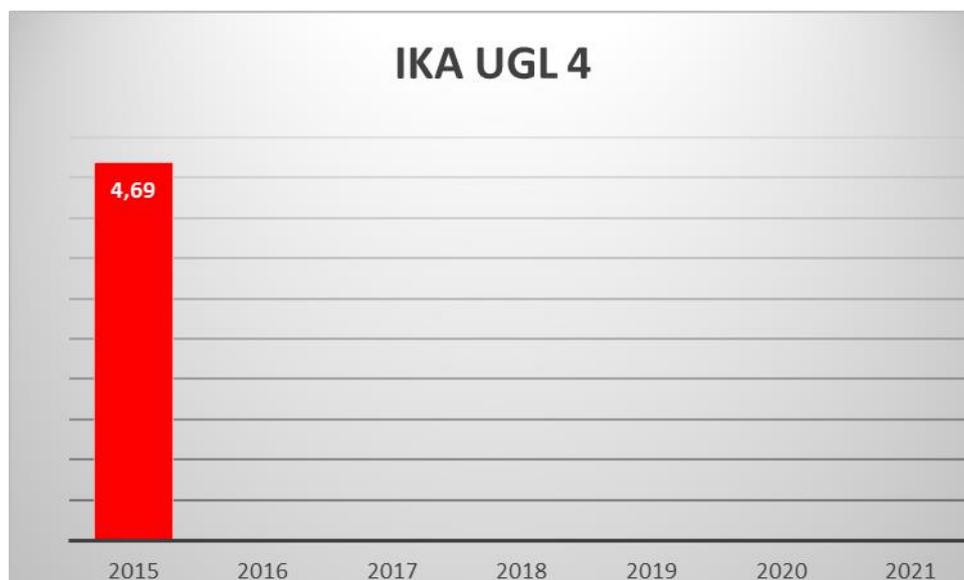
Dans le cadre du Plan de Gestion Cynégétique, la FDC 59 a mis en place un nouveau protocole concernant les Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) avec un taux de fiabilité de 95%. Ce nouveau protocole a été élaboré et validé par les ingénieurs de l'ONCFS, spécialisés sur le lièvre.

Avec cette nouvelle méthodologie, nous sommes donc passés d'un « IKA circuit » à un « IKA tronçons » permettant une meilleure fiabilité statistique à l'échelle de l'unité de gestion.

#### **Attention !**

Cette modification du protocole, ne nous permet pas de faire une analyse comparative avec les données antérieures.

**Nous rappelons également qu'un IKA est une méthode dite « indiciaire ». En effet, il nous donne le nombre d'animaux vus par kilomètre éclairé. En aucun cas, il ne permet de transformer le résultat en « densité ».**



### **BILAN DES PRELEVEMENTS**

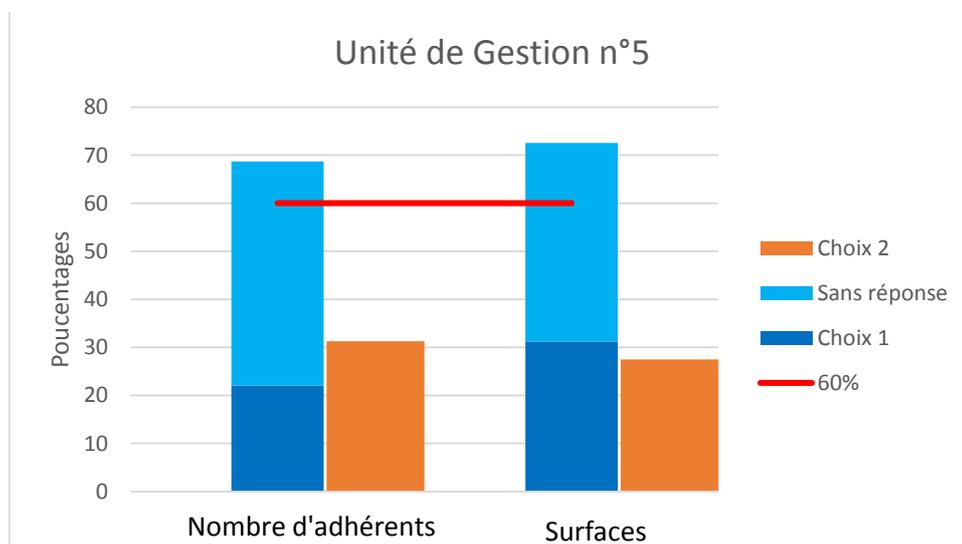
Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 15 mars**.

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DE LA FLANDRE INTERIEURE  
UGL 5**

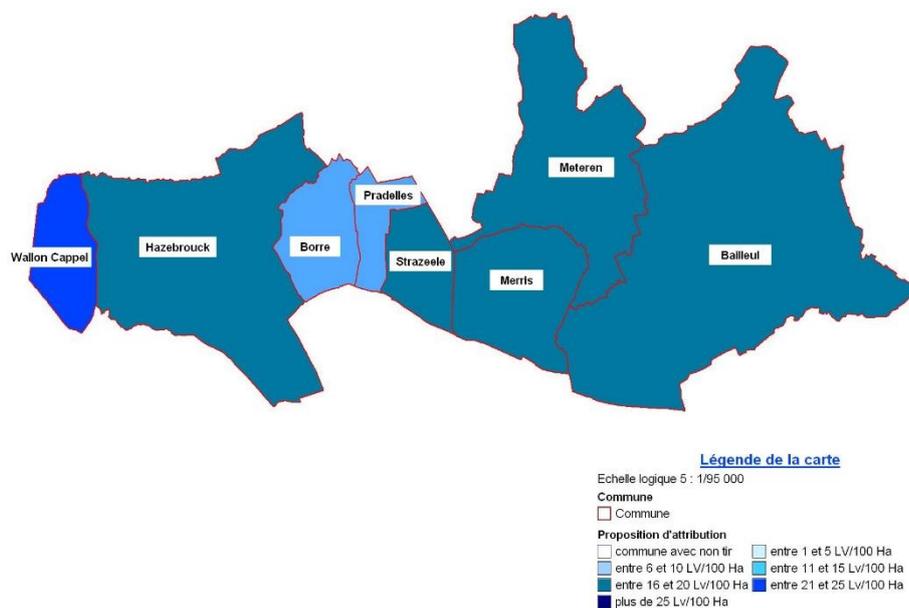
**MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DE LA FLANDRE INTERIEUR – UGL 5**

- Pour mettre en œuvre un plan de gestion, une condition impérative:
- Il faut que 60% des détenteurs de droits de chasse de l'unité de gestion, représentant 60% de la surface chassable de l'unité de gestion soient favorables à ce plan de gestion. Pour connaître l'avis de chaque demandeur de PGC lièvres, la FDC a lancé en janvier une enquête.
- La surface chassable déclarée par les demandeurs de plan de gestion de l'UGL 5 est de 8408 Hectares. Le nombre de demandeurs de plan de gestion sur l'UGL 5 s'élève à 195 demandeurs. Tous les responsables de territoires ont été invités par courrier en date du 14 janvier 2015 à transmettre leur avis sur la mise en place du plan de gestion cynégétique lièvres. La règle de l'enquête fixait qu'une non-réponse valait la conservation des modalités du PGC en place depuis 2009 (option 1: PGC avec bagues et limitations de jours de chasse).
- 134 demandeurs (soit 68.72 % des demandeurs), représentant 6098 hectares (soit 72.53 % de la surface déclarée de l'UGL 5) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres avec bagues et limitation de jours de chasse (option 1)
- 61 demandeurs (soit 31.28 % des demandeurs), représentant 2310 hectares (soit 27.47% de la surface déclarée de l'UGL 5) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres sans bague et limitation de jours de chasse (option 2)
- **Le plan de gestion cynégétique lièvre brun avec dispositifs de marquage et limitations de jours de chasse est donc majoritairement souhaité par les représentants des chasseurs de l'UGL 5.**

**Représentation des surfaces et du nombre d'adhérents en fonction des modalités de gestion choisies**



## Cartographie de l'UGL 5 « Flandre Intérieure » / proposition d'attribution PGCA Lièvre – Campagne 2014-2015



L'unité de gestion UGL 5 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

BAILLEUL, BORRE, HAZEBROUCK, MERRIS, METEREN, PRADELLES, STRAZEELE ,WALLON-CAPPEL

## L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 5

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 5 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **30 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

- **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvres maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> Dimanche de décembre**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **8 jours.**

- **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur cartes transmises sur demandes aux responsables de territoires. Une seule carte par territoires de chasse déclarés. Avant de partir à la chasse aux lièvres, le chasseur indique sur sa carte le jour de chasse. En action de chasse, le chasseur est porteur de sa carte de modulation qu'il présentera en cas de contrôle, à tous Agents chargés de la Police de la chasse. Le contrôle de la garderie vérifiera que le jour de chasse est bien inscrit sur la carte et tout manquement constituera une infraction au PGC.

## SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES

### Les comptages de printemps au sein de l'UGL 5 en nombre de lièvres / 100 hect.

NOM COMMUNE	2010	2011	2012	2013	2014	2015
WALLON-CAPPEL	37		34	26	16	
HAZEBROUCK	51	33	41	15	15,7	15,5
Moyenne aux 100 hect	44	33	37,5	20,5	15,85	15,5

La Fédération des Chasseurs du Nord poursuivra quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IK aux responsables de territoires se fera lors de la réunion des sous-commissions communales.

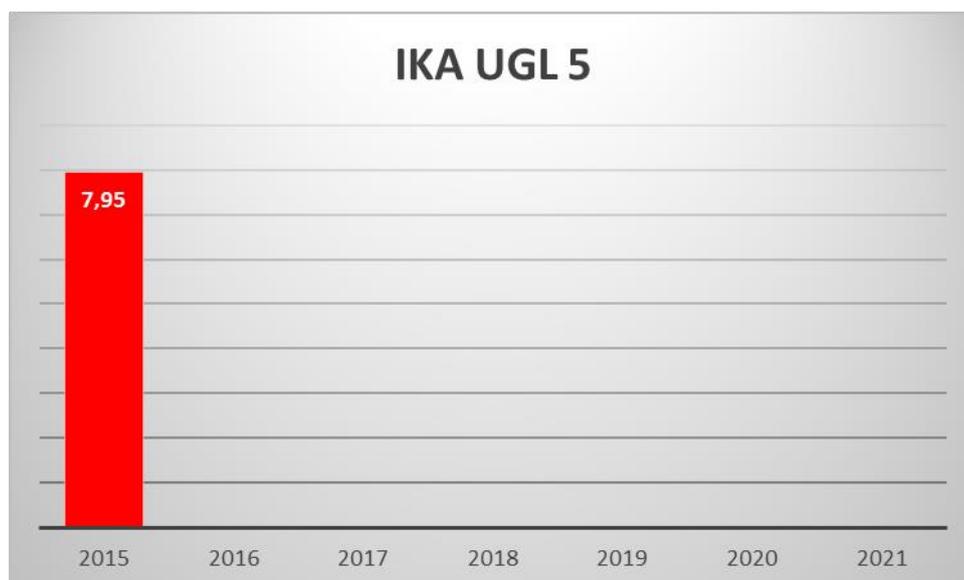
Dans le cadre du Plan de Gestion Cynégétique, la FDC 59 a mis en place un nouveau protocole concernant les Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) avec un taux de fiabilité de 95%. Ce nouveau protocole a été élaboré et validé par les ingénieurs de l'ONCFS, spécialisés sur le lièvre.

Avec cette nouvelle méthodologie, nous sommes donc passés d'un « IKA circuit » à un « IKA tronçons » permettant une meilleure fiabilité statistique à l'échelle de l'unité de gestion.

#### **Attention !**

Cette modification du protocole, ne nous permet pas de faire une analyse comparative avec les données antérieures.

**Nous rappelons également qu'un IKA est une méthode dite « indiciaire ».** En effet, il nous donne le nombre d'animaux vus par kilomètre éclairé. **En aucun cas, il ne permet de transformer le résultat en « densité ».**



#### **BILAN DES PRELEVEMENTS**

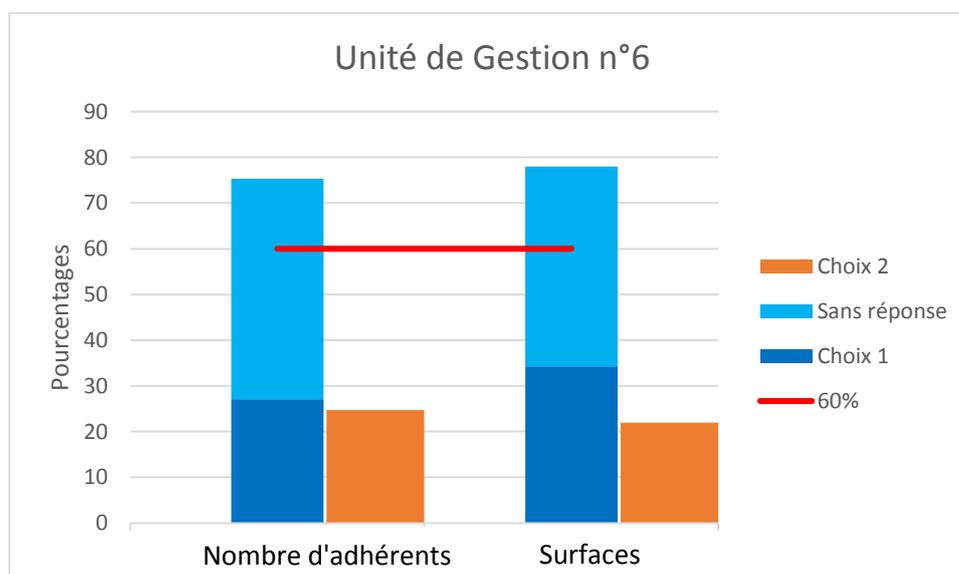
Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 15 mars**.

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DE LA PLAINE DE LA LYS  
UGL 6**

**MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DE LA PLAINE DE LA LYS – UGL 6**

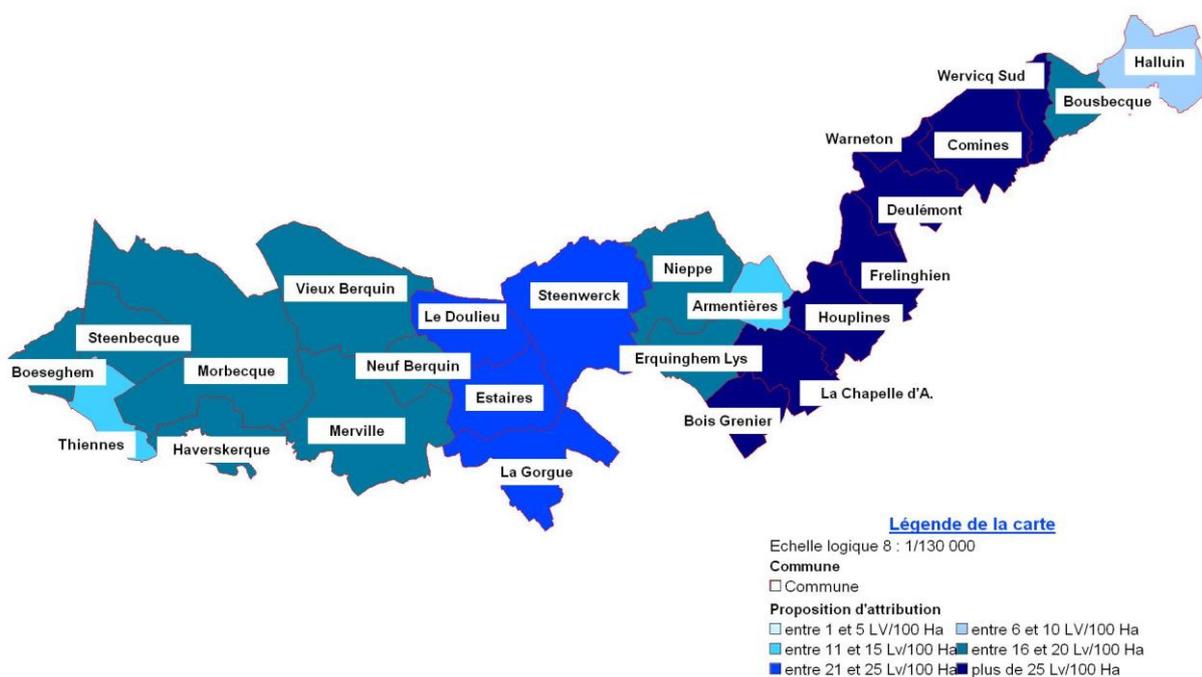
- Pour mettre en œuvre un plan de gestion, une condition impérative:
- Il faut que 60% des détenteurs de droits de chasse de l'unité de gestion, représentant 60% de la surface chassable de l'unité de gestion soient favorables à ce plan de gestion. Pour connaître l'avis de chaque demandeur de PGC lièvres, la FDC a lancé en janvier une enquête.
- La surface chassable déclarée par les demandeurs de plan de gestion de l'UGL 6 est de 22835 Hectares. Le nombre de demandeurs de plan de gestion sur l'UGL 6 s'élève à 466 demandeurs. Tous les responsables de territoires ont été invités par courrier en date du 14 janvier 2015 à transmettre leur avis sur la mise en place du plan de gestion cynégétique lièvres. La règle de l'enquête fixait qu'une non-réponse valait la conservation des modalités du PGC en place depuis 2009 (option 1: PGC avec bagues et limitations de jours de chasse).
- 351 demandeurs (soit 75.32 % des demandeurs), représentant 17814 hectares (soit 78.01 % de la surface déclarée de l'UGL 6) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres avec bagues et limitation de jours de chasse (option 1)
- 115 demandeurs (soit 24.68 % des demandeurs), représentant 5021 hectares (soit 21.99 % de la surface déclarée de l'UGL 6) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres sans bague et limitation de jours de chasse (option 2)
- **Le plan de gestion cynégétique lièvre brun avec dispositifs de marquage et limitations de jours de chasse est donc largement souhaité par les représentants des chasseurs de l'UGL 6.**

**Représentation des surfaces et du nombre d'adhérents en fonction des modalités de gestion choisies**



## Cartographie de l'UGL 6 « Plaine de la Lys » / proposition d'attribution PGCA Lièvre – Campagne 2014-2015

UGL 6



L'unité de gestion UGL 6 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

ARMENTIERES, BOESEGHM, BOIS-GRENIER, BOUSBECQUE, COMINES, DEULEMONT, ERQUINGHEM-LYS, ESTAIRES, FRELINGHIEN, HALLUIN, HAVERSKERQUE, HOUPLINES, LA CHAPPELLE-D'ARMENTIERES, LA GORGUE, LE DOULIEU, MERVILLE, MORBECQUE, NEUF-BERQUIN, NIEPPE, STEENBECQUE, STEENWERCK, THIENNES, VIEUX-BERQUIN, WARNETON, WERVICQ-SUD

## L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 6

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 6 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **25 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

- **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvre maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> Dimanche de décembre.**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **8 jours.**

- **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur cartes transmises sur demandes aux responsables de territoires. Une seule carte par territoires de chasse déclarés. Avant de partir à la chasse aux lièvres, le chasseur indique sur sa carte le jour de chasse. En action de chasse, le chasseur est porteur de sa carte de modulation qu'il présentera en cas de contrôle, à tous Agents chargés de la Police de la chasse. Le contrôle de la garderie vérifiera que le jour de chasse est bien inscrit sur la carte et tout manquement constituera une infraction au PGC.

## SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES

### Les comptages de printemps au sein de l'UGL 6 en nombre de lièvres / 100 hect.

NOM COMMUNE	2010	2011	2012	2013	2014	2015
THIENNES	19	12	17			
HAVERSKERQUE	26	35	25	22	27	31,1
MERVILLE						16
DEULEMONT	74.28					
Moyenne aux 100 hect	39,8	23,5	21	22	27	23,6

La Fédération des Chasseurs du Nord poursuivra quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IK aux responsables de territoires se fera lors de la réunion des sous-commissions communales.

Dans le cadre du Plan de Gestion Cynégétique, la FDC 59 a mis en place un nouveau protocole concernant les Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) avec un taux de fiabilité de 95%. Ce nouveau protocole a été élaboré et validé par les ingénieurs de l'ONCFS, spécialisés sur le lièvre.

Avec cette nouvelle méthodologie, nous sommes donc passés d'un « IKA circuit » à un « IKA tronçons » permettant une meilleure fiabilité statistique à l'échelle de l'unité de gestion.

#### **Attention !**

Cette modification du protocole, ne nous permet pas de faire une analyse comparative avec les données antérieures.

**Nous rappelons également qu'un IKA est une méthode dite « indiciaire ».** En effet, il nous donne le nombre d'animaux vus par kilomètre éclairé. **En aucun cas, il ne permet de transformer le résultat en « densité ».**



### **BILAN DES PRELEVEMENTS**

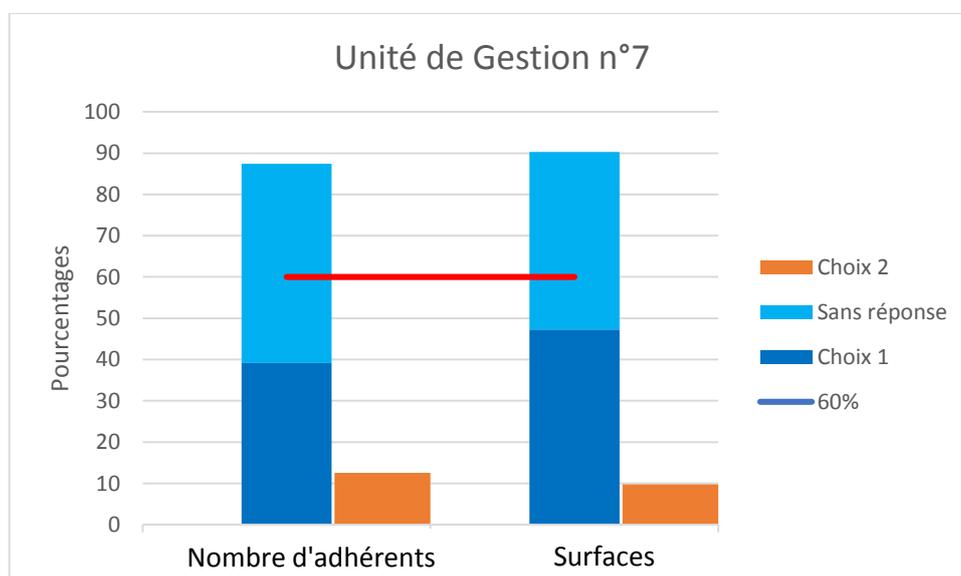
Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 15 mars.**

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DE LILLE  
UGL 7**

## MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021 « LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE DE L'UNITE DE GESTION DE LILLE – UGL 7

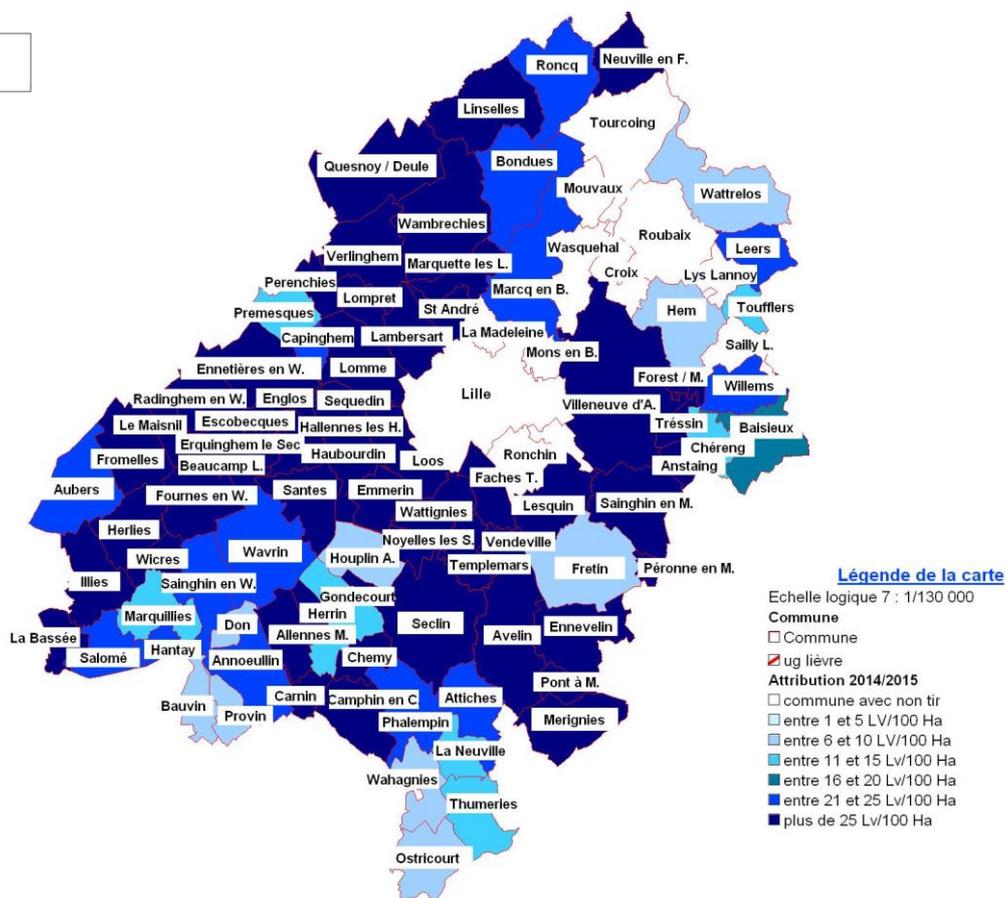
- Pour mettre en œuvre un plan de gestion, une condition impérative:
- Il faut que 60% des détenteurs de droits de chasse de l'unité de gestion, représentant 60% de la surface chassable de l'unité de gestion soient favorables à ce plan de gestion. Pour connaître l'avis de chaque demandeur de PGC lièvres, la FDC a lancé en janvier une enquête.
- La surface chassable déclarée par les demandeurs de plan de gestion de l'UGL 7 est de 30237 Hectares. Le nombre de demandeurs de plan de gestion sur l'UGL 7 s'élève à 470 demandeurs. Tous les responsables de territoires ont été invités par courrier en date du 14 janvier 2015 à transmettre leur avis sur la mise en place du plan de gestion cynégétique lièvres. La règle de l'enquête fixait qu'une non-réponse valait la conservation des modalités du PGC en place depuis 2009 (option 1: PGC avec bagues et limitations de jours de chasse).
- 411 demandeurs (soit 87.45 % des demandeurs), représentant 27285 hectares (soit 90.24 % de la surface déclarée de l'UGL 7) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres avec bagues et limitation de jours de chasse (option 1)
- 59 demandeurs (soit 12.55 % des demandeurs), représentant 2953 hectares (soit 9.76 % de la surface déclarée de l'UGL 7) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres sans bague et limitation de jours de chasse (option 2)
- **Le plan de gestion cynégétique lièvre brun avec dispositifs de marquage et limitations de jours de chasse est donc majoritairement souhaité par les représentants des chasseurs de l'UGL 7.**

### Représentation des surfaces et du nombre d'adhérents en fonction des modalités de gestion choisies



## Cartographie de l'UGL 7 « Région de Lille » / proposition d'attribution PGCA Lièvre – Campagne 2014-2015

UGL 7



- L'unité de gestion UGL 7 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

ALLENES-LES-MARAIS,ANNOEULLIN,ANSTAING,ATTICHES,AUBERS,AVELIN,BAISIEUX,BAUVIN,BEAUCAMPS-LIGNY,BONDUES,BOUVINES,CAMPHIN-EN-CAREMBAULT,CAPINGHEM,CARNIN,CHEMY,CHERENG,CROIX,DON,EMMERIN,ENGLOS,ENNETIERES-EN-WEPPE,ENNEVELIN,ERQUINGHEM-LE-SEC,ESCOBECQUES,FACHES-THUMESNIL,FOREST-SUR-MARQUE,FOURNES-EN-WEPPE,FRETIN,FROMELLES,GONDECOURT,HALLENES-LEZ-HAUBOURDIN,HANTAY,HAUBOURDIN,HEM,HERLIES,HERRIN,HOUPLIN-ANCOISNE,ILLIES,LABASSEE,LA MADELEINE,LA NEUVILLE,LAMBERSART,LANNOY,LE MAISNIL,LEERS,LESQUIN,LEZENNES,LILLE,LINSELLES,LOMPRET,LOOS,LYS-LEZ-LANNOY,MARCOQ-EN-BAROEUL,MARQUETTE-LEZ-LILLE,MARQUILLIES,MERIGNIES,MONS-EN-BAROEUL,MOUVAUX,NEUVILLE-EN-FERRAIN,NOYELLES-LES-SECLIN,OSTRICOURT,PERENCHIES,PERONNE-EN-MELANTOIS,PHALEMPIN,PONT-A-MARCOQ,PREMESQUES,PROVIN,QUESNOY-SUR-DEULE,RADINGHEM-EN-WEPPE,RONCHIN,RONCQ,ROUBAIX,SAILLY-LEZ-LANNOY,SAINGHIN-EN-MELANTOIS,SAINGHIN-EN-WEPPE,SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE,SALOME,SANTES,SECLIN,SEQUEDIN,TEMPLEMARS,THUMERIES,TOUFFLERS,TOURCOING,TRESSIN,VENDEVILLE,VERLINGHEM,VILLENEUVE-D'ASCQ,WAHAGNIES,WAMBRECHIES,WASQUEHAL,WATTIGNIES,WATTRELOS,WAVRIN,WICRES,WILLEMS,

## **L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 7**

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 7 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **50 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

- **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvre maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1er dimanche de décembre.**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à :

**5 jours pour les territoires ayant une attribution inférieure à 25 lièvres aux 100 hectares.**

**Pas de limitation de jours de chasse pour les territoires ayant une attribution supérieure à 25 lièvres aux 100 hectares.**

Période de modulation : **De l'ouverture générale au 1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

- **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur déclaration des jours de chasse transmis à la FDC avant le 10 septembre de chaque année cynégétique. La demande sera accompagnée d'un plan au 1/25000.

Une seule modulation par territoire de chasse déclaré.

Pas de modulation possible pour les territoires de moins de 20 hectares d'un seul tenant ou moins de 5 ha de bois d'un seul tenant.

Pour les territoires ayant 5 jours de chasse, modulation possible entre l'Ouverture Générale et le 1<sup>er</sup> dimanche de Décembre.

## SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES

### Les comptages de printemps au sein de L'UGL 7 en nombre de lièvres / 100 hect.

NOM COMMUNE	2010	2011	2012	2013	2014	2015
ANNOEULLIN						82
ANSTAING						54
ATTICHES	65					55
AVELIN	65					72
BEAUCAMPS-LIGNY	138	137	170	118	91	86
CAMPHIN-EN-CAREMBAUT	42			92	79	
CHEMY						71
CHERENG						47
FRETIN	25					
FROMELLES						142
GONDECOURT				23		
PREMESQUES						53
QUESNOY-SUR-DEULE			80		46	46
RONCQ					35	37
SAILLY-LEZ-LANNOY	13					
SAINGHIN EN MELANTOIS						76
SECLIN						62
TEMPLEMARS				65		87
VILLENEUVE D'ASCQ						38
<b>Moyenne aux 100 hect.</b>	<b>58</b>	<b>137</b>	<b>125</b>	<b>74.5</b>	<b>62.8</b>	<b>67.2</b>

La Fédération des Chasseurs du Nord poursuivra quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IK aux responsables de territoires se fera lors de la réunion des sous-commissions communales.

Dans le cadre du Plan de Gestion Cynégétique, la FDC 59 a mis en place un nouveau protocole concernant les Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) avec un taux de fiabilité de 95%. Ce nouveau protocole a été élaboré et validé par les ingénieurs de l'ONCFS, spécialisés sur le lièvre. Avec cette nouvelle méthodologie, nous sommes donc passés d'un « IKA circuit » à un « IKA tronçons » permettant une meilleure fiabilité statistique à l'échelle de l'unité de gestion.

### Attention !

Cette modification du protocole, ne nous permet pas de faire une analyse comparative avec les données antérieures.

**Nous rappelons également qu'un IKA est une méthode dite « indiciaire ». En effet, il nous donne le nombre d'animaux vus par kilomètre éclairé. En aucun cas, il ne permet de transformer le résultat en « densité ».**



### BILAN DES PRELEVEMENTS

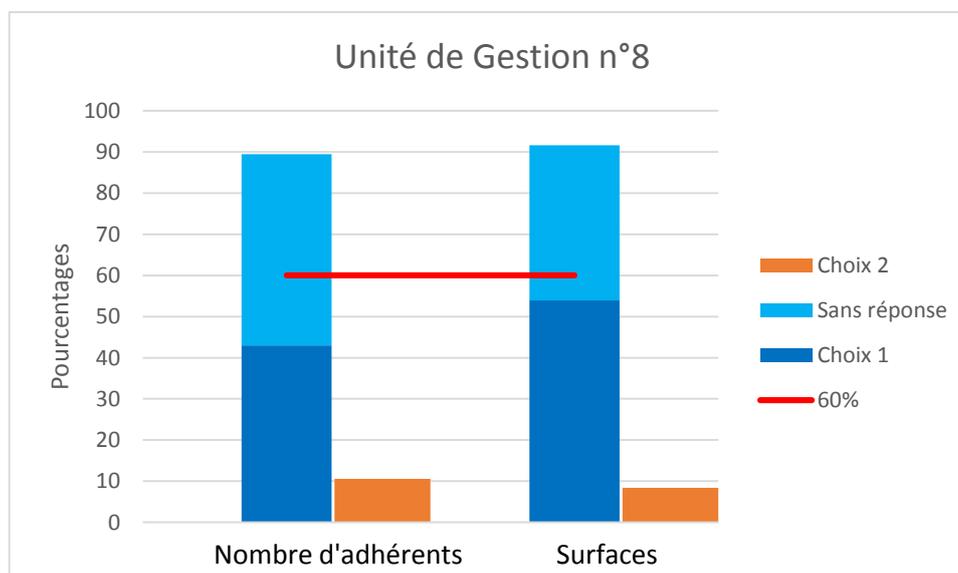
Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 15 mars**.

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DU PEVELE  
UGL8**

## MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021 « LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE DE L'UNITE DE GESTION DE LA PEVELE – UGL8

- Pour mettre en œuvre un plan de gestion, une condition impérative:
- Il faut que 60% des détenteurs de droits de chasse de l'unité de gestion, représentant 60% de la surface chassable de l'unité de gestion soient favorables à ce plan de gestion. Pour connaître l'avis de chaque demandeur de PGC lièvres, la FDC a lancé en janvier une enquête.
- La surface chassable déclarée par les demandeurs de plan de gestion de l'UGL 8 est de 20857 Hectares. Le nombre de demandeurs de plan de gestion sur l'UGL 8 s'élève à 256 demandeurs. Tous les responsables de territoires ont été invités par courrier en date du 14 janvier 2015 à transmettre leur avis sur la mise en place du plan de gestion cynégétique lièvres. La règle de l'enquête fixait qu'une non-réponse valait la conservation des modalités du PGC en place depuis 2009 (option 1: PGC avec bagues et limitations de jours de chasse).
- 229 demandeurs (soit 89.45 % des demandeurs), représentant 19112 hectares (soit 91.63% de la surface déclarée de l'UGL 8) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres avec bagues et limitation de jours de chasse (option 1)
- 27 demandeurs (soit 10.55 % des demandeurs), représentant 1746 hectares (soit 8.37% de la surface déclarée de l'UGL 8) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres sans bague et limitation de jours de chasse (option 2)
- **Le plan de gestion cynégétique lièvre brun avec dispositifs de marquage et limitations de jours de chasse est donc majoritairement souhaité par les représentants des chasseurs de l'UGL8.**

### Représentation des surfaces et du nombre d'adhérents en fonction des modalités de gestion choisies



## Cartographie de l'UGL 8 « la Pèvèle » / proposition d'attribution PGCA Lièvre – Campagne 2014-2015

UGL 8



- L'unité de gestion UGL8 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

Orchies, Bouvignies, Flers en Escrebieux, Camphin en Pèvèle, Gruson, Cysoing, Wannehain, Bourghelles, Cobrieux, Genech, Templeuve, Capelle en Pèvèle, Mouchin, Nomain, Aix les Orchies, Saméon, Landas, Auchy les Orchies, Bersée, Mons en Pèvèle, Tourmignies, Faumont, Beuvry la Forêt, Coutiches, Monchaux, Raimbeaucourt, Auby, Bachy, Louvil, Lauwin-Planque, Esquerchin et Quincy.

## **L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL8**

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL8 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **50 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

## **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvres maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1er dimanche de décembre.**

Nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à :

**5 jours pour les territoires ayant une attribution inférieure à 25 lièvres aux 100 hectares.**

**Pas de limitation pour les territoires ayant une attribution supérieure à 25 lièvres aux 100 hectares.**

Période de modulation : **de l'Ouverture Générale au 1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

## **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur déclaration des jours de chasse transmis à la FDC avant le 10 septembre de chaque année cynégétique. La demande sera accompagnée d'un plan au 1/25000.

Une seule modulation par territoire de chasse déclaré.

Pas de modulation possible pour les territoires de moins de 20 hectares d'un seul tenant ou moins de 5 ha de bois d'un seul tenant.

## SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES

Les comptages de printemps au sein de L'UGL 8 en nombre de lièvres / 100 hect.

NOM COMMUNE	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Aix lez Orchies	80	63	77						66	62	
Beuvry la Forêt	77	82	66		50	70	86	77	70	55	86.5
Bachy					59	68	67				
Bourghelles											47
Bouvignies	102	94	84			95	90	71		56	66
Esquerchin	78		40		48	34	29	50			
Orchies	58	91			71	74	84	82	57	59	73
Saméon	38				46	66		97		41	41
Mouchin					75	75	62	54			80
Flers en Escrebieux	145	127	108	95	64	50	86	91		85	
Raimbeaucourt		39			60	54	55			55	53
Faumont	92	89		76	61	55	76	61		73	
Nomain	80	75	65		83	88				97	
Templeuve	44	72	27		35	55	56	66			
Landas											55.5
<b>Moyenne UGL8</b>	<b>79.5</b>	<b>81</b>	<b>67</b>	<b>86</b>	<b>59</b>	<b>65</b>	<b>69</b>	<b>72</b>	<b>64</b>	<b>65</b>	<b>62.75</b>

La Fédération des Chasseurs du Nord poursuivra quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IK aux responsables de territoires se fera lors de la réunion des sous-commissions communales.

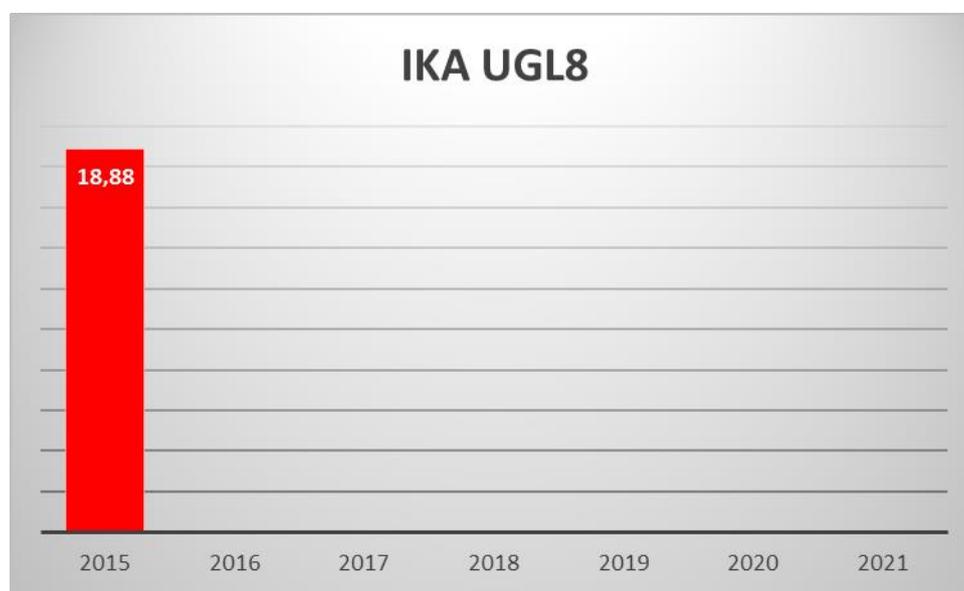
Dans le cadre du Plan de Gestion Cynégétique, la FDC 59 a mis en place un nouveau protocole concernant les Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) avec un taux de fiabilité de 95%. Ce nouveau protocole a été élaboré et validé par les ingénieurs de l'ONCFS, spécialisés sur le lièvre.

Avec cette nouvelle méthodologie, nous sommes donc passés d'un « IKA circuit » à un « IKA tronçons » permettant une meilleure fiabilité statistique à l'échelle de l'unité de gestion.

#### **Attention !**

Cette modification du protocole, ne nous permet pas de faire une analyse comparative avec les données antérieures.

**Nous rappelons également qu'un IKA est une méthode dite « indiciaire ». En effet, il nous donne le nombre d'animaux vus par kilomètre éclairé. En aucun cas, il ne permet de transformer le résultat en « densité ».**



### **BILAN DES PRELEVEMENTS**

Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 15 mars**.

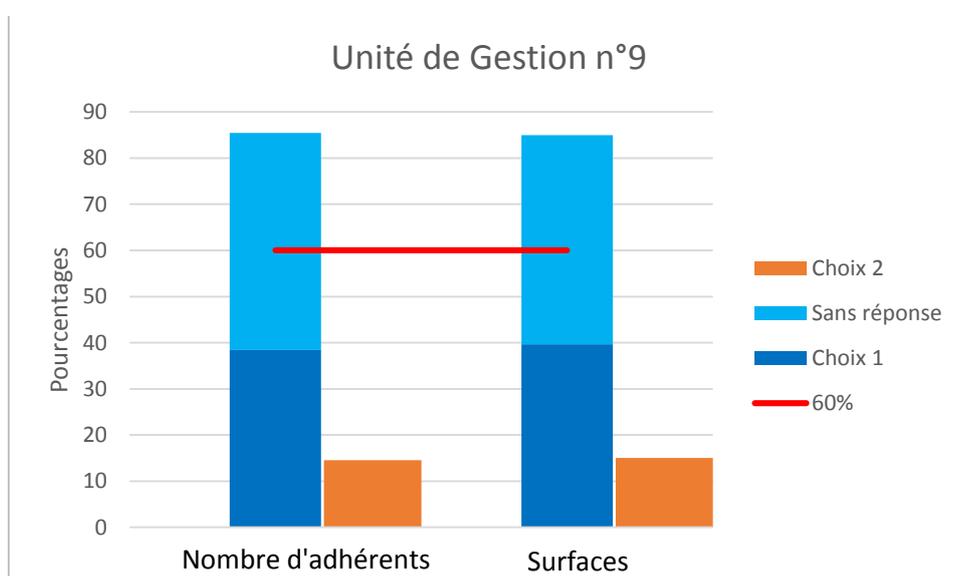
**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021**  
**« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE**  
**DE L'UNITE DE GESTION DE LA PLAINE DE LA SCARPE**  
**ET DE L'ESCAUT**

**UGL 9**

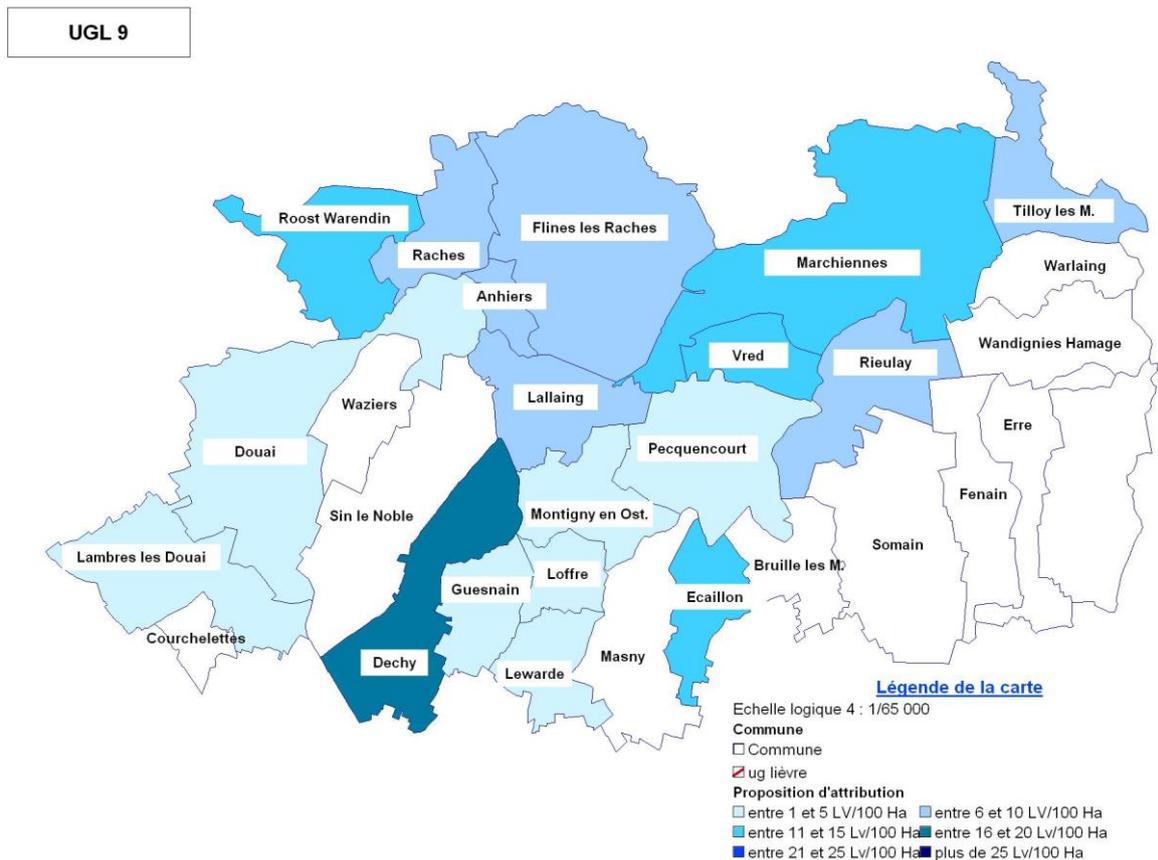
**MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DE LA PLAINE DE LA SCARPE ET DE L'ESCAUT – UGL9**

- Pour mettre en œuvre un plan de gestion, une condition impérative:
- Il faut que 60% des détenteurs de droits de chasse de l'unité de gestion, représentant 60% de la surface chassable de l'unité de gestion soient favorables à ce plan de gestion. Pour connaître l'avis de chaque demandeur de PGC lièvres, la FDC a lancé en janvier une enquête.
- La surface chassable déclarée par les demandeurs de plan de gestion de l'UGL 9 est de 11308 Hectares. Le nombre de demandeurs de plan de gestion sur l'UGL 9 s'élève à 151 demandeurs. Tous les responsables de territoires ont été invités par courrier en date du 14 janvier 2015 à transmettre leur avis sur la mise en place du plan de gestion cynégétique lièvres. La règle de l'enquête fixait qu'une non-réponse valait la conservation des modalités du PGC en place depuis 2009 (option 1: PGC avec bagues et limitations de jours de chasse).
- 129 demandeurs (soit 85.43 % des demandeurs), représentant 9606 hectares (soit 84.95 % de la surface déclarée de l'UGL 9) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres avec bagues et limitation de jours de chasse (option 1)
- 22 demandeurs (soit 14.57 % des demandeurs), représentant 1702 hectares (soit 15.05% de la surface déclarée de l'UGL 9) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres sans bague et limitation de jours de chasse (option 2)
- **Le plan de gestion cynégétique lièvre brun avec dispositifs de marquage et limitations de jours de chasse est donc majoritairement souhaité par les représentants des chasseurs de l'UGL9.**

**Représentation des surfaces et du nombre d'adhérents en fonction des modalités de gestion choisies**



## Cartographie de l'UGL 9 « Plaine de la Scarpe et de l'Escaut » / proposition d'attribution PGCA Lièvre – Campagne 2014-2015



L'unité de gestion UGL9 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

ANHIERS, BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES, DECHY, DOUAI, ECAILLON, ERRE, FENAIN, FLINES-LEZ-RACHES, GUESNAIN, HORNAING, LALLAING, LAMBRES-LEZ-DOUAI, LEWARDE, LOFFRE, MARCHIENNES, MASNY, MONTIGNY-EN-OSTREVENT, PECQUENCOURT, RACHES, RIEULAY, ROOST-WARENDIN, SIN-LE-NOBLE, SOMAIN, TILLOY-LEZ-MARCHIENNES, VRED, WANDIGNIES-HAMAGE, WARLAING, WAZIERS

## L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL9

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL9 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **20 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

### • MODALITE DE CHASSE :

Ce territoire en Plan de Gestion lièvre maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> dimanche de décembre**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **5 jours.**

Période de modulation : **de l'ouverture générale au 1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

### • MODULATION DES JOURS DE CHASSE :

Modulation sur déclaration des jours de chasse transmis à la FDC avant le 10 septembre de chaque année cynégétique. La demande sera accompagnée d'un plan au 1/25000.

Une seule modulation par territoire de chasse déclaré.

Pas de modulation possible pour les territoires de moins de 20 hectares d'un seul tenant ou moins de 5 ha de bois d'un seul tenant.

## SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES

### Les comptages de printemps au sein de l'UGL 9 en nombre de lièvres / 100 hec.

NOM COMMUNE	2010	2011	2012	2013	2014	2015
BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES		11				
ECAILLON	31	27				
ERRE	26				30	
FENAIN	13	5			15	
MARCHIENNES					35	30
MASNY	12	23				
ROOST-WARENDIN	26					
SOMAIN	18	5			19	
WANDIGNIES-HAMAGE	11					
Moyenne aux 100 hec.	19,6	14,2			24,8	

La Fédération des Chasseurs du Nord poursuivra quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IK aux responsables de territoires se fera lors de la réunion des sous-commissions communales.

Dans le cadre du Plan de Gestion Cynégétique, la FDC 59 a mis en place un nouveau protocole concernant les Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) avec un taux de fiabilité de 95%. Ce nouveau protocole a été élaboré et validé par les ingénieurs de l'ONCFS, spécialisés sur le lièvre.

Avec cette nouvelle méthodologie, nous sommes donc passés d'un « IKA circuit » à un « IKA tronçons » permettant une meilleure fiabilité statistique à l'échelle de l'unité de gestion

#### **Attention !**

Cette modification du protocole, ne nous permet pas de faire une analyse comparative avec les données antérieures.

**Nous rappelons également qu'un IKA est une méthode dite « indiciaire ». En effet, il nous donne le nombre d'animaux vus par kilomètre éclairé. En aucun cas, il ne permet de transformer le résultat en « densité ».**



### **BILAN DES PRELEVEMENTS**

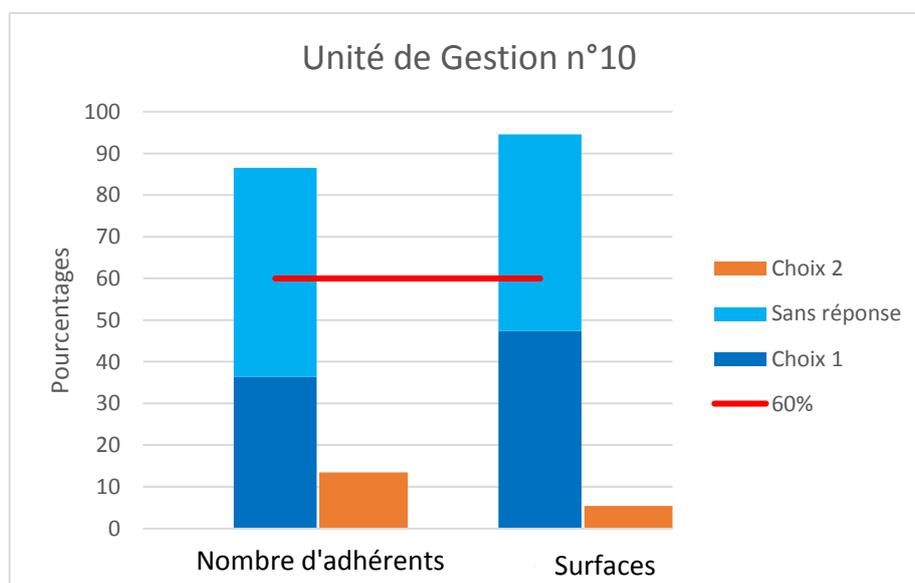
Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 15 mars**.

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DE LA PLAINE DE LA SCARPE  
ET DE L'ESCAUT  
UGL10**

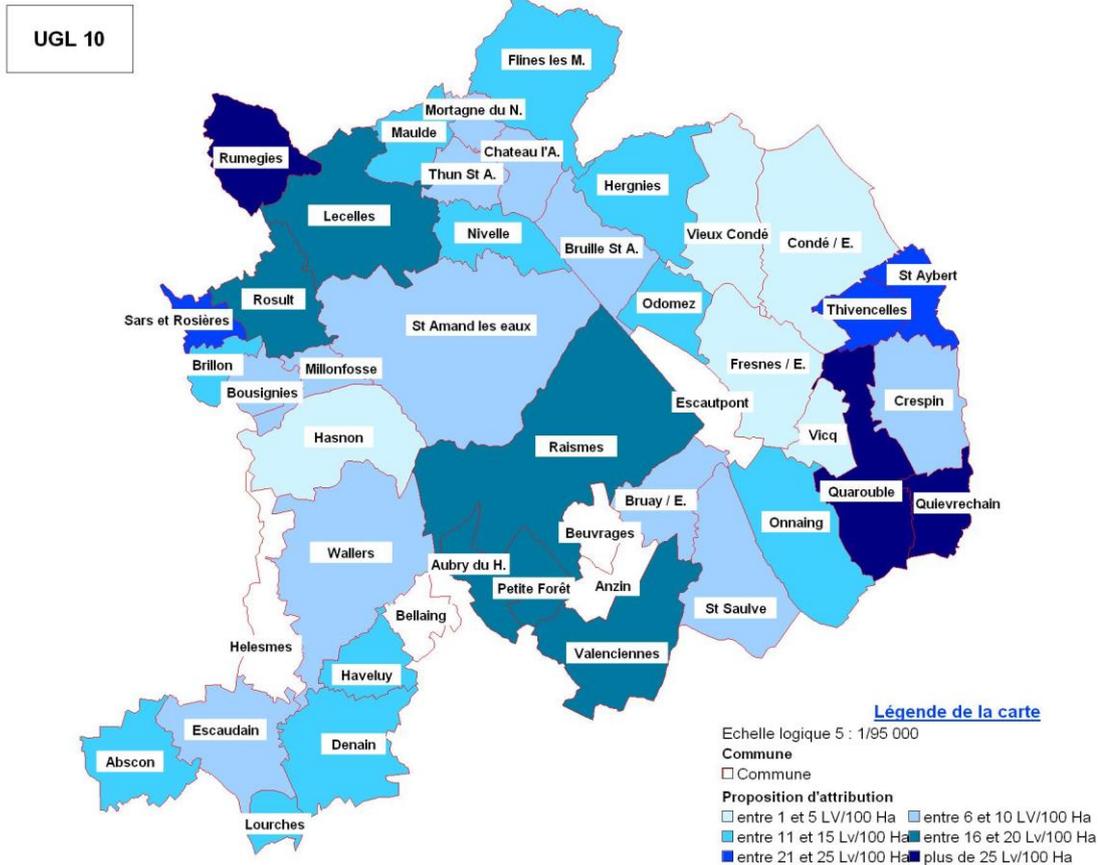
**MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DE LA PLAINE DE LA SCARPE ET DE L'ESCAUT – UGL10**

- Pour mettre en œuvre un plan de gestion, une condition impérative:
- Il faut que 60% des détenteurs de droits de chasse de l'unité de gestion, représentant 60% de la surface chassable de l'unité de gestion soient favorables à ce plan de gestion. Pour connaître l'avis de chaque demandeur de PGC lièvres, la FDC a lancé en janvier une enquête.
- La surface chassable déclarée par les demandeurs de plan de gestion de l'UGL 10 est de 21067 Hectares. Le nombre de demandeurs de plan de gestion sur l'UGL 10 s'élève à 223 demandeurs. Tous les responsables de territoires ont été invités par courrier en date du 14 janvier 2015 à transmettre leur avis sur la mise en place du plan de gestion cynégétique lièvres. La règle de l'enquête fixait qu'une non-réponse valait la conservation des modalités du PGC en place depuis 2009 (option 1: PGC avec bagues et limitations de jours de chasse).
- 193 demandeurs (soit 86.55 % des demandeurs), représentant 19930 hectares (soit 94.60% de la surface déclarée de l'UGL 10) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres avec bagues et limitation de jours de chasse (option 1)
- 30 demandeurs (soit 13.45 % des demandeurs), représentant 1138 hectares (soit 5.40 % de la surface déclarée de l'UGL 10) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres sans bague et limitation de jours de chasse (option 2)
- **Le plan de gestion cynégétique lièvre brun avec dispositifs de marquage et limitations de jours de chasse est donc majoritairement souhaité par les représentants des chasseurs de l'UGL 10.**

**Représentation des surfaces et du nombre d'adhérents en fonction des modalités de gestion choisies**



## Cartographie de l'UGL 10 « Plaine de la Scarpe et de l'Escaut » / proposition d'attribution PGCA Lièvre – Campagne 2014-2015



- L'unité de gestion UGL 10 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

ABSCON, ANZIN, AUBRY-DU-HAINAUT, BELLAING, BEUVRAGES, BOUSIGNIES, BRILLON, BRUAY-SUR-L'ESCAUT, BRUILLE-SAINT-AMAND, CHATEAU-L'ABBAYE, CONDE-SUR-L'ESCAUT, CRESPIN, DENAIN, ESCAUDAIN, ESCAUTPONT, FLINES-LES-MORTAGNE, FRESNES-SUR-ESCAUT, HASNON, HAVELUY, HELESMES, HERGNIES, LECELLES, LOURCHES, MAULDE, MILLONFOSSE, MORTAGNE-DU-NORD, NIVELLE, ODOMEZ, ONNAING, PETITE-FORÊT, QUAROUBLE, QUIEVRECHAIN, RAISMES, ROSULT, RUMEGIES, SAINT-AMAND-LES-EAUX, SAINT-AYBERT, SAINT-SAULVE, SARS-ET-ROSIÈRES, THIVENCELLE, THUN-SAINT-AMAND, VALENCIENNES, VICQ, VIEUX-CONDE.

## **L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 10**

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL10 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **30 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

- **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvre maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **5 jours.**

Période de modulation : **de l'ouverture générale au 1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

- **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur déclaration des jours de chasse transmis à la FDC avant le 10 septembre de chaque année cynégétique. La demande sera accompagnée d'un plan au 1/25000.

Une seule modulation par territoire de chasse déclaré.

Pas de modulation possible pour les territoires de moins de 20 hectares d'un seul tenant ou moins de 5 ha de bois d'un seul tenant.

## SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRE

### Les comptages de printemps au sein de l'UGL 10 en nombre de lièvres / 100 hect.

NOM COMMUNE	2010	2011	2012	2013	2014	2015
BELLAING	23	20		6		9
AUBRY DU HAINAUT						5
BOUSIGNIES	33	24	20			
BRILLON	21	59	25	35	33	33
FLINES-LES-MORTAGNE	11	24	26	26		
HASNON	10	20				
HAVELUY	44	25		52		
LECELLES	45	38	50	23	45	45
NIVELLE	8	9	11		13	10
ONNAING	85	55	50	50	41	46
QUAROUBLE	74	66	55	70	54	47
QUIEVRECHAIN				99	62	56
SAINT-SAULVE	50	60	37	21	36	82
WALLERS	40	23	31	35	21	17
<b>Moyenne par 100 hec</b>	<b>37</b>	<b>35</b>	<b>33,9</b>	<b>41,7</b>	<b>38,1</b>	<b>35</b>

La Fédération des Chasseurs du Nord poursuivra quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IK aux responsables de territoires se fera lors de la réunion des sous-commissions communales.

Dans le cadre du Plan de Gestion Cynégétique, la FDC 59 a mis en place un nouveau protocole concernant les Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) avec un taux de fiabilité de 95%. Ce nouveau protocole a été élaboré et validé par les ingénieurs de l'ONCFS, spécialisés sur le lièvre.

Avec cette nouvelle méthodologie, nous sommes donc passés d'un « IKA circuit » à un « IKA tronçons » permettant une meilleure fiabilité statistique à l'échelle de l'unité de gestion.

#### **Attention !**

Cette modification protocole, ne nous permet pas de faire une analyse comparative avec les données antérieures.

**Nous rappelons également qu'un IKA est une méthode dite « indiciaire ».** En effet, il nous donne le nombre d'animaux vus par kilomètre éclairé. **En aucun cas, il ne permet de transformer le résultat en « densité ».**



### **BILAN DES PRELEVEMENTS**

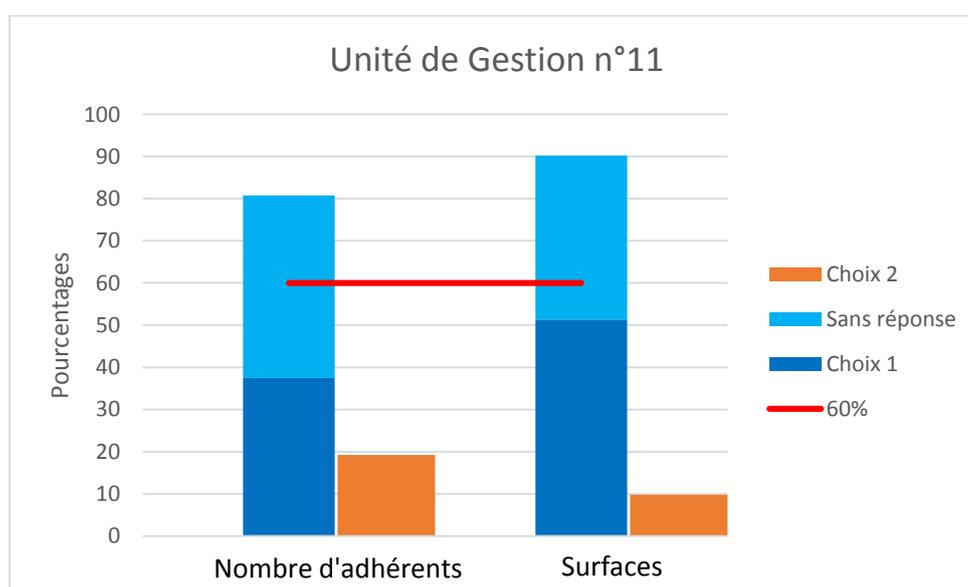
Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 15 mars**.

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DU HAINAUT  
UGL11**

## MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021 « LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE DE L'UNITE DE GESTION DU HAINAUT – UGL 11

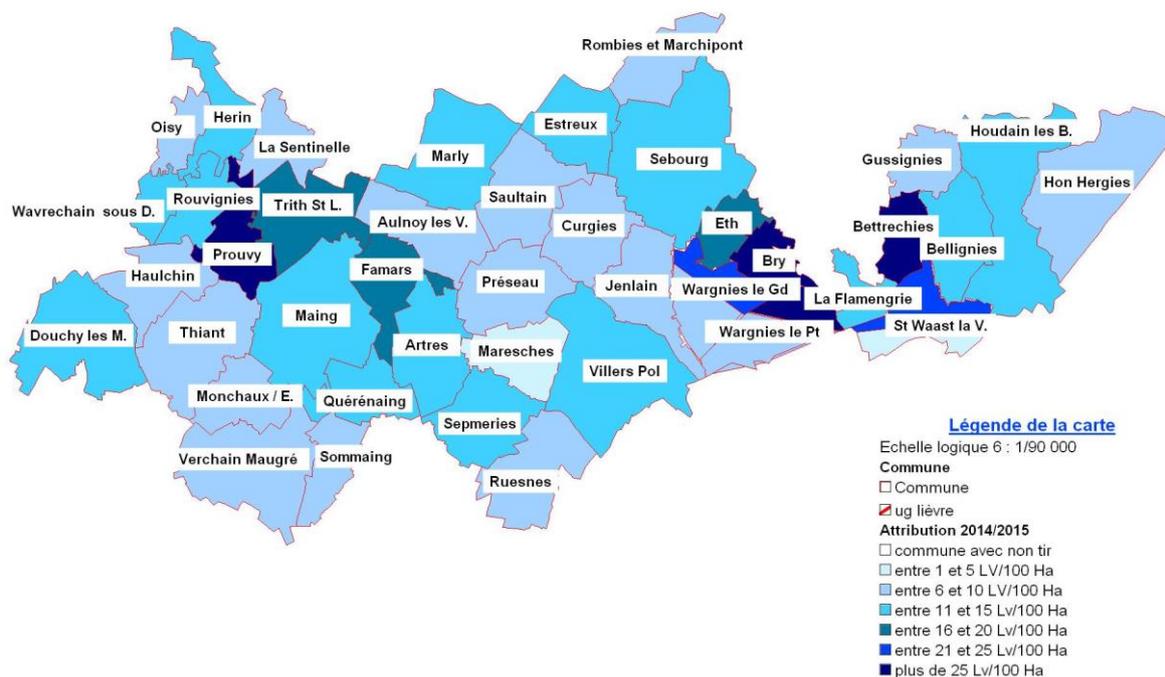
- Pour mettre en œuvre un plan de gestion, une condition impérative:
- Il faut que 60% des détenteurs de droits de chasse de l'unité de gestion, représentant 60% de la surface chassable de l'unité de gestion soient favorables à ce plan de gestion. Pour connaître l'avis de chaque demandeur de PGC lièvres, la FDC a lancé en janvier une enquête.
- La surface chassable déclarée par les demandeurs de plan de gestion de l'UGL 11 est de 18872 Hectares. Le nombre de demandeurs de plan de gestion sur l'UGL 11 s'élève à 203 demandeurs. Tous les responsables de territoires ont été invités par courrier en date du 14 janvier 2015 à transmettre leur avis sur la mise en place du plan de gestion cynégétique lièvres. La règle de l'enquête fixait qu'une non-réponse valait la conservation des modalités du PGC en place depuis 2009 (option 1: PGC avec bagues et limitations de jours de chasse).
- 164 demandeurs (soit 80.79 % des demandeurs), représentant 17028 hectares (soit 90.23% de la surface déclarée de l'UGL 11) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres avec bagues et limitation de jours de chasse (option 1)
- 39 demandeurs (soit 19.21 % des demandeurs), représentant 1844 hectares (soit 9.77 % de la surface déclarée de l'UGL 11) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres sans bague et limitation de jours de chasse (option 2)
- **Le plan de gestion cynégétique lièvre brun avec dispositifs de marquage et limitations de jours de chasse est donc majoritairement souhaité par les représentants des chasseurs de l'UGL 11.**

### Représentation des surfaces et du nombre d'adhérents en fonction des modalités de gestion choisies



## Cartographie de l'UGL 11 « Hainaut » / proposition d'attribution PGCA Lièvre – Campagne 2014-2015

UGL 11



L'unité de gestion UGL 11 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

ARTRES, AULNOY-LEZ-VALENCIENNES, BELLIGNIES, BETTRECHIES, BRY, CURGIES, DOUCHY-LES-MINES, ESTREUX, ETH, FAMARS, GUSSIGNIES, HAULCHIN, HERIN, HON-HERGIES, HOUDAIN-LEZ-BAVAY, JENLAIN, LA FLAMENGRIE, LA SENTINELLE, MAING, MARESCHEs, MARLY, MONCHAUX-SUR-ECAILLON, OISY, PRESEAU, PROUVY, QUÉRENAING, ROMBIES-ET-MARCHIPONT, ROUVIGNIES, RUESNES, SAINT-WAAST, SAULTAIN, SEBOURG, SEPMERIES, SOMMAING SUR ECAILLON, THIANt, TRITH-SAINT-LEGER, VERCHAIN-MAUGRE, VILLERS-POL, WARGNIES-LE-GRAND, WARGNIES-LE-PETIT, WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN

## • **L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 11**

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 11 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **30 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

### • **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvre maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **5 jours.**

Période de modulation : **de l'ouverture générale au 1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

### • **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur déclaration des jours de chasse transmis à la FDC avant le 10 septembre de chaque année cynégétique. La demande sera accompagnée d'un plan au 1/25000.

Une seule modulation par territoire de chasse déclaré.

Pas de modulation possible pour les territoires de moins de 20 hectares d'un seul tenant ou moins de 5 ha de bois d'un seul tenant.

## SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRE

### Les comptages de printemps au sein de l'UGL 11 en nombre de lièvres / 100 Hect

NOM COMMUNE	2010	2011	2012	2013	2014	2015
ARTRES	45			40		45
AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	25	25	28	43	46	
ESTREUX	42	35	24	28	20	30
LA SENTINELLE			64	32	34	30
MAING	44		52	32	35	53
PRESEAU	15	19	21	23	23	30
QUERENAING	29	40	37	25	34	15
ROMBIES-ET-MARCHIPONT	58	36	53	42	43	25
SAULTAIN	27	25	20	19	20	24
SEBOURG	46	38	63	58	61	64
VERCHAIN-MAUGRE	15	20	18	17	15	15
WARGNIES LE GRAND						53
HON-HERGIES						10
JENLAIN						33
RUESNES						40
Moyenne par 100 hect	34,6	29,8	38	32,6	33,1	33,4

La Fédération des Chasseurs du Nord poursuivra quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IK aux responsables de territoires se fera lors de la réunion des sous-commissions communales.

Dans le cadre du Plan de Gestion Cynégétique, la FDC 59 a mis en place un nouveau protocole concernant les Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) avec un taux de fiabilité de 95%. Ce nouveau protocole a été élaboré et validé par les ingénieurs de l'ONCFS, spécialisés sur le lièvre.

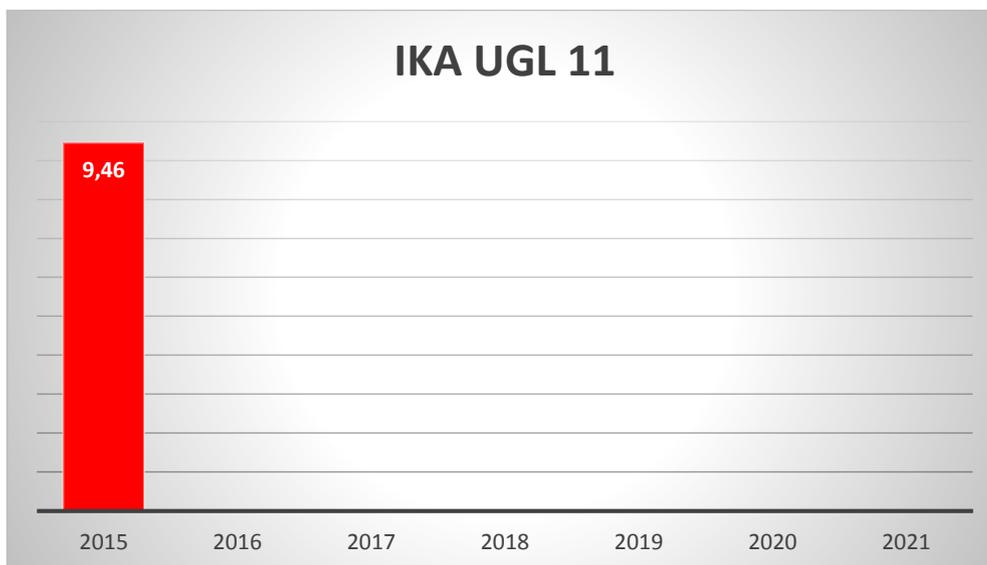
Avec cette nouvelle méthodologie, nous sommes donc passés d'un « IKA circuit » à un « IKA tronçons » permettant une meilleure fiabilité statistique à l'échelle de l'unité de gestion.

#### **Attention !**

Cette modification du protocole, ne nous permet pas de faire une analyse comparative avec les données antérieures.

**Nous rappelons également qu'un IKA est une méthode dite « indiciaire ».** En effet, il nous donne le nombre d'animaux vus par kilomètre éclairé. **En aucun cas, il ne permet de transformer le résultat en « densité ».**

## IKA UGL 11



### BILAN DES PRELEVEMENTS

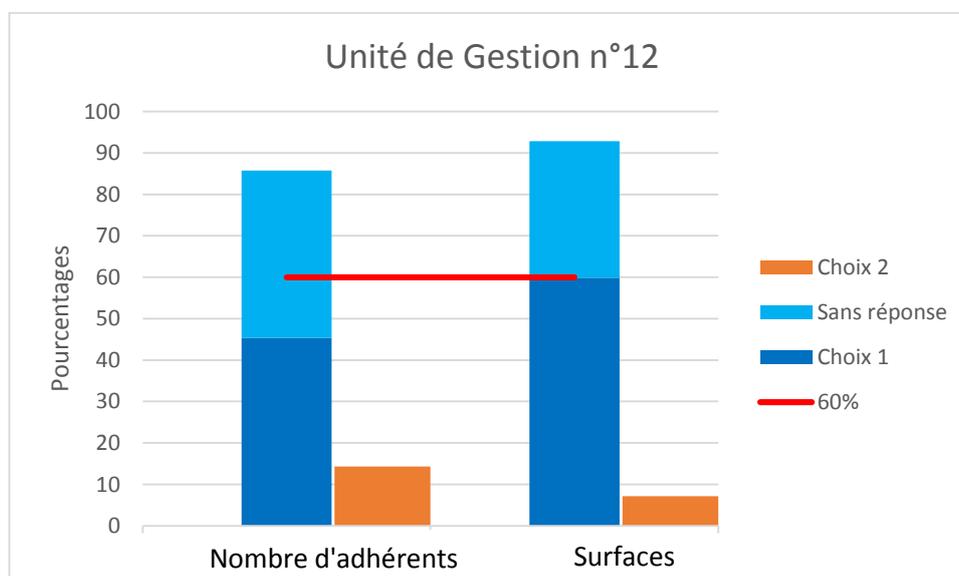
Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 15 mars.**

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DU CAMBRESIS  
UGL 12**

**MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DU CAMBRESIS – UGL 12**

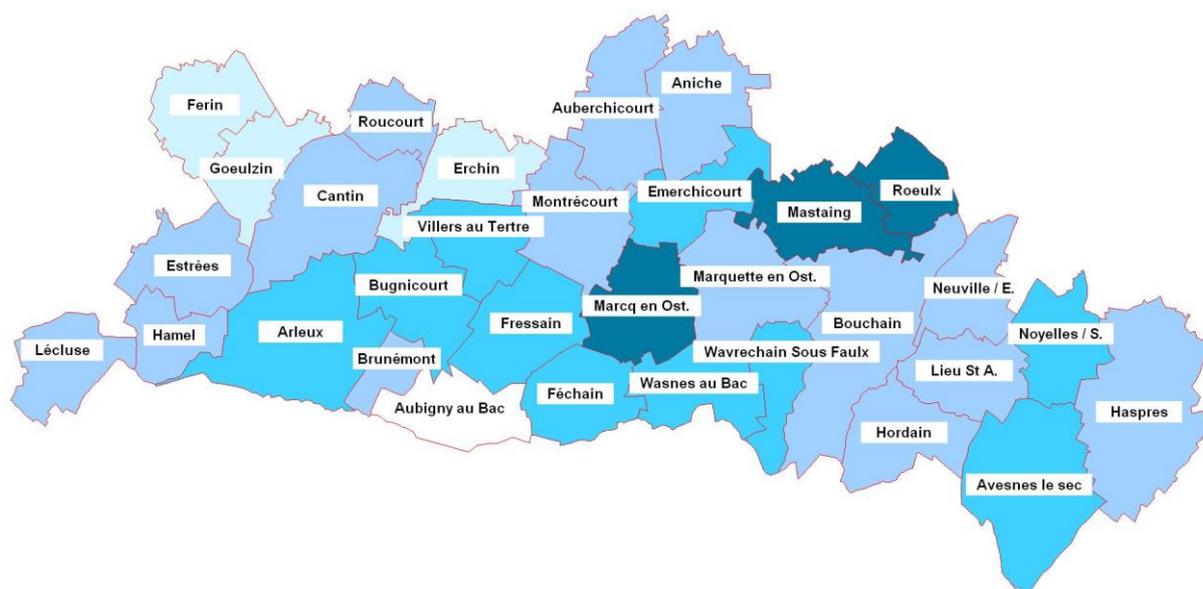
- Pour mettre en œuvre un plan de gestion, une condition impérative:
- Il faut que 60% des détenteurs de droits de chasse de l'unité de gestion, représentant 60% de la surface chassable de l'unité de gestion soient favorables à ce plan de gestion. Pour connaître l'avis de chaque demandeur de PGC lièvres, la FDC a lancé en janvier une enquête.
- La surface chassable déclarée par les demandeurs de plan de gestion de l'UGL 12 est de 14649 Hectares. Le nombre de demandeurs de plan de gestion sur l'UGL 12 s'élève à 119 demandeurs. Tous les responsables de territoires ont été invités par courrier en date du 14 janvier 2015 à transmettre leur avis sur la mise en place du plan de gestion cynégétique lièvres. La règle de l'enquête fixait qu'une non-réponse valait la conservation des modalités du PGC en place depuis 2009 (option 1: PGC avec bagues et limitations de jours de chasse).
- 102 demandeurs (soit 85.71% des demandeurs), représentant 13601 hectares (soit 92.85 % de la surface déclarée de l'UGL 12) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres avec bagues et limitation de jours de chasse (option 1)
- 17 demandeurs (soit 14.29 % des demandeurs), représentant 1048 hectares (soit 7.15 % de la surface déclarée de l'UGL 12) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres sans bague et limitation de jours de chasse (option 2)
- **Le plan de gestion cynégétique lièvre brun avec dispositifs de marquage et limitations de jours de chasse est donc majoritairement souhaité par les représentants des chasseurs de l'UGL 12.**

**Représentation des surfaces et du nombre d'adhérents en fonction des modalités de gestion choisies**



## Cartographie de l'UGL 12 « Cambrésis » / proposition d'attribution PGCA Lièvre – Campagne 2014-2015

UGL 12



### Légende de la carte

Echelle logique 4 : 1/75 000

Commune

□ Commune

Proposition d'attribution

entre 1 et 5 Lv/100 Ha    entre 6 et 10 Lv/100 Ha  
entre 11 et 15 Lv/100 Ha    entre 16 et 20 Lv/100 Ha  
entre 21 et 25 Lv/100 Ha    plus de 25 Lv/100 Ha

L'unité de gestion UGL 12 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

ANICHE,ARLEUX,AUBERCHICOURT,AUBIGNY-AU-BAC,AVESNES-LE-SEC,BOUCHAIN,BRUNEMONT,BUGNICOURT,CANTIN,COURCHELETTES,EMERCHICOURT,ERCHIN,ESTREES,FECHAIN,FERIN,FRESSAIN,GOEULZIN,HAMEL,HASPRES,HORDAIN, LECLUSE,LIEU-SAINT-AMAND,MARCO-EN-OSTREVENT,MARQUETTE-EN-OSTREVANT,MASTAING,MONCHECOURT,NEUVILLE-SUR-ESCAUT, NOYELLES-SUR-SELLE,ROUCOURT,ROEULX,VILLERS-AU-TERTRE,WASNES-AU-BAC,WAVRECHAIN-SOUS-FAULX

## L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 12

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL12 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **35 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

### • MODALITE DE CHASSE :

Ce territoire en Plan de Gestion lièvre maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> dimanche de décembre**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **5 jours.**

Période de modulation : **de l'ouverture générale au 1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

### • MODULATION DES JOURS DE CHASSE :

Modulation sur déclaration des jours de chasse transmis à la FDC avant le 10 septembre de chaque année cynégétique. La demande sera accompagnée d'un plan au 1/25000.

Une seule modulation par territoire de chasse déclaré.

Pas de modulation possible pour les territoires de moins de 20 hectares d'un seul tenant ou moins de 5 ha de bois d'un seul tenant.

## SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES

### Les comptages de printemps au sein de l'UGL 12 en nombre de lièvres / 100 hect.

NOM COMMUNE	2010	2011	2012	2013	2014	2015
ARLEUX	30	36	50	38	45	41
AUBERCHICOURT	35	24	30	38		40
AUBIGNY-AU-BAC		24	19	18	25	
CANTIN	45	21	21	23	45	54
ESTREES	40	46			55	
FECHAIN		42	39	40		
FERIN	12	16	39	39	50	
FRESSAIN	38	43	56	47	54	92
GOEULZIN	19	17				

<b>HAMEL</b>	25	32	50	51	34	50
<b>LECLUSE</b>	20	15				
<b>MARCQ-EN-OSTREVENT</b>		55		41	45	78
<b>MONCHECOURT</b>	19	38	15	35	46	
<b>NOYELLES-SUR-SELLE</b>				16		
<b>WAVRECHAIN-SOUS-FAULX</b>				27	13	40
<b>Moyenne aux 100 Hect</b>	<b>28,3</b>	<b>31,5</b>	<b>35,4</b>	<b>34,4</b>	<b>41,2</b>	<b>56.4</b>

La Fédération des Chasseurs du Nord poursuivra quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IK aux responsables de territoires se fera lors de la réunion des sous-commissions communales.

Dans le cadre du Plan de Gestion Cynégétique, la FDC 59 a mis en place un nouveau protocole concernant les Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) avec un taux de fiabilité de 95%. Ce nouveau protocole a été élaboré et validé par les ingénieurs de l'ONCFS, spécialisés sur le lièvre.

Avec cette nouvelle méthodologie, nous sommes donc passés d'un « IKA circuit » à un « IKA tronçons » permettant une meilleure fiabilité statistique à l'échelle de l'unité de gestion.

#### **Attention !**

Cette modification du protocole, ne nous permet pas de faire une analyse comparative avec les données antérieures.

**Nous rappelons également qu'un IKA est une méthode dite « indiciaire ». En effet, il nous donne le nombre d'animaux vus par kilomètre éclairé. En aucun cas, il ne permet de transformer le résultat en « densité ».**



### **BILAN DES PRELEVEMENTS**

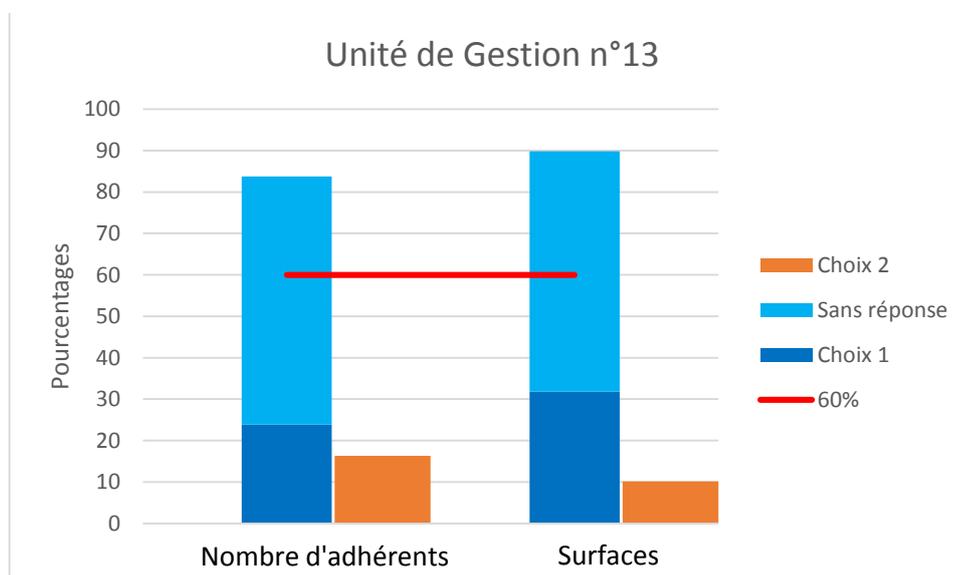
Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 15 mars**.

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DU CAMBRESIS  
UGL 13**

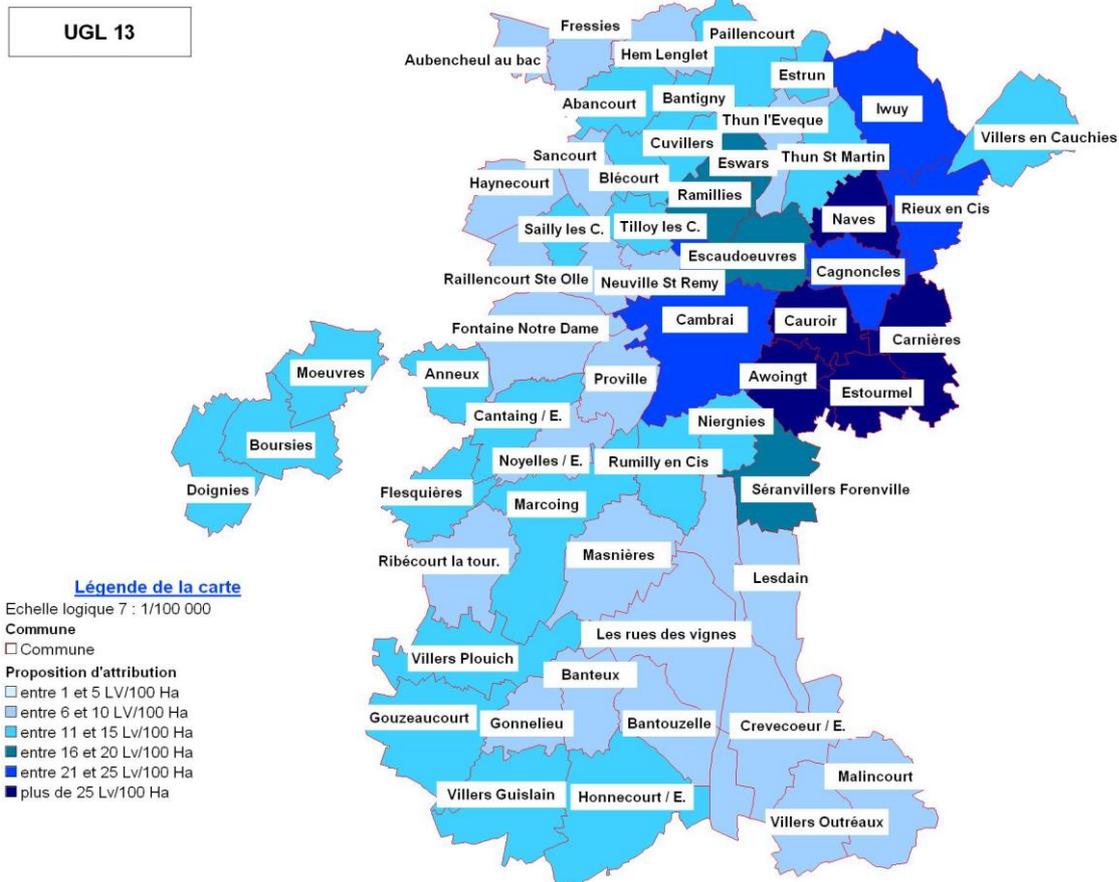
**MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DU CAMBRESIS – UGL 13**

- Pour mettre en œuvre un plan de gestion, une condition impérative:
- Il faut que 60% des détenteurs de droits de chasse de l'unité de gestion, représentant 60% de la surface chassable de l'unité de gestion soient favorables à ce plan de gestion. Pour connaître l'avis de chaque demandeur de PGC lièvres, la FDC a lancé en janvier une enquête.
- La surface chassable déclarée par les demandeurs de plan de gestion de l'UGL 13 est de 34256 Hectares. Le nombre de demandeurs de plan de gestion sur l'UGL 13 s'élève à 264 demandeurs. Tous les responsables de territoires ont été invités par courrier en date du 14 janvier 2015 à transmettre leur avis sur la mise en place du plan de gestion cynégétique lièvres. La règle de l'enquête fixait qu'une non-réponse valait la conservation des modalités du PGC en place depuis 2009 (option 1: PGC avec bagues et limitations de jours de chasse).
- 221 demandeurs (soit 83.71% des demandeurs), représentant 30782 hectares (soit 89.86 % de la surface déclarée de l'UGL 13) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres avec bagues et limitation de jours de chasse (option 1)
- 43 demandeurs (soit 16.29 % des demandeurs), représentant 3473 hectares (soit 10.14 % de la surface déclarée de l'UGL 13) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres sans bague et limitation de jours de chasse (option 2)
- **Le plan de gestion cynégétique lièvre brun avec dispositifs de marquage et limitations de jours de chasse est donc majoritairement souhaité par les représentants des chasseurs de l'UGL13.**

**Représentation des surfaces et du nombre d'adhérents en fonction des modalités de gestion choisies**



## Cartographie de l'UGL 13 « Cambrésis » / proposition d'attribution PGCA Lièvre – Campagne 2014-2015



- L'unité de gestion UGL 13 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

ABANCOURT, ANNEUX, AUBENCHEUL-AU-BAC, AWOINGT, BANTEUX, BANTIGNY, BANTOUZELLE, BLECOURT, BOURSIES, CAGNONCLES, CAMBRAI, CANTAING-SUR-ESCAUT, CARNIERES, CAUROIR, CREVECOEUR-SUR-L'ESCAUT, CUVILLERS, DOIGNIES, ESCAUDOEUVRES, ESTOURMEL, ETRUN, ESWARS, FLESQUIERES, FONTAINE-NOTRE-DAME, FRESSIES, GONNELIEU, GOUZEACOURT, HAYNECOURT, HEM-LENGLET, HONNECOURT-SUR-ESCAUT, IWUY, LES RUES-DES-VIGNES, LESDAIN, MALINCOURT, MARCOING, MASNIERES, MOEUVRES, NAVES, NEUVILLE-SAINT-REMY, NIERGNIES, NOYELLES-SUR-ESCAUT, PAILLENCOURT, PROVILLE, RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE, RAMILLIES, RIBECOURT-LA-TOUR, RIEUX-EN-CAMBRESIS, RUMILLY-EN-CAMBRESIS, SAILLY-LEZ-CAMBRAI, SANCOURT, SERANVILLERS-FORENVILLE, THUN-L'VEQUE, THUN-SAINT-MARTIN, TILLOY-LEZ-CAMBRAI, VILLERS-EN-CAUCHIES, VILLERS-GUISLAIN, VILLERS-OUTREAUX, VILLERS-PLOUICH

## **L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 13**

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 13 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **40 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

### **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvre maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **5 jours.**

Période de modulation : **de l'ouverture générale au 1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

### **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur déclaration des jours de chasse transmis à la FDC avant le 10 septembre de chaque année cynégétique. La demande sera accompagnée d'un plan au 1/25000.

Une seule modulation par territoire de chasse déclaré.

Pas de modulation possible pour les territoires de moins de 20 hectares d'un seul tenant ou moins de 5 ha de bois d'un seul tenant.

## **SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES**

### **Les comptages de printemps au sein de l'UGL 13 en nombre de lièvres / 100 Hect.**

NOM COMMUNE	2010	2011	2012	2013	2014	2015
BLECOURT	33	39				
HEM-LENGLET	17					
IWUY	31					
MALINCOURT	20	22	20	20		
MARCOING	27				26	
MOEUVRES	26					
PAILLEN COURT	24	26				
RAMILLIES	18					
RIEUX-EN-CAMBRESIS	23	40	52	65	62	95
RUMILLY-EN-CAMBRESIS	10					
SAILLY-LEZ-CAMBRAI	28					
SERANVILLE FORENVILLE						35
THUN-L'EVEQUE	15					
Moyenne par 100 hectares	23	32	36	43	44	65

La Fédération des Chasseurs du Nord poursuivra quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IK aux responsables de territoires se fera lors de la réunion des sous-commissions communales.

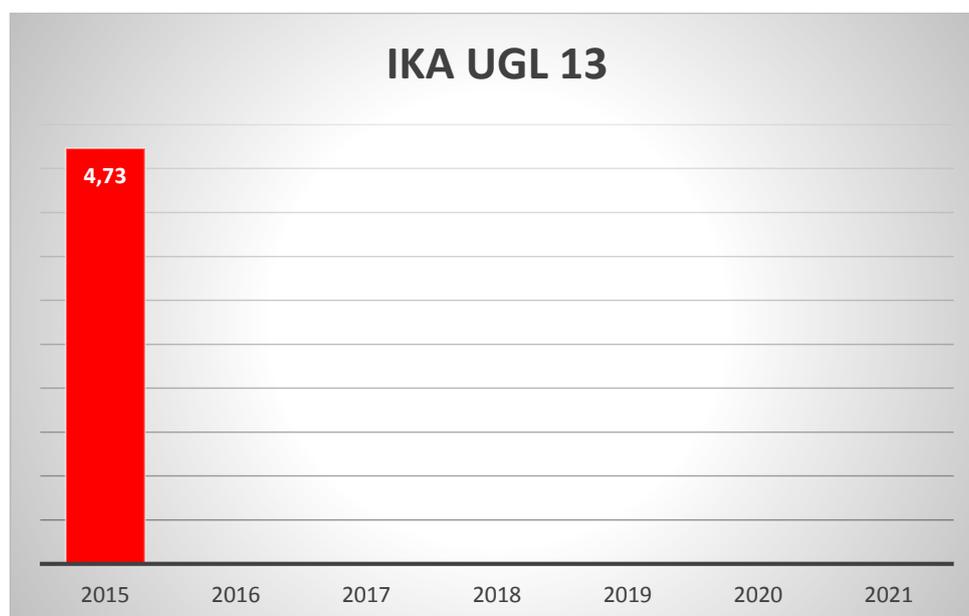
Dans le cadre du Plan de Gestion Cynégétique, la FDC 59 a mis en place un nouveau protocole concernant les Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) avec un taux de fiabilité de 95%. Ce nouveau protocole a été élaboré et validé par les ingénieurs de l'ONCFS, spécialisés sur le lièvre.

Avec cette nouvelle méthodologie, nous sommes donc passés d'un « IKA circuit » à un « IKA tronçons » permettant une meilleure fiabilité statistique à l'échelle de l'unité de gestion.

#### **Attention !**

Cette modification protocole, ne nous permet pas de faire une analyse comparative avec les données antérieures.

**Nous rappelons également qu'un IKA est une méthode dite « indiciaire ». En effet, il nous donne le nombre d'animaux vus par kilomètre éclairé. En aucun cas, il ne permet de transformer le résultat en « densité ».**



### **BILAN DES PRELEVEMENTS**

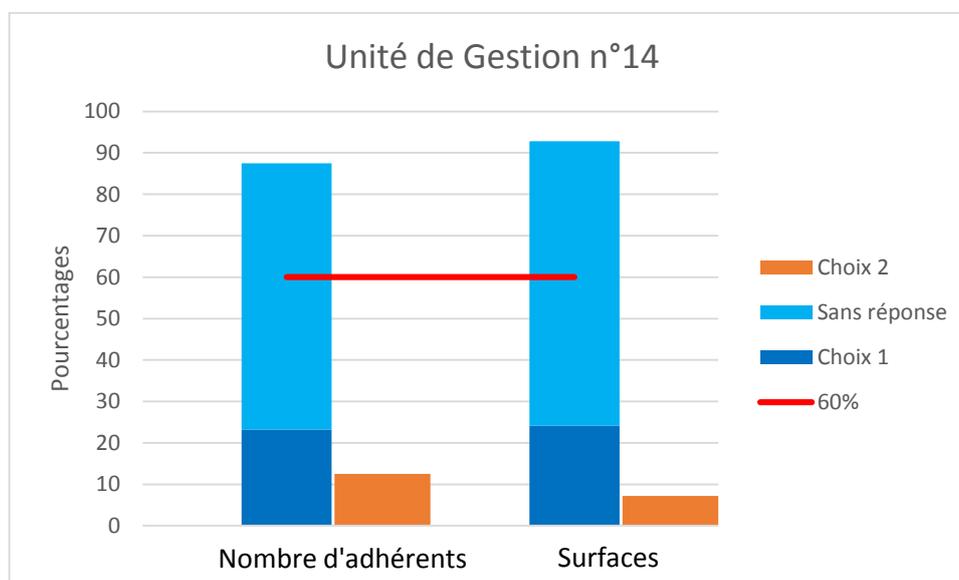
Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 15 mars**.

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021**  
**« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE**  
**DE L'UNITE DE GESTION DU CAMBRESIS**  
**UGL 14**

**MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DU CAMBRESIS – UGL 14**

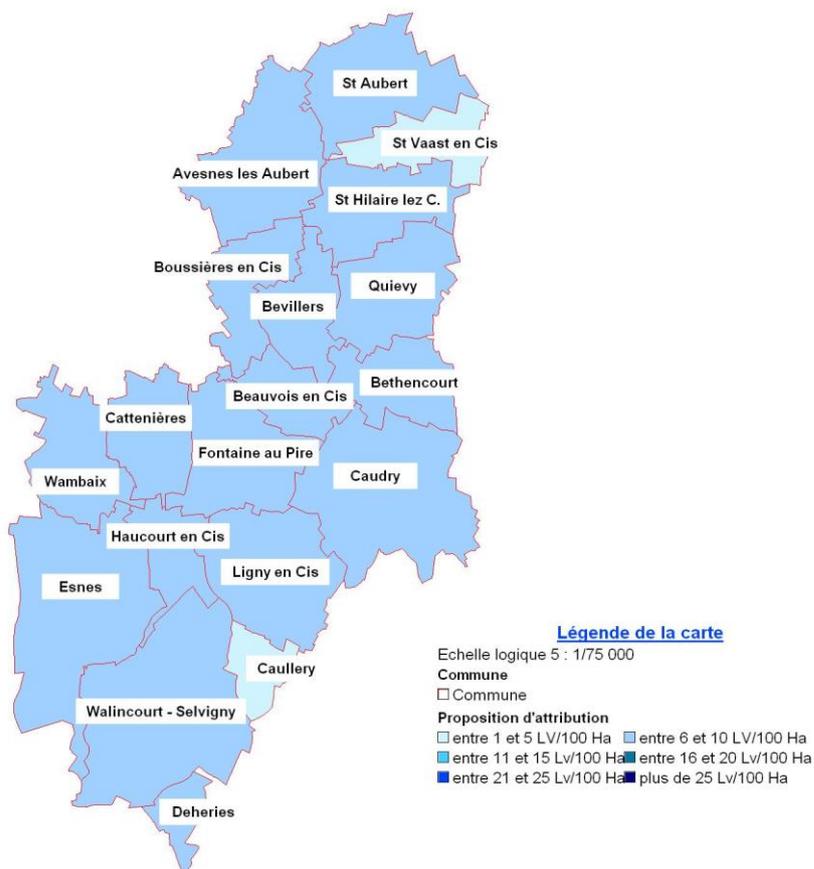
- Pour mettre en œuvre un plan de gestion, une condition impérative:
- Il faut que 60% des détenteurs de droits de chasse de l'unité de gestion, représentant 60% de la surface chassable de l'unité de gestion soient favorables à ce plan de gestion. Pour connaître l'avis de chaque demandeur de PGC lièvres, la FDC a lancé en janvier une enquête.
- La surface chassable déclarée par les demandeurs de plan de gestion de l'UGL 14 est de 10880 Hectares. Le nombre de demandeurs de plan de gestion sur l'UGL 14 s'élève à 112 demandeurs. Tous les responsables de territoires ont été invités par courrier en date du 14 janvier 2015 à transmettre leur avis sur la mise en place du plan de gestion cynégétique lièvres. La règle de l'enquête fixait qu'une non-réponse valait la conservation des modalités du PGC en place depuis 2009 (option 1: PGC avec bagues et limitations de jours de chasse).
- 
- 98 demandeurs (soit 87.50% des demandeurs), représentant 10099 hectares (soit 92.83 % de la surface déclarée de l'UGL 14) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres avec bagues et limitation de jours de chasse (option 1)
- 14 demandeurs (soit 12.50 % des demandeurs), représentant 781 hectares (soit 7.17 % de la surface déclarée de l'UGL 14) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres sans bague et limitation de jours de chasse (option 2)
- **Le plan de gestion cynégétique lièvre brun avec dispositifs de marquage et limitations de jours de chasse est donc majoritairement souhaité par les représentants des chasseurs de l'UGL 14.**

**Représentation des surfaces et du nombre d'adhérents en fonction des modalités de gestion choisies**



## Cartographie de l'UGL 14 « Cambrésis » / proposition d'attribution PGCA Lièvre – Campagne 2014-2015

UGL 14



L'unité de gestion UGL 14 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

AVESNES-LES-AUBERT, BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS, BETHENCOURT, BEVILLERS, BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS, CATTENIERES, CAUDRY, CAULLERY, DEHERIES, ESNES, FONTAINE-AU-PIRE, HAUCOURT-EN-CAMBRESIS, LIGNY-EN-CAMBRESIS, QUIEVY, SAINT-AUBERT, SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI, SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS, WALINCOURT-SELVIGNY, WAMBAIX

## **L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 14**

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 14 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **25 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

- **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvre maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **5 jours.**

Période de modulation : **de l'ouverture générale au 1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

- **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur déclaration des jours de chasse transmis à la FDC avant le 10 septembre de chaque année cynégétique. La demande sera accompagnée d'un plan au 1/25000.

Une seule modulation par territoire de chasse déclaré.

Pas de modulation possible pour les territoires de moins de 20 hectares d'un seul tenant ou moins de 5 ha de bois d'un seul tenant.

## **SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES**

### **Les comptages de printemps au sein de L'UGL 14 en nombre de lièvres / 100 hect.**

<b>NOM COMMUNE</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>CAULLERY</b>		25	20			
<b>HAUCOURT-EN-CAMBRESIS</b>	16	11	16	17	18	24
<b>BOUSSIERES EN CIS</b>					29	40
<b>SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS</b>	17	28				
<b>QUIEVY</b>						36
<b>WALINCOURT-SELVIGNY</b>	35	39	48	49	32	
<b>WAMBAIX</b>	25					
<b>Moyenne aux 100 Hect</b>	<b>23</b>	<b>26</b>	<b>28</b>	<b>33</b>	<b>26</b>	<b>33</b>

La Fédération des Chasseurs du Nord poursuivra quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IK aux responsables de territoires se fera lors de la réunion des sous-commissions communales.

Dans le cadre du Plan de Gestion Cynégétique, la FDC 59 a mis en place un nouveau protocole concernant les Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) avec un taux de fiabilité de 95%. Ce nouveau protocole a été élaboré et validé par les ingénieurs de l'ONCFS, spécialisés sur le lièvre.

Avec cette nouvelle méthodologie, nous sommes donc passés d'un « IKA circuit » à un « IKA tronçons » permettant une meilleure fiabilité statistique à l'échelle de l'unité de gestion.

#### **Attention !**

Cette modification du protocole, ne nous permet pas de faire une analyse comparative avec les données antérieures.

**Nous rappelons également qu'un IKA est une méthode dite « indiciaire ». En effet, il nous donne le nombre d'animaux vus par kilomètre éclairé. En aucun cas, il ne permet de transformer le résultat en « densité ».**



### **BILAN DES PRELEVEMENTS**

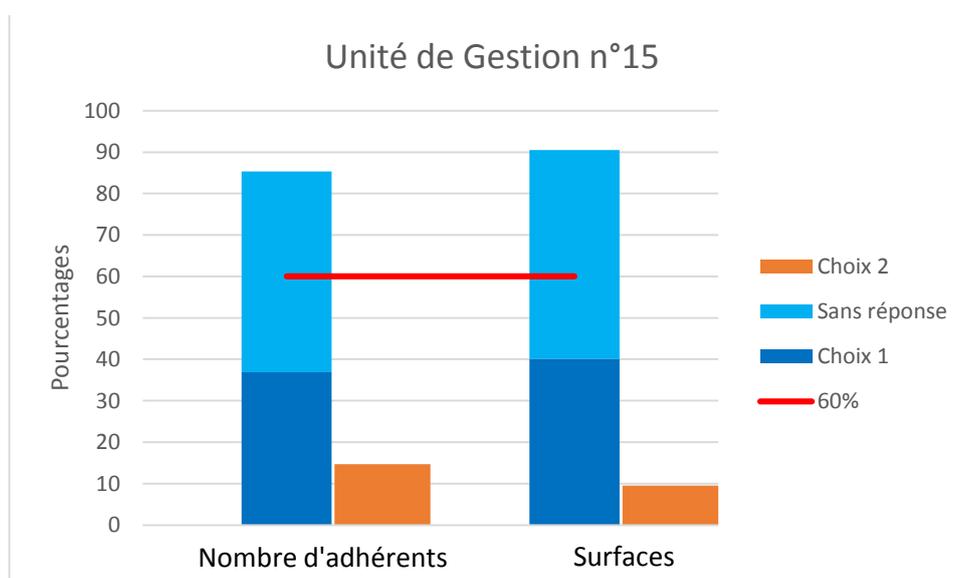
Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 15 mars**.

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DU HAINAUT  
UGL 15**

## MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021 « LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE DE L'UNITE DE GESTION DU HAINAUT – UGL 15

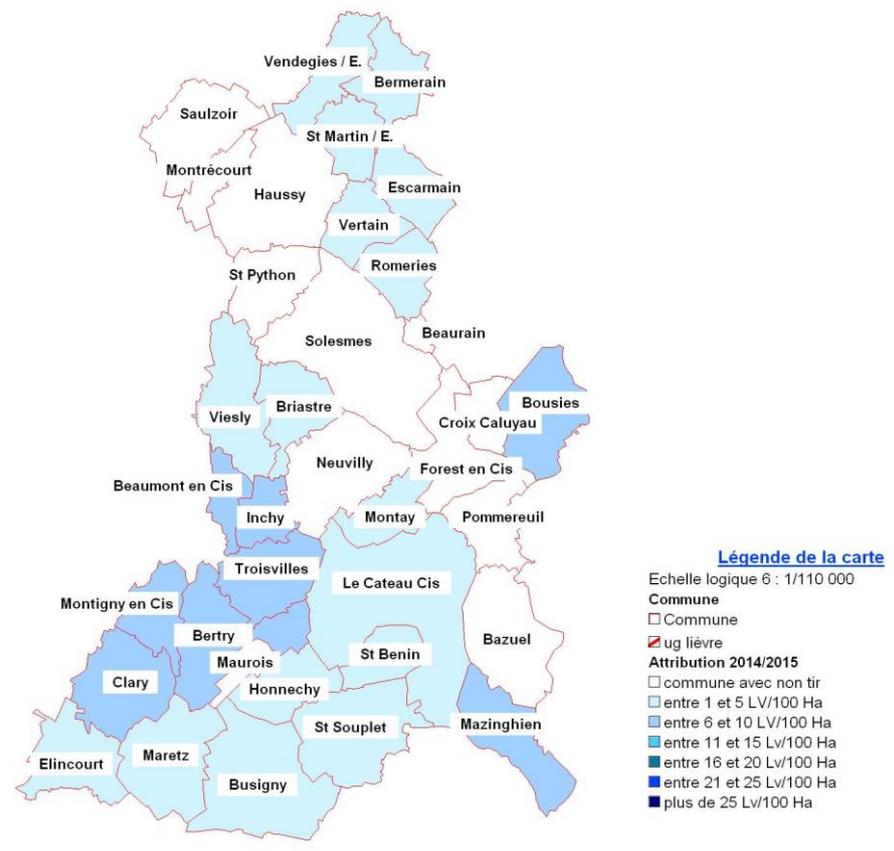
- Pour mettre en œuvre un plan de gestion, une condition impérative:
- Il faut que 60% des détenteurs de droits de chasse de l'unité de gestion, représentant 60% de la surface chassable de l'unité de gestion soient favorables à ce plan de gestion. Pour connaître l'avis de chaque demandeur de PGC lièvres, la FDC a lancé en janvier une enquête.
- La surface chassable déclarée par les demandeurs de plan de gestion de l'UGL 15 est de 26586 Hectares. Le nombre de demandeurs de plan de gestion sur l'UGL 15 s'élève à 266 demandeurs. Tous les responsables de territoires ont été invités par courrier en date du 14 janvier 2015 à transmettre leur avis sur la mise en place du plan de gestion cynégétique lièvres. La règle de l'enquête fixait qu'une non-réponse valait la conservation des modalités du PGC en place depuis 2009 (option 1: PGC avec bagues et limitations de jours de chasse).
- 227 demandeurs (soit 85.34 % des demandeurs), représentant 24056 hectares (soit 90.48 % de la surface déclarée de l'UGL 15) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres avec bagues et limitation de jours de chasse (option 1)
- 39 demandeurs (soit 14.66 % des demandeurs), représentant 2531 hectares (soit 9.52% de la surface déclarée de l'UGL 15) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres sans bague et limitation de jours de chasse (option 2)
- **Le plan de gestion cynégétique lièvre brun avec dispositifs de marquage et limitations de jours de chasse est donc majoritairement souhaité par les représentants des chasseurs de l'UGL 15.**

### Représentation des surfaces et du nombre d'adhérents en fonction des modalités de gestion choisies



## Cartographie de l'UGL 15 « Hainaut » / proposition d'attribution PGCA Lièvre – Campagne 2014-2015

UGL 15



L'unité de gestion UGL 15 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

- BAZUEL, BEAUMONT-EN-CAMBRESIS, BEAURAIN, BERMERAIN, BERTRY, BOUSIES, BRIASTRE, BUSIGNY  
 CLARY, CROIX-CALUYAU, ELINCOURT, ESCARMAIN, FOREST-EN-CAMBRESIS, HAUSSY, HONNECHY, INCHEY, LE CATEAU-  
 CAMBRESIS, MARETZ, MAUROIS, MAZINGHIEN, MONTAY, MONTIGNY-EN-  
 CAMBRESIS, MONTRÉCOURT, NEUVILLY, POMMEREUIL, REUMONT, ROMERIES, SAINT-BENIN, SAINT-MARTIN-SUR-  
 ECAILLON, SAINT-PYTHON, SAINT-SOUPLET, SAULZOIR, SOLESMES, TROISVILLES, VENDEGIES-SUR-  
 ECAILLON, VERTAIN, VIESLY

## **L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 15**

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL8 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **20 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

- **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvre maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **5 jours.**

Période de modulation : **de l'ouverture générale au 1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

- **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur déclaration des jours de chasse transmis à la FDC avant le 10 septembre de chaque année cynégétique. La demande sera accompagnée d'un plan au 1/25000.

Une seule modulation par territoire de chasse déclaré.

Pas de modulation possible pour les territoires de moins de 20 hectares d'un seul tenant ou moins de 5 ha de bois d'un seul tenant.

## SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES

### Les comptages de printemps au sein de l'UGL 15 en nombre de lièvres / 100 Hect.

NOM COMMUNE	2010	2011	2012	2013	2014	2015
BEURAIN				17	11	29
BRIASTRE	34	38	68		11	45
BUSIGNY	50	51	24	15		
CLARY	28				24	
CROIX-CALUYAU		36			18	
ELINCOURT					27	35
ESCARMAIN	11					
FOREST-EN-CAMBRESIS	30	15				
HAUSSY	13	15	12	10	5	17
LE CATEAU-CAMBRESIS	30	30	25	24	28	28
MARETZ	30	26	23	22		
MONTRE COURT			12	17	9	
POMMEREUIL	4	8	4	12	10	
SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON	20	20	15	18	26	
SAINT-PYTHON	10	29			13	
SAULZOIR	18	16	14	16	7	
SOLESMES	32	51	36	25	15	32
TROISVILLES	29				43	
VENDEGIES-SUR-ECAILLON		29				
VIESLY		20	28	25	18	24
BOUSIES						43
OVILLERS				19	13	20
<b>Moyenne aux 100 hect</b>	<b>24,2</b>	<b>27,4</b>	<b>23,7</b>	<b>18,3</b>	<b>17,4</b>	<b>30,3</b>

La Fédération des Chasseurs du Nord poursuivra quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IK aux responsables de territoires se fera lors de la réunion des sous-commissions communales.

Dans le cadre du Plan de Gestion Cynégétique, la FDC 59 a mis en place un nouveau protocole concernant les Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) avec un taux de fiabilité de 95%. Ce nouveau protocole a été élaboré et validé par les ingénieurs de l'ONCFS, spécialisés sur le lièvre.

Avec cette nouvelle méthodologie, nous sommes donc passés d'un « IKA circuit » à un « IKA tronçons » permettant une meilleure fiabilité statistique à l'échelle de l'unité de gestion

### Attention !

Cette modification protocole, ne nous permet pas de faire une analyse comparative avec les données antérieures.

**Nous rappelons également qu'un IKA est une méthode dite « indiciaire ».** En effet, il nous donne le nombre d'animaux vus par kilomètre éclairé. **En aucun cas, il ne permet de transformer le résultat en « densité ».**



### BILAN DES PRELEVEMENTS

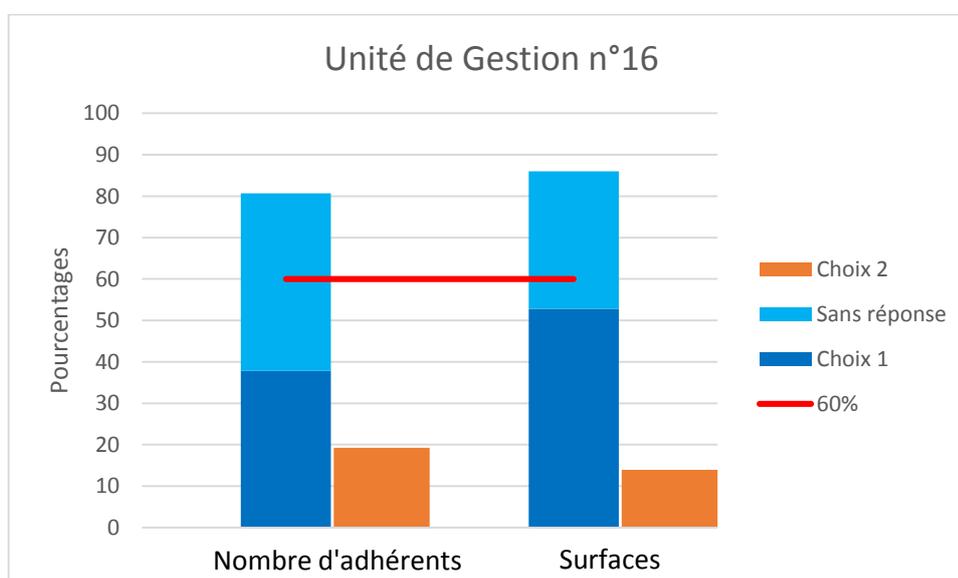
Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 15 mars.**

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DU HAINAUT  
UGL 16**

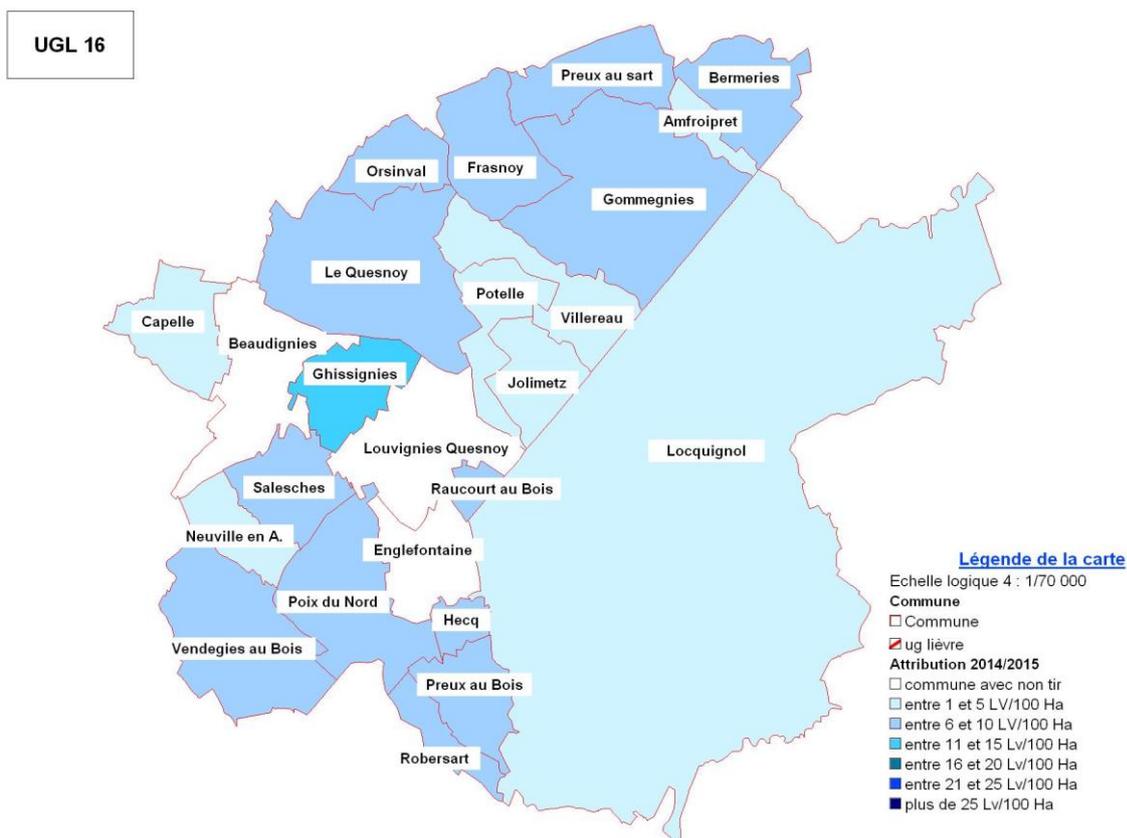
**MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DU HAINAUT – UGL 16**

- Pour mettre en œuvre un plan de gestion, une condition impérative:
- Il faut que 60% des détenteurs de droits de chasse de l'unité de gestion, représentant 60% de la surface chassable de l'unité de gestion soient favorables à ce plan de gestion. Pour connaître l'avis de chaque demandeur de PGC lièvres, la FDC a lancé en janvier une enquête.
- La surface chassable déclarée par les demandeurs de plan de gestion de l'UGL 16 est de 15167 Hectares. Le nombre de demandeurs de plan de gestion sur l'UGL 16 s'élève à 140 demandeurs. Tous les responsables de territoires ont été invités par courrier en date du 14 janvier 2015 à transmettre leur avis sur la mise en place du plan de gestion cynégétique lièvres. La règle de l'enquête fixait qu'une non-réponse valait la conservation des modalités du PGC en place depuis 2009 (option 1: PGC avec bagues et limitations de jours de chasse).
- 113 demandeurs (soit 80.71 % des demandeurs), représentant 13049 hectares (soit 86.03 % de la surface déclarée de l'UGL 16) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres avec bagues et limitation de jours de chasse (option 1)
- 27 demandeurs (soit 19.29 % des demandeurs), représentant 2119 hectares (soit 13.97 % de la surface déclarée de l'UGL 16) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres sans bague et limitation de jours de chasse (option 2)
- **Le plan de gestion cynégétique lièvre brun avec dispositifs de marquage et limitations de jours de chasse est donc majoritairement souhaité par les représentants des chasseurs de l'UGL 16.**

**Représentation des surfaces et du nombre d'adhérents en fonction des modalités de gestion choisies**



## Cartographie de l'UGL 16 « Hainaut » / proposition d'attribution PGCA Lièvre – Campagne 2014-2015



L'unité de gestion UGL 16 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

AMFROIPIRET, BEAUDIGNIES, BERMERIES, CAPELLE SUR  
 ECAILLON, ENGLEFONTAINE, FRASNOY, GHISSIGNIES, GOMMEGNIES, HECQ, JOLIMETZ, LE  
 QUESNOY, LOCQUIGNOL, LOUVIGNIES-QUESNOY, NEUVILLE-EN-AVESNOIS, ORSINVAL, POIX-DU-NORD, POTELLE, PREUX-  
 AU-BOIS, PREUX-AU-SART, RAUCOURT-AU-BOIS, ROBERSART, SALESCHES, VENDEGIES-AU-BOIS, VILLEREAU.

## **L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 16**

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 16 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **20 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

### **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvre maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **5 jours.**

Période de modulation : **de l'ouverture générale au 1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

### **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur déclaration des jours de chasse transmis à la FDC avant le 10 septembre de chaque année cynégétique. La demande sera accompagnée d'un plan au 1/25000.

Une seule modulation par territoire de chasse déclaré.

Pas de modulation possible pour les territoires de moins de 20 hectares d'un seul tenant ou moins de 5 ha de bois d'un seul tenant.

## **SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES**

### **Les comptages de printemps au sein de l'UGL 16 en nombre de lièvres / 100 Hect**

<b>NOM COMMUNE</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>BEAUDIGNIES</b>	14	16	26	21	19	
<b>VENDEGIES AU BOIS</b>				31	19	
<b>Moyenne aux 100 hect</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>19</b>	

La Fédération des Chasseurs du Nord poursuivra quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IK aux responsables de territoires se fera lors de la réunion des sous-commissions communales.

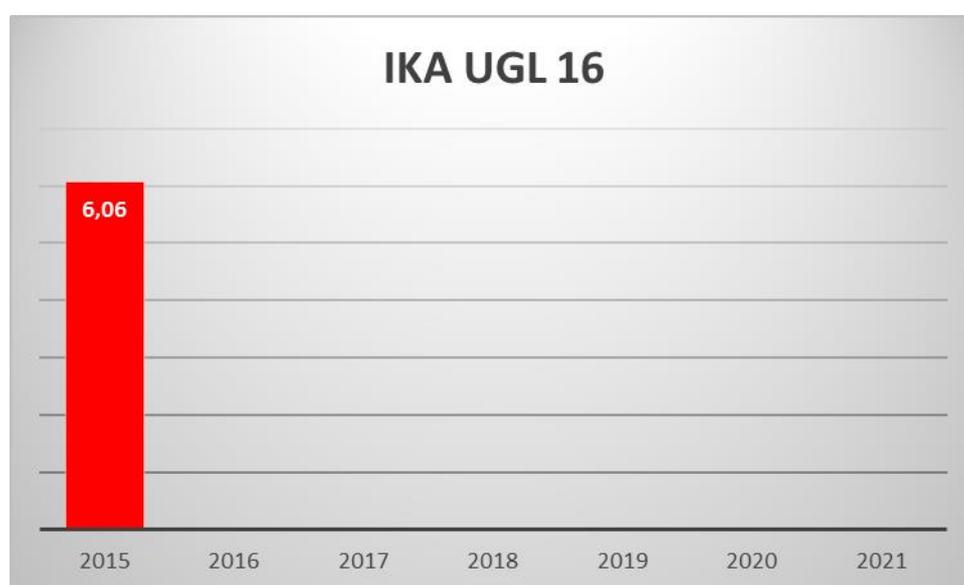
Dans le cadre du Plan de Gestion Cynégétique, la FDC 59 a mis en place un nouveau protocole concernant les Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) avec un taux de fiabilité de 95%. Ce nouveau protocole a été élaboré et validé par les ingénieurs de l'ONCFS, spécialisés sur le lièvre.

Avec cette nouvelle méthodologie, nous sommes donc passés d'un « IKA circuit » à un « IKA tronçons » permettant une meilleure fiabilité statistique à l'échelle de l'unité de gestion.

#### **Attention !**

Cette modification du protocole, ne nous permet pas de faire une analyse comparative avec les données antérieures.

**Nous rappelons également qu'un IKA est une méthode dite « indiciaire ». En effet, il nous donne le nombre d'animaux vus par kilomètre éclairé. En aucun cas, il ne permet de transformer le résultat en « densité ».**



### **BILAN DES PRELEVEMENTS**

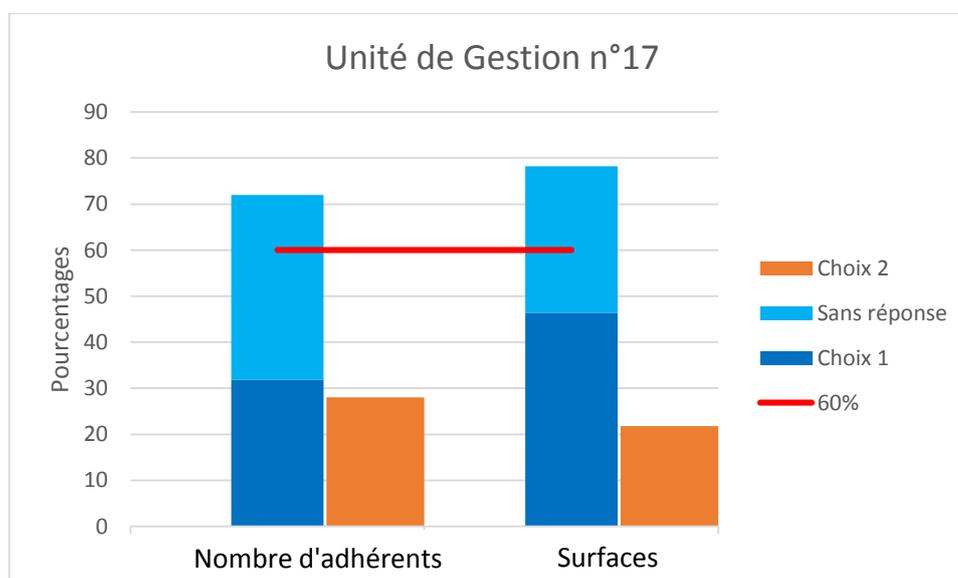
Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 15 mars**.

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DU HAINAUT  
UGL 17**

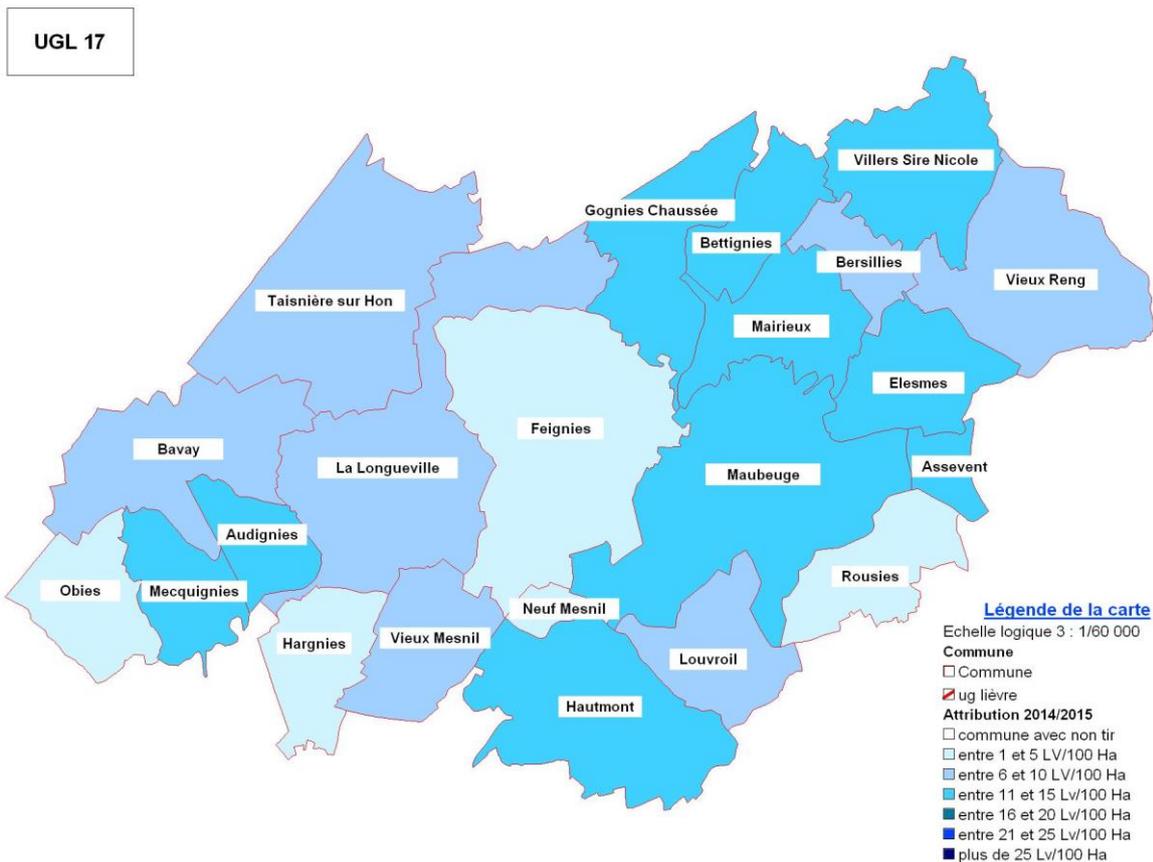
## MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021 « LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE DE L'UNITE DE GESTION DU HAINAUT – UGL 17

- Pour mettre en œuvre un plan de gestion, une condition impérative:
- Il faut que 60% des détenteurs de droits de chasse de l'unité de gestion, représentant 60% de la surface chassable de l'unité de gestion soient favorables à ce plan de gestion. Pour connaître l'avis de chaque demandeur de PGC lièvres, la FDC a lancé en janvier une enquête.
- La surface chassable déclarée par les demandeurs de plan de gestion de l'UGL 17 est de 11447 Hectares. Le nombre de demandeurs de plan de gestion sur l'UGL 17 s'élève à 132 demandeurs. Tous les responsables de territoires ont été invités par courrier en date du 14 janvier 2015 à transmettre leur avis sur la mise en place du plan de gestion cynégétique lièvres. La règle de l'enquête fixait qu'une non-réponse valait la conservation des modalités du PGC en place depuis 2009 (option 1: PGC avec bagues et limitations de jours de chasse).
- 95 demandeurs (soit 71.97 % des demandeurs), représentant 8954 hectares (soit 78.22 % de la surface déclarée de l'UGL 17) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres avec bagues et limitation de jours de chasse (option 1)
- 37 demandeurs (soit 28.03 % des demandeurs), représentant 2492 hectares (soit 21.77 % de la surface déclarée de l'UGL 17) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres sans bague et limitation de jours de chasse (option 2)
- **Le plan de gestion cynégétique lièvre brun avec dispositifs de marquage et limitations de jours de chasse est donc majoritairement souhaité par les représentants des chasseurs de l'UGL 17.**

### Représentation des surfaces et du nombre d'adhérents en fonction des modalités de gestion choisies



## Cartographie de l'UGL 17 « Hainaut » / proposition d'attribution PGCA Lièvre – Campagne 2014-2015



L'unité de gestion UGL 17 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

ASSEVENT, AUDIGNIES, BAVAY, BERSILLIES, BETTIGNIES, ELESMES, FEIGNIES, GOGNIES-CHAUSSEE, HARGNIES, HAUTMONT, LA LONGUEVILLE, LOUVROIL, MAIRIEUX, MAUBEUGE, MECQUIGNIES, NEUF-MESNIL, OBIES, ROUSIES, TAISNIERES-SUR-HON, VIEUX-MESNIL, VILLERS-SIRE-NICOLE, VIEUX RENG.

## **L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 17**

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 17 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **15 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

- **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvre maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **5 jours.**

Période de modulation : **de l'ouverture générale au 1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

- **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur déclaration des jours de chasse transmis à la FDC avant le 10 septembre de chaque année cynégétique. La demande sera accompagnée d'un plan au 1/25000.

Une seule modulation par territoire de chasse déclaré.

Pas de modulation possible pour les territoires de moins de 20 hectares d'un seul tenant ou moins de 5 ha de bois d'un seul tenant.

## **SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES**

La Fédération des Chasseurs du Nord poursuivra quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IK aux responsables de territoires se fera lors de la réunion des sous-commissions communales.

Dans le cadre du Plan de Gestion Cynégétique, la FDC 59 a mis en place un nouveau protocole concernant les Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) avec un taux de fiabilité de 95%. Ce nouveau protocole a été élaboré et validé par les ingénieurs de l'ONCFS, spécialisés sur le lièvre.

Avec cette nouvelle méthodologie, nous sommes donc passés d'un « IKA circuit » à un « IKA tronçons » permettant une meilleure fiabilité statistique à l'échelle de l'unité de gestion.

### Attention !

Cette modification protocole, ne nous permet pas de faire une analyse comparative avec les données antérieures.

**Nous rappelons également qu'un IKA est une méthode dite « indiciaire ». En effet, il nous donne le nombre d'animaux vus par kilomètre éclairé. En aucun cas, il ne permet de transformer le résultat en « densité ».**



### BILAN DES PRELEVEMENTS

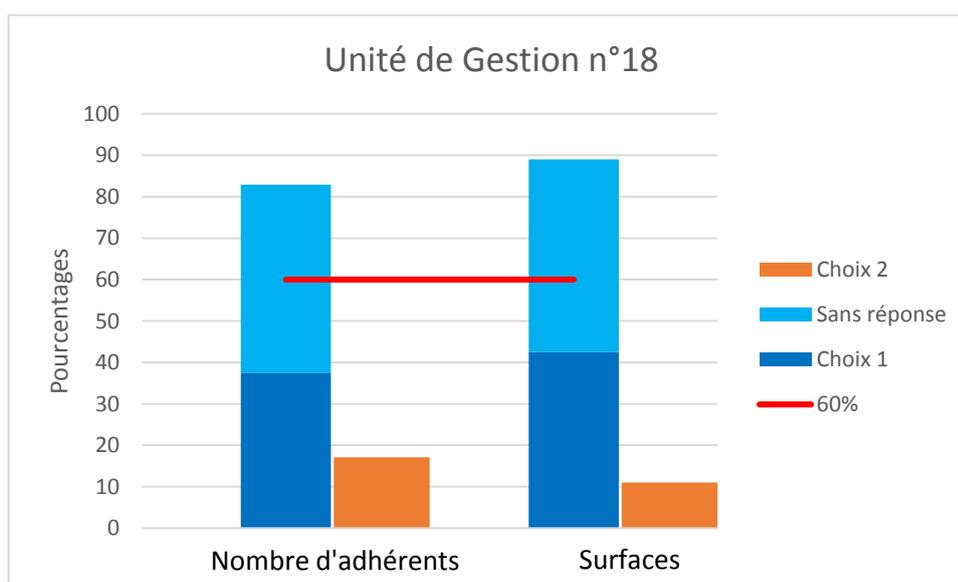
Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 15 mars**.

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DU HAINAUT  
UGL 18**

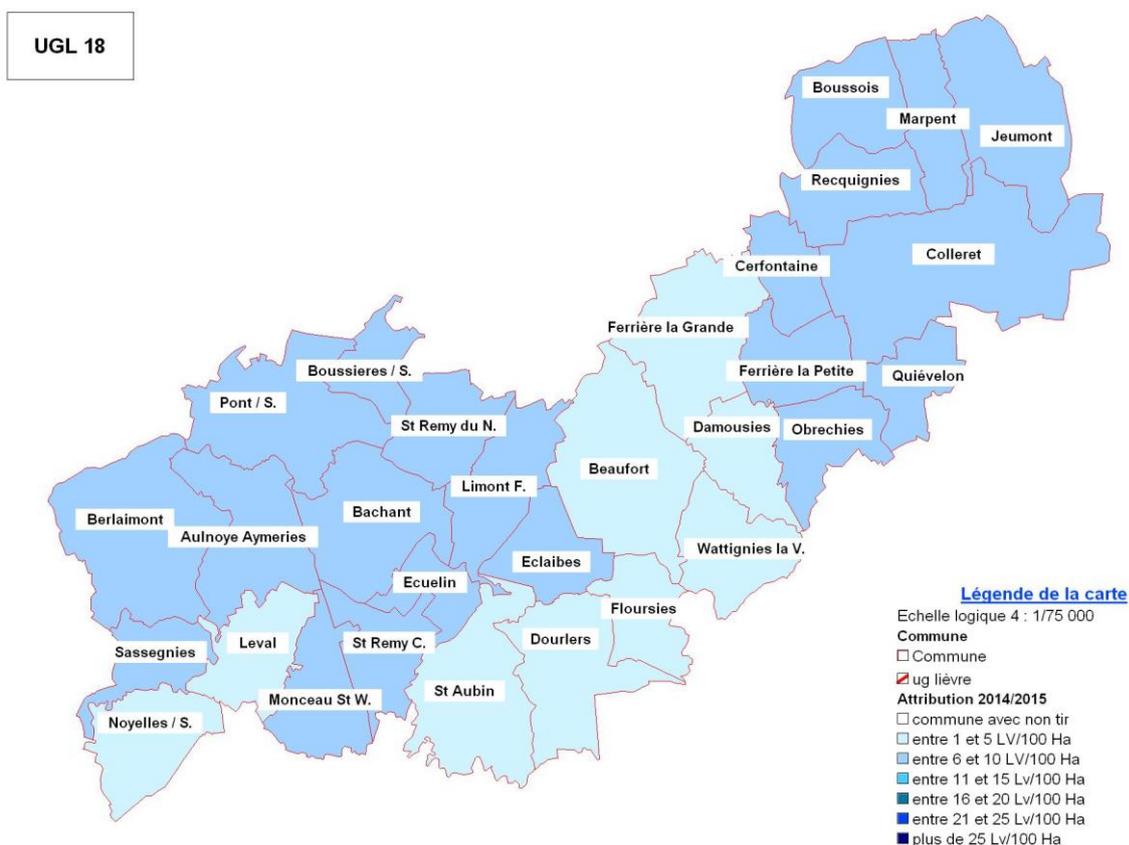
**MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DU HAINAUT – UGL 18**

- Pour mettre en œuvre un plan de gestion, une condition impérative:
- Il faut que 60% des détenteurs de droits de chasse de l'unité de gestion, représentant 60% de la surface chassable de l'unité de gestion soient favorables à ce plan de gestion. Pour connaître l'avis de chaque demandeur de PGC lièvres, la FDC a lancé en janvier une enquête.
- La surface chassable déclarée par les demandeurs de plan de gestion de l'UGL 18 est de 16267 Hectares. Le nombre de demandeurs de plan de gestion sur l'UGL 18 s'élève à 152 demandeurs. Tous les responsables de territoires ont été invités par courrier en date du 14 janvier 2015 à transmettre leur avis sur la mise en place du plan de gestion cynégétique lièvres. La règle de l'enquête fixait qu'une non-réponse valait la conservation des modalités du PGC en place depuis 2009 (option 1: PGC avec bagues et limitations de jours de chasse).
- 126 demandeurs (soit 82.99 % des demandeurs), représentant 14474 hectares (soit 88.97 % de la surface déclarée de l'UGL 18) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres avec bagues et limitation de jours de chasse (option 1)
- 26 demandeurs (soit 17.01 % des demandeurs), représentant 1793 hectares (soit 11.02 % de la surface déclarée de l'UGL 18) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres sans bague et limitation de jours de chasse (option 2)
- **Le plan de gestion cynégétique lièvre brun avec dispositifs de marquage et limitations de jours de chasse est donc majoritairement souhaité par les représentants des chasseurs de l'UGL 18.**

**Représentation des surfaces et du nombre d'adhérents en fonction des modalités de gestion choisies**



## Cartographie de l'UGL 18 « Hainaut » / proposition d'attribution PGCA Lièvre – Campagne 2014-2015



L'unité de gestion UGL 18 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

AULNOYE-AYMERIES, BACHANT, BEAUFORT, BERLAIMONT, BOUSSIERES-SUR-SAMBRE, BOUSSOIS, CERFONTAINE, COLLERET, DAMOUSIES, DOURLERS, ECLAIBES, ECUELIN, FERRIERE-LA-GRANDE, FERRIERE-LA-PETITE, FLOURSIES, JEUMONT, LEVAL, LIMONT-FONTAINE, MARPENT, MONCEAU-SAINT-WAAST, NOYELLES-SUR-SAMBRE, OBRECHIES, PONT-SUR-SAMBRE, QUIEVELON, RECQUIGNIES, SAINT-AUBIN, SAINT-REMY-CHAUSSEE, SAINT-REMY-DU-NORD, SASSEGNIES, WATTIGNIES-LA-VICTOIRE

## **L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 18**

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 18 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **15 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

- **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvre maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **5 jours.**

Période de modulation : **de l'ouverture générale au 1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

- **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur déclaration des jours de chasse transmis à la FDC avant le 10 septembre de chaque année cynégétique. La demande sera accompagnée d'un plan au 1/25000.

Une seule modulation par territoire de chasse déclaré.

Pas de modulation possible pour les territoires de moins de 20 hectares d'un seul tenant ou moins de 5 ha de bois d'un seul tenant.

## **SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES**

La Fédération des Chasseurs du Nord poursuivra quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IK aux responsables de territoires se fera lors de la réunion des sous-commissions communales.

Dans le cadre du Plan de Gestion Cynégétique, la FDC 59 a mis en place un nouveau protocole concernant les Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) avec un taux de fiabilité de 95%. Ce nouveau protocole a été élaboré et validé par les ingénieurs de l'ONCFS, spécialisés sur le lièvre.

Avec cette nouvelle méthodologie, nous sommes donc passés d'un « IKA circuit » à un « IKA tronçons » permettant une meilleure fiabilité statistique à l'échelle de l'unité de gestion.

### Attention !

Cette modification du protocole ne nous permet pas de faire une analyse comparative avec les données antérieures.

**Nous rappelons également qu'un IKA est une méthode dite « indiciaire ». En effet, il nous donne le nombre d'animaux vus par kilomètre éclairé. En aucun cas, il ne permet de transformer le résultat en « densité ».**



### BILAN DES PRELEVEMENTS

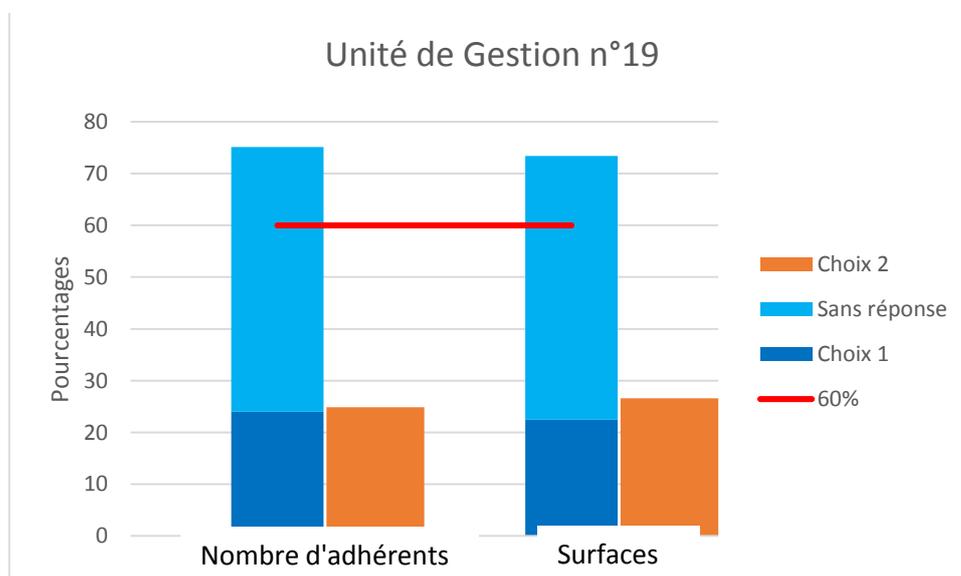
Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 15 mars**.

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021**  
**« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE**  
**DE L'UNITE DE GESTION DE THIERACHE**  
**UGL 19**

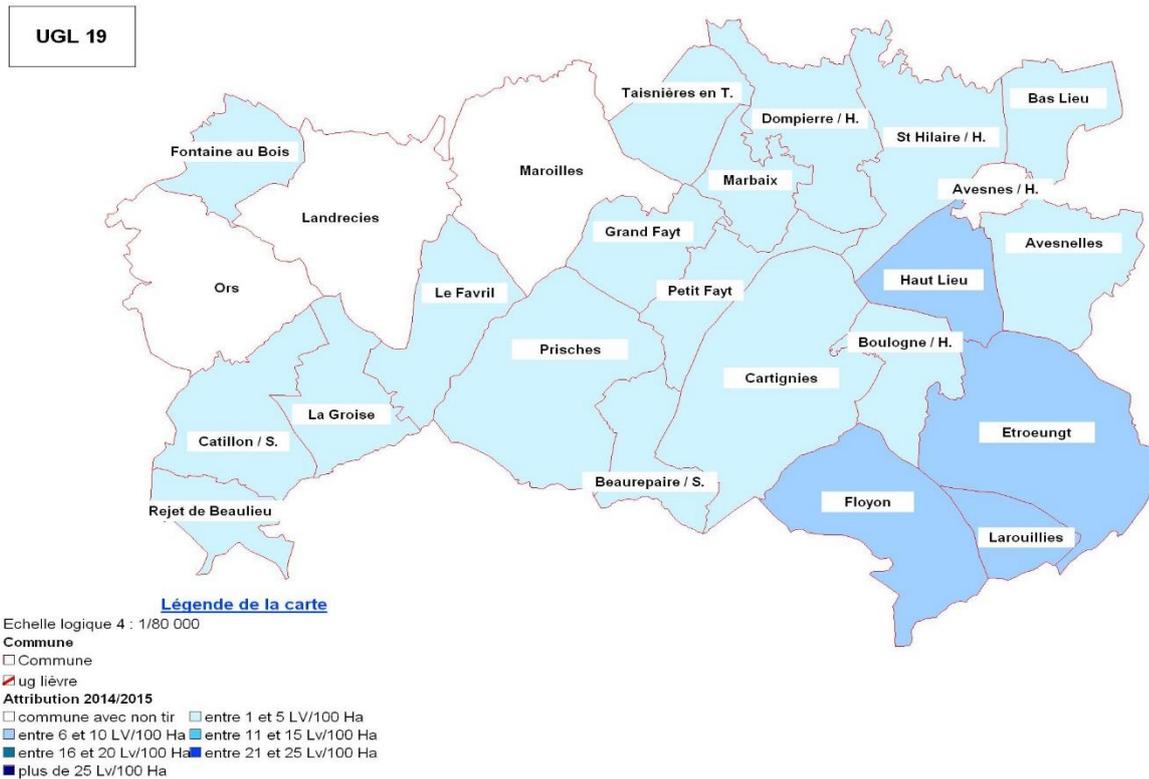
**MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DE THIERACHE– UGL 19**

- Pour mettre en œuvre un plan de gestion, une condition impérative:
- Il faut que 60% des détenteurs de droits de chasse de l'unité de gestion, représentant 60% de la surface chassable de l'unité de gestion soient favorables à ce plan de gestion. Pour connaître l'avis de chaque demandeur de PGC lièvres, la FDC a lancé en janvier une enquête.
- La surface chassable déclarée par les demandeurs de plan de gestion de l'UGL 19 est de 24514 Hectares. Le nombre de demandeurs de plan de gestion sur l'UGL 19 s'élève à 225 demandeurs. Tous les responsables de territoires ont été invités par courrier en date du 14 janvier 2015 à transmettre leur avis sur la mise en place du plan de gestion cynégétique lièvres. La règle de l'enquête fixait qu'une non-réponse valait la conservation des modalités du PGC en place depuis 2009 (option 1: PGC avec bagues et limitations de jours de chasse).
- 169 demandeurs (soit 75.11 % des demandeurs), représentant 17995 hectares (soit 73.41 % de la surface déclarée de l'UGL 19) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres avec bagues et limitation de jours de chasse (option 1)
- 56 demandeurs (soit 24.89 % des demandeurs), représentant 6519 hectares (soit 26.59 % de la surface déclarée de l'UGL 19) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres sans bague et limitation de jours de chasse (option 2)
- **Le plan de gestion cynégétique lièvre brun avec dispositifs de marquage et limitations de jours de chasse est donc majoritairement souhaité par les représentants des chasseurs de l'UGL 19.**

**Représentation des surfaces et du nombre d'adhérents en fonction des modalités de gestion choisies**



## Cartographie de l'UGL 19 « Thiérache » / proposition d'attribution PGCA Lièvre – Campagne 2014-2015



L'unité de gestion UGL 19 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

AVESNELLES, AVESNES-SUR-HELPE, BAS-LIEU, BEAUREPAIRE-SUR-SAMBRE, BOULOGNE-SUR-HELPE, CARTIGNIES, CATILLON-SUR-SAMBRE, DOMPIERRE-SUR-HELPE, ETROEUNGT, FLOYON, FONTAINE-AU-BOIS, GRAND-FAYT, HAUT-LIEU, LA GROISE, LANDRECIES, LAROUILLIES, LE FAVRIL, MARBAIX, MAROILLES, ORS, PETIT-FAYT, PRISCHES, REJET-DE-BEAULIEU, SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE, TAISNIERES-EN-THIERACHE

## **L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 19**

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 19 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **15 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

- **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvre maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **5 jours.**

Période de modulation : **de l'ouverture générale au 1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

- **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur déclaration des jours de chasse transmis à la FDC avant le 10 septembre de chaque année cynégétique. La demande sera accompagnée d'un plan au 1/25000.

Une seule modulation par territoire de chasse déclaré.

Pas de modulation possible pour les territoires de moins de 20 hectares d'un seul tenant ou moins de 5 ha de bois d'un seul tenant.

## **SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES**

La Fédération des Chasseurs du Nord poursuivra quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IK aux responsables de territoires se fera lors de la réunion des sous-commissions communales.

Dans le cadre du Plan de Gestion Cynégétique, la FDC 59 a mis en place un nouveau protocole concernant les Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) avec un taux de fiabilité de 95%. Ce nouveau protocole a été élaboré et validé par les ingénieurs de l'ONCFS, spécialisés sur le lièvre.

Avec cette nouvelle méthodologie, nous sommes donc passés d'un « IKA circuit » à un « IKA tronçons » permettant une meilleure fiabilité statistique à l'échelle de l'unité de gestion.

### Attention !

Cette modification du protocole, ne nous permet pas de faire une analyse comparative avec les données antérieures.

**Nous rappelons également qu'un IKA est une méthode dite « indiciaire ». En effet, il nous donne le nombre d'animaux vus par kilomètre éclairé. En aucun cas, il ne permet de transformer le résultat en « densité ».**



### BILAN DES PRELEVEMENTS

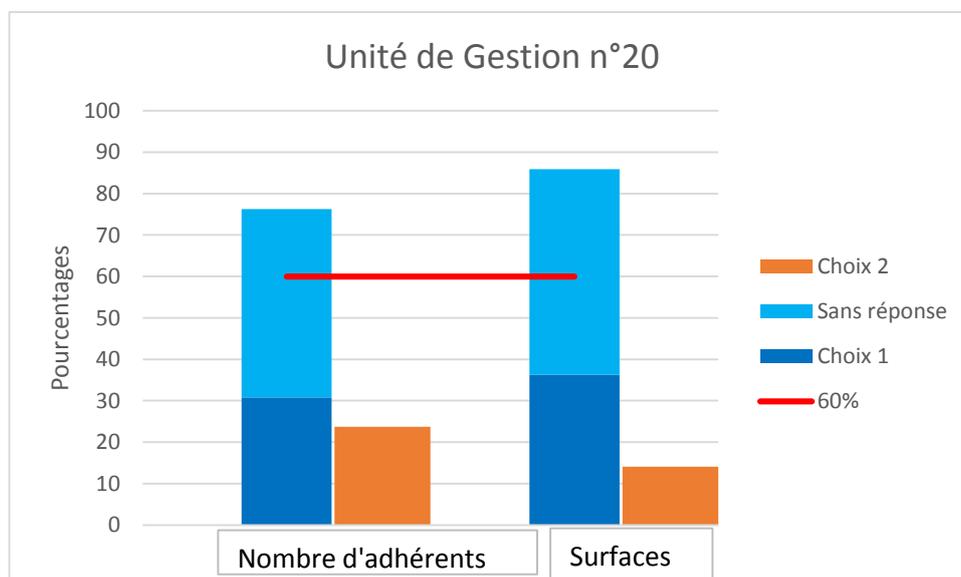
Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 15 mars**.

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DE THIERACHE  
UGL 20**

**MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2015-2021  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DE THIERACHE – UGL 20**

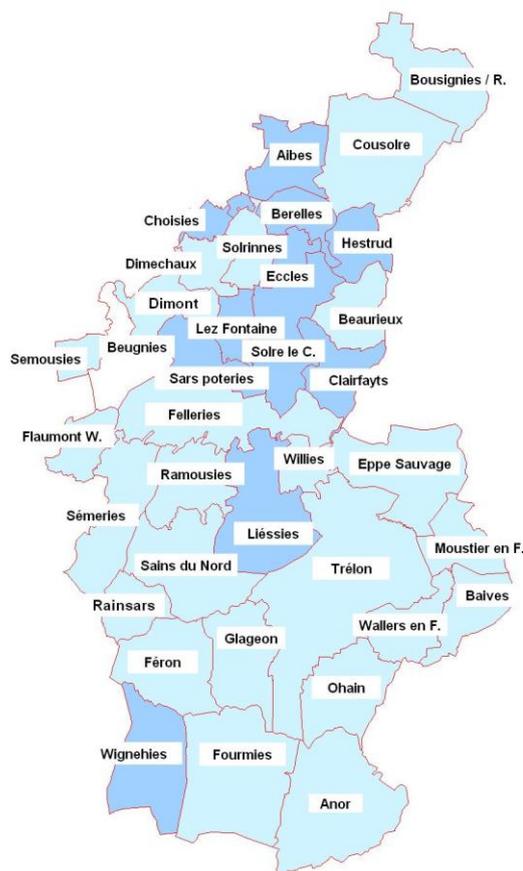
- Pour mettre en œuvre un plan de gestion, une condition impérative:
- Il faut que 60% des détenteurs de droits de chasse de l'unité de gestion, représentant 60% de la surface chassable de l'unité de gestion soient favorables à ce plan de gestion. Pour connaître l'avis de chaque demandeur de PGC lièvres, la FDC a lancé en janvier une enquête.
- La surface chassable déclarée par les demandeurs de plan de gestion de l'UGL 20 est de 27958 Hectares. Le nombre de demandeurs de plan de gestion sur l'UGL 20 s'élève à 211 demandeurs. Tous les responsables de territoires ont été invités par courrier en date du 14 janvier 2015 à transmettre leur avis sur la mise en place du plan de gestion cynégétique lièvres. La règle de l'enquête fixait qu'une non-réponse valait la conservation des modalités du PGC en place depuis 2009 (option 1: PGC avec bagues et limitations de jours de chasse).
- 161 demandeurs (soit 76.30 % des demandeurs), représentant 24017 hectares (soit 85.90 % de la surface déclarée de l'UGL 20) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres avec bagues et limitation de jours de chasse (option 1)
- 50 demandeurs (soit 23.70 % des demandeurs), représentant 3941 hectares (soit 14.10 % de la surface déclarée de l'UGL 20) ont répondu favorablement au plan de gestion cynégétique lièvres sans bague et limitation de jours de chasse (option 2)
- **Le plan de gestion cynégétique lièvre brun avec dispositifs de marquage et limitations de jours de chasse est donc largement souhaité par les représentants des chasseurs de l'UGL 20.**

**Représentation des surfaces et du nombre d'adhérents en fonction des modalités de gestion choisies**



## Cartographie de l'UGL 20 « Thiérache » / proposition d'attribution PGCA Lièvre – Campagne 2014-2015

UGL 20



### Légende de la carte

Echelle logique 7 : 1/130 000

Commune

□ Commune

▨ ug lièvre

Attribution 2014/2015

□ commune avec non tir

□ entre 1 et 5 Lv/100 Ha

□ entre 6 et 10 Lv/100 Ha

□ entre 11 et 15 Lv/100 Ha

□ entre 16 et 20 Lv/100 Ha

□ entre 21 et 25 Lv/100 Ha

■ plus de 25 Lv/100 Ha

L'unité de gestion UGL 20 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

AIBES,ANOR,BAIVES,BEAURIEUX,BERELLES,BEUGNIES,BOUSIGNIES-SUR-ROC,CHOISIES,CLAIRFAYTS,COUSOLRE,DIMECHAUX,DIMONT,ECCLES,EPPE-SAUVAGE,FELLERIES,FERON,FLAUMONT-WAUDRECHIES,FOURMIES,GLAGEON,HESTRUD,LEZ-FONTAINE,LIÉSSIES,MOUSTIER-EN-FAGNE,OHAIN,RAINSARS,RAMOUSIES,SAINS-DU-NORD,SARS-POTERIES,SEMERIES,SEMOUSIES,SOLRE-LE-CHATEAU,SOLRINNES,TRELON,WALLERS-EN-FAGNE,WIGNEHIES,WILLIES

## L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 20

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 20 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **15 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

- **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvre maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **5 jours.**

Période de modulation : **de l'ouverture générale au 1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

- **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur déclaration des jours de chasse transmis à la FDC avant le 10 septembre de chaque année cynégétique. La demande sera accompagnée d'un plan au 1/25000.

Une seule modulation par territoire de chasse déclaré.

Pas de modulation possible pour les territoires de moins de 20 hectares d'un seul tenant ou moins de 5 ha de bois d'un seul tenant.

## **SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES**

La Fédération des Chasseurs du Nord poursuivra quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IK aux responsables de territoires se fera lors de la réunion des sous-commissions communales.

Dans le cadre du Plan de Gestion Cynégétique, la FDC 59 a mis en place un nouveau protocole concernant les Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) avec un taux de fiabilité de 95%. Ce nouveau protocole a été élaboré et validé par les ingénieurs de l'ONCFS, spécialisés sur le lièvre.

Avec cette nouvelle méthodologie, nous sommes donc passés d'un « IKA circuit » à un « IKA tronçons » permettant une meilleure fiabilité statistique à l'échelle de l'unité de gestion.

### **Attention !**

Cette modification du protocole, ne nous permet pas de faire une analyse comparative avec les données antérieures.

**Nous rappelons également qu'un IKA est une méthode dite « indiciaire ».** En effet, il nous donne le nombre d'animaux vus par kilomètre éclairé. **En aucun cas, il ne permet de transformer le résultat en « densité ».**



### **BILAN DES PRELEVEMENTS**

Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 15 mars.**

### Cartographie représentant les mesures de gestion de l'espèce similaires par unité de gestion

